



COMMUNE DE BEAUVALLON

1 place du marché
26800 BEAUVALLON

**DOSSIER D'APPROBATION
PLAN LOCAL D'URBANISME
PIÈCE N°1 : RAPPORT DE PRESENTATION**



TOME 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du : 30-08-2023



VERDI

VERDI – Designer des territoires
Rhône-Alpes
25 C rue de la République
42000 SAINT-ETIENNE

Maître d'ouvrage : Commune de Beauvallon

Bureau d'études urbanisme & environnement : ECO-STRATEGIE/ VERDI ingénierie

Bureau d'études architecture : URBARCHI

Bureau d'études réseaux : LO VRD



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
PREAMBULE	5
Partie 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL	6
I. Introduction	6
I.1. Situation géographique	6
I.2. Coopérations intercommunales	8
I.3. Les principales règles supra-communales qui s'imposent à la commune	10
I.4. Identité communale	14
II. Les caractéristiques socio-demographiques	17
II.1. Évolution de la population	17
II.2. Composition des dynamiques.....	18
II.3. Composition de la population.....	19
II.4. Évolution des ménages	20
II.5. Caractéristiques de la population active et niveaux de revenu.....	21
III. Le parc de logements	23
III.1. Une croissance des logements qui ralentit.....	23
III.2. Une production récente limitée et peu diversifiée	24
III.3. La dynamique envisagée au niveau supra-communal	26
III.4. Les caractéristiques du parc de logements	28
IV. Les activités économiques	33
IV.1. Une activité dominée par les commerces et services.....	33
IV.2. L'agriculture	37
IV.3. Le tourisme	45
V. Les équipements et les services publics	48
V.1. Les équipements et espaces publics	48
V.2. Les services publics.....	53
VI. Les déplacements	67
VI.1. Les besoins en mobilité	67
VI.2. Des déplacements principalement en automobile	67
VI.3. L'accessibilité routière.....	68
VI.4. L'organisation du réseau routier sur la commune	69
VI.5. La desserte en transport en commun et le covoiturage	70
VI.6. Les déplacements modes doux.....	72
VI.7. Le stationnement	75
VII. Le développement urbain	78
VII.1. Grandes évolutions urbaines	78
VII.2. Morphologies urbaines.....	85
VII.3. Perspectives :	88

VII.4.	Analyse de la consommation foncière sur la dernière décennie (2010-2020)	89
VII.5.	Dynamique de développement prévue par le SCOT et le PLH et densité attendue.....	92
VII.6.	Estimation brute des potentialités foncières au sein de l'enveloppe bâtie existante.....	93
Partie 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....		96
I.	Le milieu physique.....	96
I.1.	Le contexte climatique	96
I.2.	La géologie et la pédologie	97
I.3.	La topographie.....	99
I.4.	L'eau sur le territoire	99
II.	Le milieu naturel	107
II.1.	Les espaces naturels remarquables	107
II.2.	L'occupation générale des sols	109
II.3.	La trame verte et bleue	120
III.	L'analyse paysagère et patrimoniale	126
III.1.	Les entités paysagères	126
III.2.	Le patrimoine remarquable	131
IV.	Les risques et nuisances recensés sur la commune	138
IV.1.	Risques majeurs naturels	138
IV.2.	Risques majeurs technologiques	142
IV.3.	La qualité de l'air, le bruit et les autres pollutions.....	144

PREAMBULE

La commune de Beauvallon est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Février 2008 et ayant fait l'objet d'une modification approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 Décembre 2016.

Par délibération en date du 20 Septembre 2017, la commune de Beauvallon a décidé de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Cette démarche a notamment pour objectifs de :

- Accueillir une nouvelle population et diversifier l'offre de logement ;
- Conforter l'enveloppe urbaine existante ;
- Mettre en valeur la qualité des espaces publics ;
- Organiser les déplacements doux ;
- Maitriser des espaces à enjeux ;
- Valoriser le patrimoine bâti et naturel ;
- Intégrer la problématique des eaux pluviales dans les projets d'aménagement ;
- Préserver la biodiversité et les continuités écologiques.

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) a renforcé la concertation avec la population (article L.153-11 et L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme). Par délibération en date du 20 septembre 2017, le Conseil Municipal a défini les modalités de concertation suivantes :

- Articles dans la presse locale ;
- Articles dans le bulletin municipal ;
- Affichage en Mairie ;
- Publications sur le site internet ;
- Réunions publiques avec la population ;
- Cahier d'observations tenu à la disposition du public en Mairie aux jours et heures d'ouverture
- Exposition publique.

Le Conseil Municipal tirera le bilan de la concertation lors de l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

I. INTRODUCTION

I.1. Situation géographique

La commune de Beauvallon se situe dans le centre-ouest du département de la Drôme (26) en région Auvergne-Rhône-Alpes. La commune se situe à 10 km au sud-est de Valence, dont elle dépend étroitement en matière d'emploi et d'activités.

- Superficie : 312 ha
- Population : 1595 habitants en 2020 (population légale, INSEE)
- Densité : 511,2 habitants/km²
- Altitude comprise entre 120 mètres (abords de La Véore) et 200 mètres (hauteurs de Donay) (mairie.net)

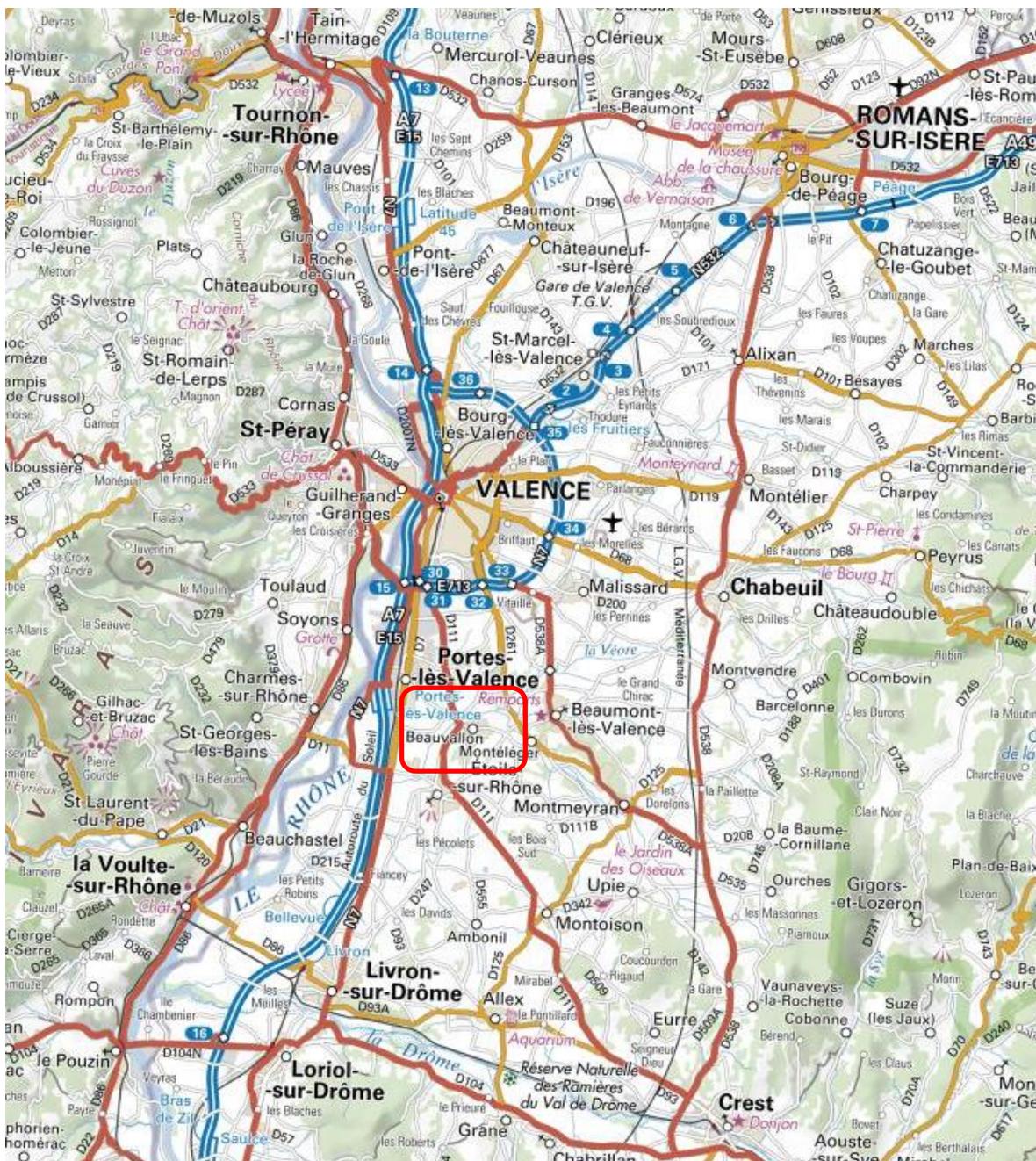




Figure 1 - Cartes de situation géographique de la commune (Source : Géoportail)

Beauvallon fait partie de la Communauté d'agglomération « Valence Romans Agglo ».

La commune est limitrophe des communes de Portes-lès-Valence (au nord-ouest), Montéléger (à l'est) et Etoile-sur-Rhône (au Sud).

Conclusion

- Situation géographique se caractérisant par une **proximité aux pôles urbains** d'importance locale et régionale, voire nationale (agglomération valentinoise).
- **Une commune exposée à des dynamiques de développement qui peuvent être forte pour une commune rurale.**

I.2. Coopérations intercommunales

Source : <https://www.banatic.interieur.gouv.fr>, consulté le 7 décembre 2017 et le 2 octobre 2018

La commune de Beauvallon fait directement partie de trois groupements intercommunaux. Ces structures favorisent les réflexions d'aménagement et de développement du territoire à une échelle supra-communale, la mutualisation de compétences et contribuent ainsi à l'émergence de projets structurants pour l'ensemble de l'intercommunalité.

- **La Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.**

Source : <http://www.valenceromansagglo.fr>, consulté le 07 juin 2022.

B Beauvallon appartient à la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, constituée le 07 janvier 2017.

Cette communauté d'agglomération résulte de la fusion de la communauté d'agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes et de la communauté de communes de la Raye.

Elle regroupe 54 communes et plus de 221 737 habitants.

La Communauté d'agglomération exerce l'intégralité des compétences (obligatoires et facultatives) dont étaient dotées les intercommunalités. Certaines compétences s'exercent donc sur tout le territoire, d'autres sur une partie seulement. Les compétences sont les suivantes :

Développement économique	accompagnement des entreprises, gestion de zones d'activités, soutien à l'emploi et à la formation
Aménagement de l'espace communautaire	zones d'aménagement concertées (ZAC) à dominante économique, Schéma de cohérence Territoriale (SCOT)
Habitat	action et aide en faveur du logement social d'intérêt communautaire (OPH), amélioration du parc immobilier bâti (OPAH, PIG), Programme de l'habitat (PLH), aides financières et conseils pour encourager des programmes d'amélioration de l'habitat
Cadre de vie	développement d'une démarche pour une transition énergétique, soutien aux productions locales, à la biodiversité et aux circuits de randonnée
Assainissement	Exploitation et entretien du réseau collectif et non collectif
Gestion des Déchets	collecte des déchets ménagers, tri sélectif, déchetteries
Transport et mobilité	CITEA, covoiturage, Libélo
Culture	lecture publique avec le réseau des médiathèques, équipements d'enseignements (musique, danse, design) et de mise en valeur du patrimoine, soutien aux établissements d'enseignement reconnus
Sports	patinoire et cinq piscines intercommunales, soutien aux événements sportifs de grande envergure
Vie sociale	petite enfance, enfance-jeunesse, accueil des gens du voyage
Autres compétences	politique de la ville, voiries, éclairage public, environnement et cadre de vie, fourrière animale, restauration collective

- **Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED)**

Source : <http://www.sded.org>, consulté le 7 décembre 2017

Le Syndicat Départemental d'Électricité de la Drôme a été créé par arrêté préfectoral du 27 avril 1964. Il est devenu par arrêté préfectoral le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme sous la marque "Energie SDED". Il a pour principales compétences et activités : l'organisation et le contrôle de la distribution de l'électricité et du gaz, la maîtrise d'ouvrage unique de tous les travaux d'électrification rurale (renforcement, création ou extension des réseaux).

- **Syndicat intercommunal des eaux Sud Valentinois**

Source : <https://www.eauxsudvalentinois.fr/le-syndicat/>, consulté le 7 décembre 2017

Le SIE du Sud Valentinois se situe dans le département de la Drôme, où il alimente en eau potable 12 communes (Ambonil, Beaumont lès Valence, Beauvallon, Combovin, Etoile sur Rhône, La Baume Cornillane, Léoncel, Montéléger, Montmeyran, Montoisson, Ourches, Upie) situées au sud de Valence, entre Rhône et Vercors.

Via la Valence Romans Agglomération, la commune de Beauvallon s'inscrit également de manière indirecte dans d'autres groupements intercommunaux et notamment :

- **Valence-Romans Mobilités**

Source : <https://www.valenceromansmobilites.fr/>, consulté le 03 aout 2023

Valence-Romans Mobilités est un syndicat mixte, autorité organisatrice des transports et de la mobilité, qui couvre un vaste territoire en Drôme et en Ardèche autour des pôles urbains majeurs que sont Valence et Romans. Depuis 2010, le Syndicat Mixte Valence Romans Mobilités est l'entité publique qui gère les mobilités à l'échelle du territoire de Valence et Romans (67 communes). Le syndicat a pour but de définir la politique des transports urbains et des mobilités sur le bassin de vie de Valence et Romans en concertation avec les partenaires locaux.

Valence Romans Mobilités a établi le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé en février 2016.

- **Syndicat mixte du SCOT du Grand Rovaltain**

Source : <https://www.grandrovaltain.fr/>, consulté le 2 octobre 2018 ; SCOT Grand Rovaltain

Ce syndicat mixte regroupe les communautés d'agglomération Valence-Romans Agglo et Arche Agglo et la communauté de communes hône Crussol. Il a pour mission principale la mise en œuvre et l'animation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

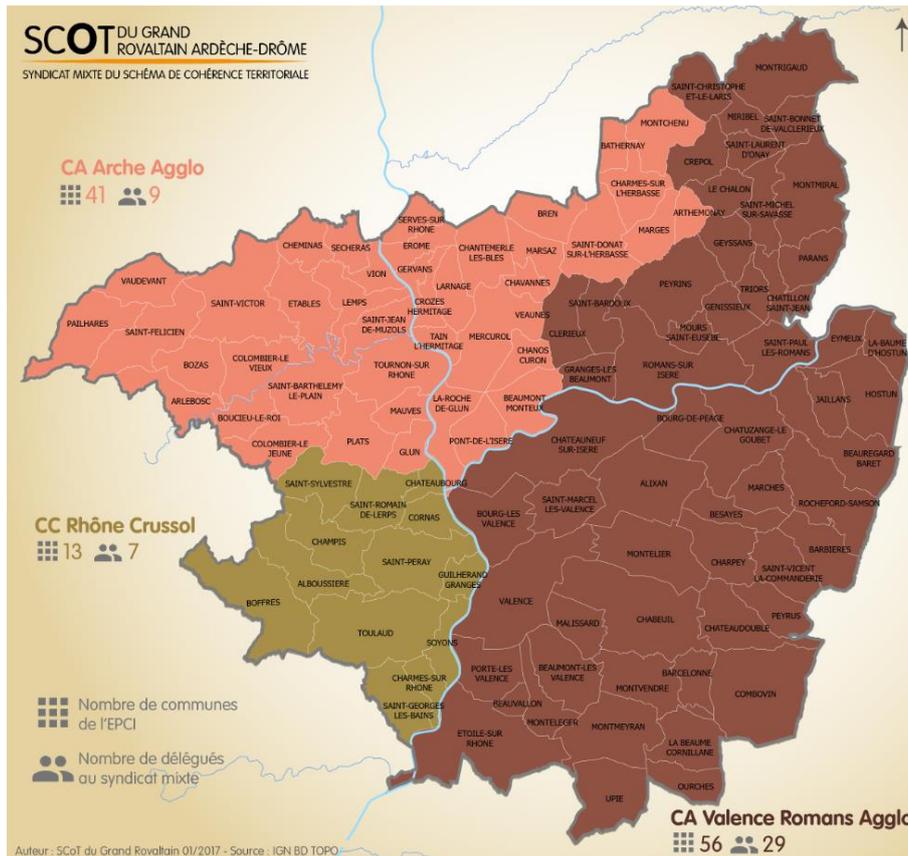


Figure 2 - Périmètre du syndicat et du SCOT (Source : SM SCOT Grand Rovaltain)

I.3. Les principales règles supra-communales qui s'imposent à la commune

I.3.1 Principes généraux du code de l'urbanisme

Art. L101-2 : Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des

communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

I.3.2 SCOT du Grand Rovaltain

Source : <http://www.scotrovaltain.fr>, consulté le 7 décembre 2017 ; SCOT du Grand Rovaltain

Porté par le syndicat mixte du SCoT, le SCOT traduit un projet stratégique partagé pour l'aménagement durable du Grand Rovaltain soit 103 communes de Drôme et d'Ardèche à l'horizon 2040.

Le SCoT permet à l'échelle du bassin de vie, d'encadrer et coordonner les plans locaux d'urbanisme ainsi que les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les plans climat air énergie. En particulier, il a pour mission de planifier la réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Les choix et les arbitrages, largement débattus, permettent ainsi au territoire d'adopter des formes d'urbanisation et de développement plus compactes, et respectueuses de son patrimoine, de ses ressources, de ses caractéristiques paysagères, de la qualité de son cadre de vie.

Le territoire est organisé autour de trois pôles :

- Valence,
- Romans/Bourg-de-Péage,
- Tain/Tournon,

Le SCOT a été approuvé le 25 octobre 2016 et est en vigueur depuis le 17 janvier 2017.

Son Document d'Orientations et d'Objectifs se compose des parties suivantes :

- 1. Un territoire organisé
- 2. La préservation du territoire et de ses ressources
- 3. Une mobilité efficace
- 4. Une politique de l'habitat solidaire
- 5. Un développement économique équilibré et ambitieux
- 6. L'accueil des équipements
- 7. Un urbanisme durable



Dans le cadre de l'armature territoriale définie par le SCOT, Beauvallon est identifié en « **village de l'espace périurbain** ».

Figure 3 - Armature territoriale du SCOT (Source : SCOT Grand Rovaltain)

Enjeu

→ **Respect par le PLU révisé du rapport de compatibilité avec le SCOT du Grand Rovaltain, et de ses orientations liées au statut de village de l'espace périurbain.**

I.3.3 Plan local de l'habitat (PLH)

La Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo porte le PLH. Ce dernier a vocation à décliner les objectifs du SCOT en matière d'habitat, et **fixe donc la politique de l'habitat pour chaque commune** membre de Valence Romans Agglo, pour 6 ans, sur la période 2018-2023

Le PLH a été approuvé le 8 février 2018.

Enjeu

- **Respect par le PLU révisé du rapport de compatibilité avec le PLH.**

I.3.4 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi Notre crée un nouveau schéma de planification dont l'élaboration est confiée aux régions : le SRADDET.

Le SRADDET se substitue aux schémas préexistants tels que le schéma régional climat air énergie, le schéma régional de l'intermodalité, le plan régional de prévention et de gestion des déchets, et le schéma régional de cohérence écologique.

Le SRADDET de la Région Auvergne Rhône-Alpes a été adopté en décembre 2019. Il se substitue aux SRCE Auvergne et SRCE Rhône Alpes. Feuille de route en matière d'aménagement du territoire et d'environnement, le SRADDET conjugue 11 thématiques :

- Désenclavement des territoires ruraux
- Équilibre et égalité des territoires
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
- Prévention et gestion des déchets
- Habitats
- Pollution de l'air
- Gestion économe de l'espace
- Intermodalité et de développement des transports
- Lutte contre le changement climatique
- Maîtrise et valorisation de l'énergie
- Protection et restauration de la biodiversité

Enjeu

- **Prendre en compte les objectifs du SRADDET**
- **Être compatible avec les règles générales du SRADDET**

I.3.5 Autres documents supra-communaux

La commune de Beauvallon est également concernée par plusieurs autres documents avec lequel le PLU devra être compatible ou que le PLU devra prendre en compte, dont notamment :

- Le Plan Climat Air Énergie (**PCAET**) de Valence Romans Agglo (adopté le 4 avril 2019) ;
- Le Plan de Déplacements Urbains (**PDU**) de Valence Romans Déplacement (approuvé en février 2016 pour une durée de 10 ans) ;
- le **SDAGE** Rhône-Méditerranée et le **SAGE** « Molasse miocène du bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence » ;
- ...

Ces documents sont abordés dans les parties relatives à leur thématique.

I.4. Identité communale

I.4.1 Historique sommaire de la commune

Source : site de la commune: beauvallon.fr, travaux de Mme Chantal Sagnes, conseillère municipale, dans le Magazine municipal de Beauvallon

Si l'occupation du territoire est ancienne (deux sites néolithiques ont été répertoriés), les premiers écrits mentionnant La Vache datent du XIII^e siècle et figurent dans les chartes des Poitiers, comtes de Valentinois. En 1242, Aymar III récupère des biens à La Vache sur lesquels le seigneur de Crussol, héritier du chevalier Guillaume Artaut, prétendait avoir des droits. En 1259, il achète à Lambert, seigneur de Chabeuil, le château et le mandement de La Vache pour 6000 de viennois.

En 1332, après plus d'un siècle de querelles et de guerres, le fief de La Vache passe sous la suzeraineté d'Adhémar de La Voulte, comte évêque de Valence et de Die. Quelques années plus tard, il revient dans le domaine des Poitiers, vicomtes d'Etoile mais appartenant au royaume d'Arles, il est toujours terre d'Empire. Il est géré par un magistrat, le châtelain.

En 1391 et 1393, il subit l'occupation et les pillages d'une bande de routiers (mercenaires) à la solde de Raymond de Turenne, commandés par le bâtard de Bertusan qualifié de « capitaine de La Vache et Fiancey ». Il faut acheter leur départ.

En 1419, Louis II, le dernier des Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, désigne comme héritier le dauphin Charles, futur Charles VII. Ses terres entrent donc dans le domaine des rois de France.

Echue aux Poitiers saint Vallier, cédée aux Gaston du Cheylard puis rachetée en 1487, la terre de La Vache est érigée en baronnie en faveur de la famille des Poitiers Saint Vallier. Son illustre représentante Diane, la dame d'Etoile, est faite duchesse de Valentinois par le roi Henri II. Le livre terrier de La Vache au profit de Diane ne contient pas moins de 444 feuillets datés de 1549 à 1551. A la mort de Diane en 1566, La Vache passe à son gendre le duc d'Aumale, prince de Lorraine.

Mais quelques années auparavant, les guerres de religion ont commencé. Le château de La Vache est détruit en grande partie par les protestants dès 1560.

Ce qui reste du château, le domaine et les droits qui y sont attachés, sont revendus en 1594 à Bertrand Manuel seigneur de La Fay. Endetté, celui-ci revend la terre de La Vache, en 1602, à un de ses créanciers, Gabriel Philippe de Chastellier seigneur de Millieu.

En 1621, le conseil de l'Eglise Réformée du Dauphiné, par son général le seigneur de Montbrun, octroie au sieur de Beaufort, les lieux de La Vache et Montalagier pour contribuer aux fortifications de la Baume, Beaufort, Cheylar et Plan de Baix et à l'entretien de ses gens de guerre.

En 1654, le fief de La Vache change une dernière fois de mains : il est revendu à Charles Jacques de Bressac, conseiller au parlement de Grenoble et conseiller du roi en son Conseil d'Etat qui y fait construire un nouveau château. Cette famille gardera ce fief jusqu'à la révolution de 1789 qui met fin au système féodal.

Après 1789, la commune de Lavache fait partie du canton d'Etoile et, après la réorganisation de l'an VIII, du canton de Valence.

Au point de vue religieux, La Vache dépend de l'ordre de Saint Ruf jusqu'à la disparition de cet ordre en 1774. Son abbé décide en 1634 que Fiancey et La Vache ne formeront qu'une seule et même paroisse desservie par le curé de La Vache. En 1656, celui-ci signale la présence d'un hôpital. L'église construite vers 1615 et la chapelle du château des de Bressac ont connu dans leurs murs 29 abjurations de protestants vers 1685, date de la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV. La Révolution de 1789 permettra la liberté de culte.

La commune et la paroisse n'ayant pas les mêmes limites, à de nombreuses reprises, tout au long du XIX^e siècle, les habitants de Fiancey du quartier des Lacs et des Mernes ont demandé leur rattachement à la commune de Lavache, en vain.

Le nom de cette commune dont on ne connaît pas l'origine est l'objet de quolibets, moqueries, jeux de mots fantaisistes.

En 1877, le village n'a plus que 8 vaches pour 400 moutons, une vingtaine de chevaux et autant de mulets ! Dès 1883, le maire, Alphonse Pomarel, entreprend les démarches pour un changement de nom. Par le décret du 12 novembre 1890, Lavache devient Beauvallon, ce dont témoignent les deux plaques de cocher apposées sur deux maisons qui ont dû être corrigées, et le monument près du lac érigé pour le centenaire du changement de nom en 1990.



Figure 4 - Mairie-école de 1851 (Source : Mme SAGNES)

I.4.2 Organisation générale de la commune

Le territoire communal s'étend sur la vallée de la Véore (au nord et à l'ouest) et sur les plateaux des terrasses du Rhône (pour le reste de la commune).

Le territoire de Beauvallon, en particulier dans ses espaces à dominante agricole, est « historiquement » mité par du bâti (quelques vastes fermes).

Guidé par le souci de ne pas être atteint par les eaux de la Véore, le village principal s'est implanté au pied du relief au Sud, avec l'église, le château, où sont regroupés les équipements, les services, les commerces et les maisons en bordure de la place du marché. Il a été secondé par le hameau des Granges.

Le lac a influencé l'implantation des lotissements à partir des années 1970/1980 par un développement à l'Est de la commune, le long de la RD 211.

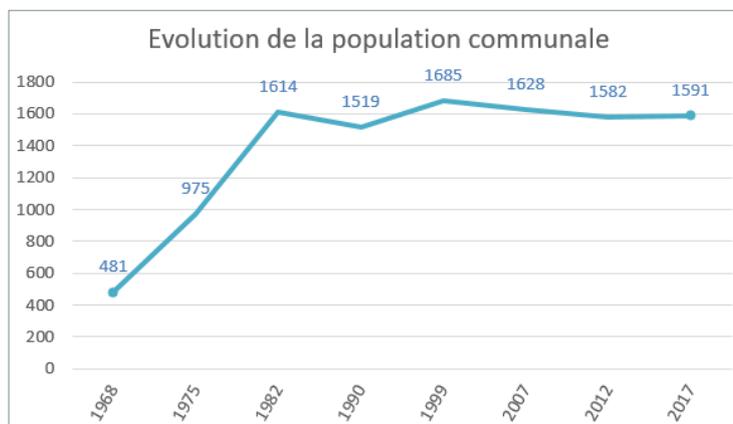
II. LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Source : INSEE

Note : les données relatives à la Communauté d'agglomération disponibles auprès de l'INSEE correspondent au périmètre en vigueur avant la fusion au 1^{er} janvier 2017, soit celui de la CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes.

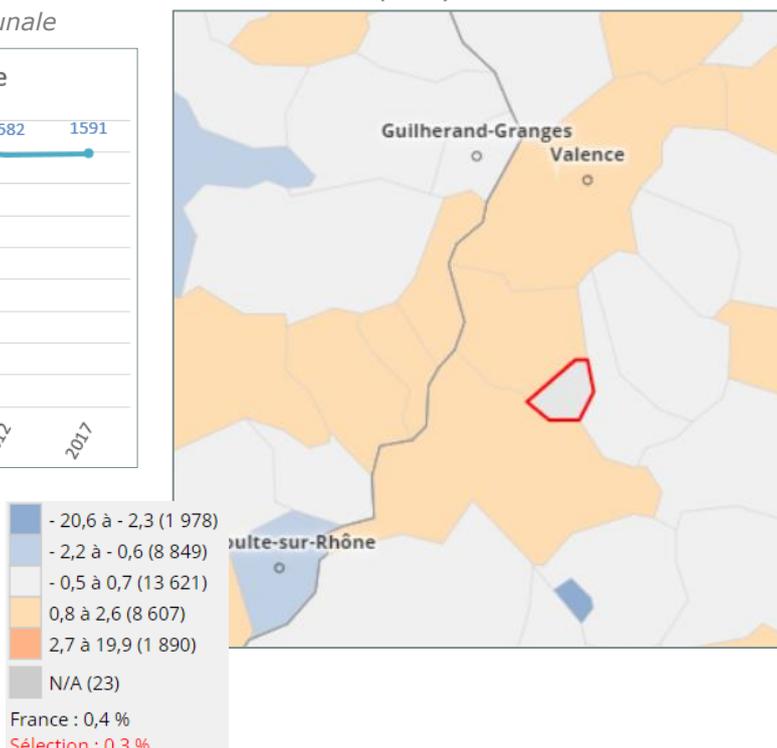
II.1. Évolution de la population

Figure 7 – Évolution de la population communale



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

Figure 6 – Évolution annuelle de la population sur 2013-2018 (en%)



Source : INSEE, RGP de 1968 à 2017

	Taux annuel moyen de variation de population						
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012	2012-2017
Beauvallon	+10,7 %	+7,4 %	-0,8 %	+1,2 %	-0,4 %	-0,6 %	+0,1%
CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes	+1,4 %	+0,7 %	+0,6 %	+0,5 %	+0,7 %	+0,5 %	+0,6 %
Drôme	+0,8 %	+1,1 %	+0,8 %	+0,6 %	+1,0 %	+0,7%	+0,8%

Tableau 1 – Comparaison du taux annuel moyen de variation de la population

- Une croissance démographique très importante sur la période 1968-1982, largement supérieure au rythme constaté à l'échelle du périmètre de la communauté d'agglomération et du département ;
- Par la suite, une évolution contrastée : un repli durant les années 1980, un regain dans les années 1990, puis une baisse régulière sur 1999-2012, alors que l'intercommunalité et le département présentent une croissance continue.

- La population municipale s'élève à 1591 habitants en 2017.
 - Les dynamiques démographiques communales sont soutenues par la proximité de Valence, qui fait de Beauvallon une commune attractive, lieu d'expression de la périurbanisation à partir des années 1960.
 - Cette croissance de population a été portée par de vastes opérations d'ensemble, sous forme de lotissements. A l'inverse, à partir des années 1980, le ralentissement du rythme de construction a pénalisé la dynamique communale.
 - La tendance actuelle est à une baisse régulière de la démographie, comme certaines communes proches de de Beaumont-lès-Valence, et plus récemment Montéleger. Ces cas sont plutôt particuliers, les autres communes de la couronne valentinoise continuant à voir leur population croître.

Synthèse :

- **Une population municipale de 1591 habitants en 2017**
- **Une population en baisse depuis 1999 (-0,5%/an), alors que Beauvallon est une commune périurbaine attractive (proximité de Valence, cadre de vie) mais un regain d'attractivité sur la période récente (2012-2017 (+0,1%))**

Enjeu :

- **La reconquête d'une dynamique démographique communale positive**

II.2. Composition des dynamiques

- Les périodes de forte croissance démographique (1968-1982) s'expliquent majoritairement par un solde migratoire nettement positif.
 - Cela confirme le phénomène de périurbanisation.
- Le solde naturel se redresse à la fin des années 1970, mais reste négatif.
 - Les nouveaux arrivants étaient en grande partie de jeunes ménages mais qui n'ont pas permis un renouvellement suffisant de la population.

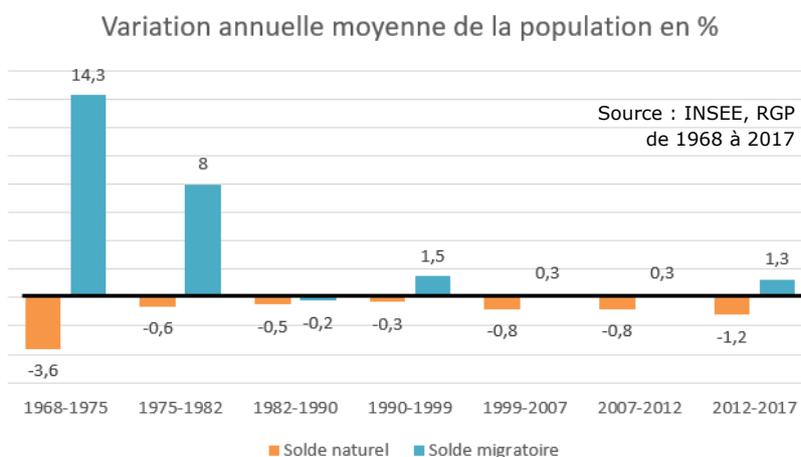


Figure 8 – Solde naturel et solde migratoire depuis 1968

- Entre 1982 et 1990, le solde migratoire négatif se cumule au solde naturel en déficit.
- Par la suite, l'apport migratoire redevient positif, mais faible, ne permettant pas de compenser le solde naturel négatif qui s'accroît.
 - La commune connaît un net vieillissement de sa population, et notamment celle issue de la « vague » des années 1960-1970.
 - La commune continue à attirer de nouveaux ménages, mais insuffisamment pour éviter le vieillissement démographique.
- Environ 7% de la population de 2017 ne résidait pas sur la commune 2 ans auparavant, alors que la démographie communale connaît une tendance à la baisse.
 - Cela témoigne tout de même du dynamisme résidentiel du territoire et du turn-over au sein de la population.

Synthèse :

- **Un solde migratoire positif (+1,3%/an)**
- **Un solde naturel négatif (-1,2%/an)**
- **Une nette tendance au vieillissement de la population**

Enjeu :

- **La prise en compte du vieillissement de la population**
- **Le redressement du solde naturel, par l'accueil de populations nouvelles**

II.3. Composition de la population

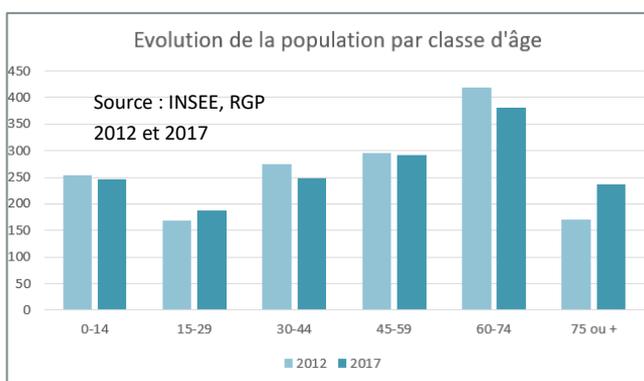


Figure 9 – Évolution de la population par classe d'âge (2009-2014)

Source : INSEE, RGP 2012 et 2017

	Répartition de la population par tranche d'âge en 2017 (%)		
	Beauvallon	CA Valence-Romans	Drôme
0-14 ans	15,5 (16)*	18,6	18,6
15-29 ans	11,8 (10,7)*	16,9	15,5
30-44 ans	15,6 (17,4)*	18,0	18,0
45-59 ans	18,4 (18,7)*	19,6	20,2
60-74 ans	23,9 (26,5)*	16,8	17,6
75 ans et +	14,9 (10,7)*	10,0	10,1

* répartition en 2012

Tableau 2 – Répartition de la population par tranche d'âge en 2013

- Entre 2012 et 2017, l'ensemble des classes de moins de 60 ans est en diminution
- Les 60 ans et plus augmentent fortement et les 60-74 ans deviennent la 1ère classe d'âge.
 - La population connaît un vieillissement marqué.
- L'indice de jeunesse, qui exprime le rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans, confirme ces conclusions. Il s'établit à 0,56 en 2017 et tend à diminuer depuis 1982 (1,39 en 1999), se situant bien en dessous de la moyenne de l'agglomération (0,92) et du département (0,88).

Synthèse :

- **Un important vieillissement de la population, avec une forte hausse des effectifs des 60 ans et plus entre 2012 et 2017**

Enjeu :

- **Le renouvellement de la population, par l'accueil de jeunes ménages.**
- **La prise en compte du vieillissement de la population à travers une offre de logements adaptés.**

II.4. Évolution des ménages

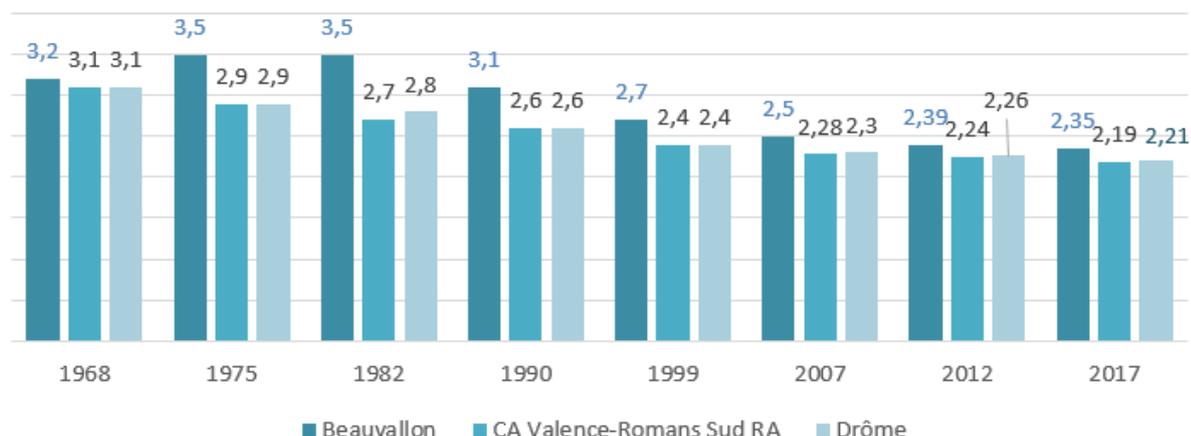


Figure 10 – Evolution de la taille des ménages

Source : INSEE, RGP 1968 à 2017

- Augmentation continue du nombre de ménages (malgré la perte de population), mais tassement sur les toutes dernières années
- De 463 ménages en 1990 à 641 ménages en 2017.
- Tendance à la baisse de la taille des ménages (« desserrement »), passant de plus de 3,5 dans les années 1970 à 2,35 en 2017.
 - Évolution généralisable à l'ensemble des communes françaises correspondant à différentes évolutions : vieillissement de la population, augmentation des familles monoparentales, décohabitation,...
- À l'échelle de la CA et du Département : 2,2 personnes/ménages.

	2014		2009	
	Nombre	Part au sein des ménages	Nombre	Part au sein des ménages
Personne seule	130	21,2 %	114	18,8 %
Famille monoparentale	32	5,1 %	35	5,8 %
Couple actif avec emploi	174	28,2 %	181	29,9 %
Couple dont 1 actif avec emploi	67	10,9 %	118	19,5 %
Couple sans actif avec emploi	194	31,4 %	157	26,0 %
Cohabitation	20	3,2 %	0	0 %

Tableau 3 – Typologie des ménages

Source : INSEE, RGP 2009 et 2014

- 21% de ménages d'une personne, en progression ; de même que les couples inactifs (31%, contre 17% à l'échelle de la CA VR).
- 65% de ménages de 2 personnes ou moins.
 - Évolutions liées au vieillissement de la population.
 - Ces caractéristiques et évolutions peuvent traduire de nouveaux besoins en logement avec des attentes en logements plus petits, adaptés à la diversité de typologie des ménages.

Synthèse :

- Une taille des ménages relativement élevée, mais en baisse, s'établissant à 2,35 personnes par ménage.
- 21% de ménages d'une personne.

Enjeu :

- La prise en compte de la typologie des ménages et de son évolution, à travers l'offre future en logements permettant un parcours résidentiel complet à l'échelle de la commune.

II.5. Caractéristiques de la population active et niveaux de revenu

- Diminution de la population de 15-64 ans ces dernières années, au profit de classes d'âge plus âgées.
- Au sein de cette population, augmentation des actifs

	2012	2017
Population de 15 à 64 ans	903	818
Actifs	71,1%	77,5%
<i>Actifs ayant un emploi</i>	64,9%	71,3%
<i>Chômeurs</i>	6,2%	6,2%
Inactifs	28,9%	22,5%
<i>Élèves, étudiants et stagiaires</i>	8,2%	10,5%
<i>Retraités ou préretraités</i>	15,6%	7,9%
<i>Autres inactifs</i>	5,1%	4%

Source : INSEE, RGP 1968 à 2017 | (autres inactifs : personne au foyer, ou en incapacité de travailler)

Tableau 4 – Proportion d'actifs et d'inactifs

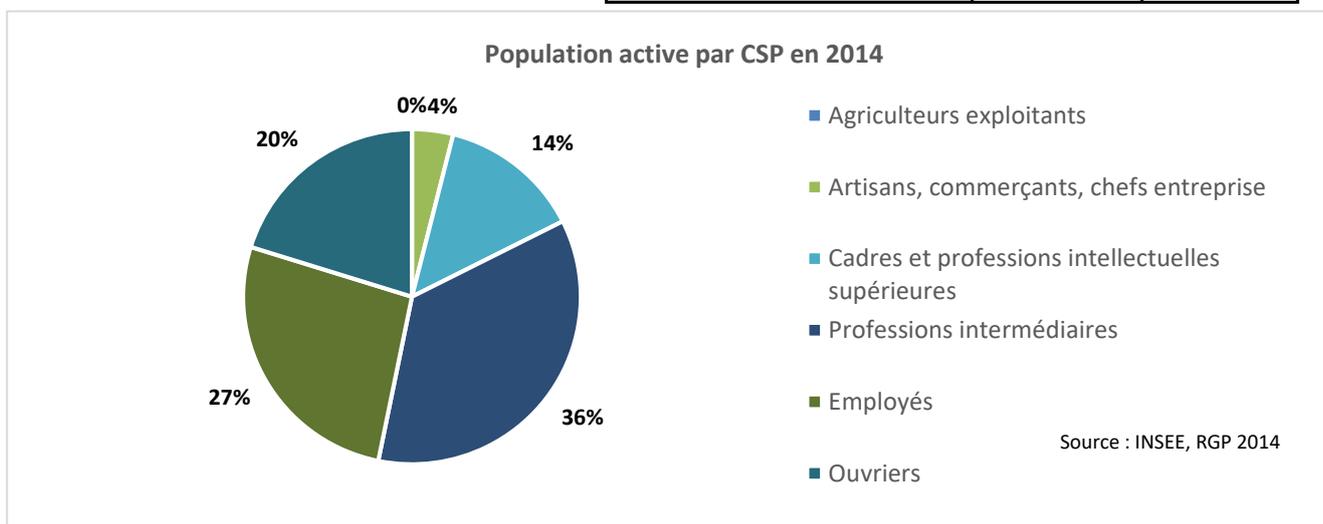


Figure 11 – Population active par catégorie socio-professionnelles

- Professions intermédiaires constituant la catégorie socio-professionnelle la plus représentée (36%) (et en nette progression par rapport à 2009 (28%), suivis par les employés (27%) et les ouvriers (20%).
- Un revenu fiscal de référence moyen (27,4k€) supérieur à celui des échelons intercommunal et départementale (24 k€)
- Une composition traduisant une situation de village périurbain, à proximité des pôles d'emplois d'activités et d'équipements.

Une composition témoignant également de l'attractivité de la commune sur le plan immobilier pour une diversité de populations.

Synthèse :

- **Une composition témoignant de la situation périurbaine et de l'intérêt de la commune sur le plan résidentiel pour une diversité de populations**

Enjeu :

- **Une réponse aux attentes d'une population diverse, en matière de logements, d'équipements, pour favoriser la mixité sociale.**

III. LE PARC DE LOGEMENTS

Source : INSEE, Sitadel

III.1. Une croissance des logements qui ralentit

- 662 logements en 2017.
- Croissance particulièrement marquée entre 1968 et 1982, période de forte progression démographique, avec l'arrivée de nouveaux ménages.
- Puis une croissance plus modérée, avec un certain rebond dans les années 1990, puis un ralentissement jusqu'à aujourd'hui ; alors que l'Agglomération et le Département connaissent des évolutions plus régulières.
- Entre 2007 et 2017, une faible croissance du parc, associée à une population en nette baisse.

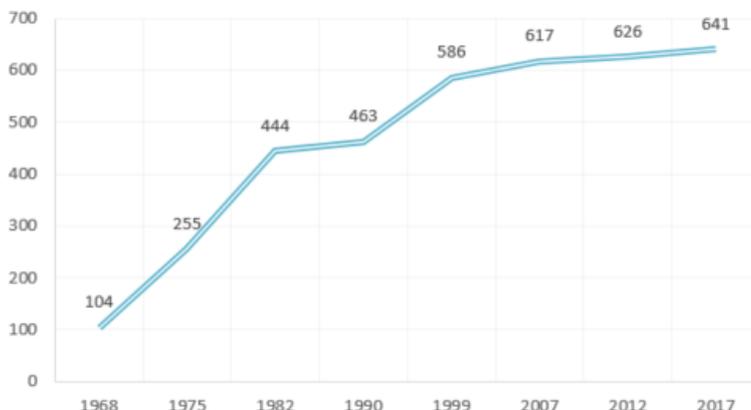


Figure 12 – Évolution du parc de logements

- La commune fait partie des communes attractives sur le plan résidentiel, et a bénéficié de la dynamique de périurbanisation.
- La croissance du parc reste positive et supérieure à l'évolution de la population en raison du desserrement des ménages.

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014
Taux de variation annuelle moyenne de la population						
Beauvallon	10,7%	7,4%	-0,8%	1,2%	-0,5%	-0,5%
Taux de variation annuelle moyenne des logements						
Beauvallon	13,67%	8,79%	0,66%	2,41%	0,49%	0,19%
CA VR	2,53%	1,58%	1,40%	1,20%	1,19%	1,28%
Drôme	2,20%	1,98%	1,50%	1,16%	1,58%	1,42%

Tableau 5 – Comparaison de la variation annuelle moyenne des logements

III.2. Une production récente limitée et peu diversifiée

D'après les données SITADEL2,

- 14 logements ont été commencés entre 2011 et 2020
- mais 41 logements ont été autorisés sur cette même période. Cette différence s'explique par les autorisations d'urbanisme (permis d'aménager/permis de construire) accordés sur l'année 2019-2020 concernant le secteur des Gamelles mais dont les constructions ont débuté (sorties de terre) qu'à partir de 2021.

Aussi d'après les données SITADEL2, sur la période 2013-2020 (8 ans), la commune enregistre un rythme annuel moyen de 1,6 logement/an ; rythme bien en-deçà des objectifs fixés par le PLH (7 logements/an).

- **La faiblesse de la construction sur la dernière décennie s'explique notamment par un contexte économique peu favorable, mais aussi par la diminution du foncier disponible et la non concrétisation des principaux secteurs de développement (Les Gamelles).**
- La production de logements reste très largement tournée vers l'individuel pur, alors que des formes groupées et collectives pourraient venir compléter l'offre et répondre à des besoins variés.
- Une dynamique notable de mobilisation du bâti existant.



Photographies 1 – Exemples de constructions récentes sur les secteurs des Blaches, de la montée du Mas Castellet et du chemin des Gros Pays (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

Synthèse :

- **Sur la dernière décennie un rythme de production très en deçà des objectifs du PLH (1,6 logements/an)**
- **Une production essentiellement sous forme individuelle pure.**

Enjeu :

- **Une offre de logements qui soit davantage diversifiée, répondant à la diversité des besoins (parcours résidentiel complet).**
- **La valorisation du potentiel du bâti existant, pour la redynamisation urbaine et la limitation de la consommation d'espaces.**

III.3. La dynamique envisagée au niveau supra-communal

Ce que prévoit le SCOT :

→ Identification de Beauvallon comme « village de l’espace périurbain » dans l’armature territoriale.

selon l'EPCI		Répartition des logements selon le niveau de l'armature territoriale				
entre 2016 et 2025		Villes centre et Pôles Urbains	Pôles Périurbains	Bourgs centres	Villages périurbains	Villages ruraux
Hermitage Tournonais	2 439	37%	26%		13%	24%
La Raye	151					100%
Pays de l'Herbasse	602			45%		55%
Rhône Crussol	2 438	53%	36%		11%	
Valence Romans Sud Rhône Alpes	13 315	58%	29%	1%	3%	9%
TOTAL	18 895	52%	28%	3%	4%	13%

entre 2026 et 2040		Villes centre et Pôles Urbains	Pôles Périurbains	Bourgs centres	Villages périurbains	Villages ruraux
Hermitage Tournonais	3 650	40%	27%		11%	22%
La Raye	250					100%
Pays de l'Herbasse	650			45%		55%
Rhône Crussol	2 500	56%	34%		10%	
Valence Romans Sud Rhône Alpes	19 200	65%	24%	1%	3%	7%
TOTAL	26 250	58%	25%	2%	4%	11%

Tableau 6 – Ventilation géographique par territoire de production de logements entre 2016 et 2040 (source : DOO - SCOT Rovaltain)

- Pour ce niveau de l’armature, définition d’un objectif de 3% de la production totale de logements du SCOT sur les périodes 2016-2025 et 2026-2040.
- Densité brute moyenne de 17 à 20 logements/hectares.
- Une production de logements diversifiée :

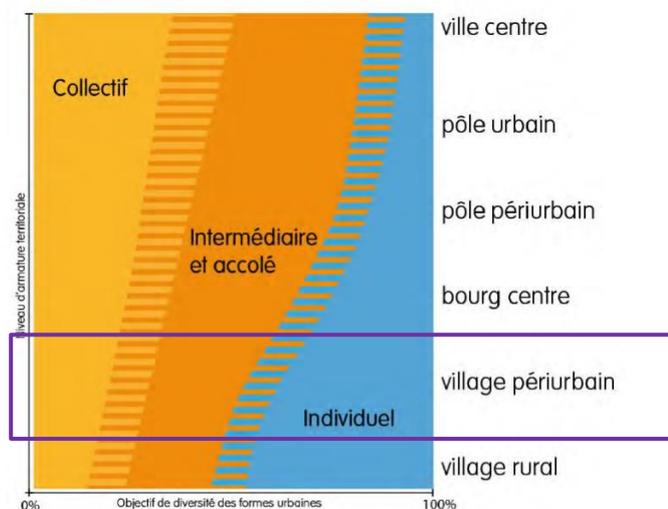


Figure 13 – Proportion des formes urbaines d’habitat des différents niveaux de l’armature territoriale (source : DOO - SCOT Rovaltain)

Ce que prévoit le PLH :

- Répartition de la production de logements selon les niveaux d'armature territoriale du SCOT à l'échelle de Valence-Romans Agglo.
- +4,5 constructions neuve par an pour 1000 habitants, soit **7 constructions neuves par an en moyenne pour Beauvallon.**

- Une perspective favorable au regard du rythme constaté sur la commune depuis 1999.
- **Cet objectif est un maximum.**

Synthèse :

- **Perspective SCOT-PLH de 7 logements par an en construction neuve.**
- **Une production qui devra être diversifiée, en lien avec une densité moyenne attendue de 17 à 20 logements/ha.**

Enjeu :

- **Un dimensionnement du projet de PLU (en terme de capacités de création de logements) qui respecte la compatibilité avec le SCOT et le PLH.**

III.4. Les caractéristiques du parc de logements

- **La structure du parc de logements**

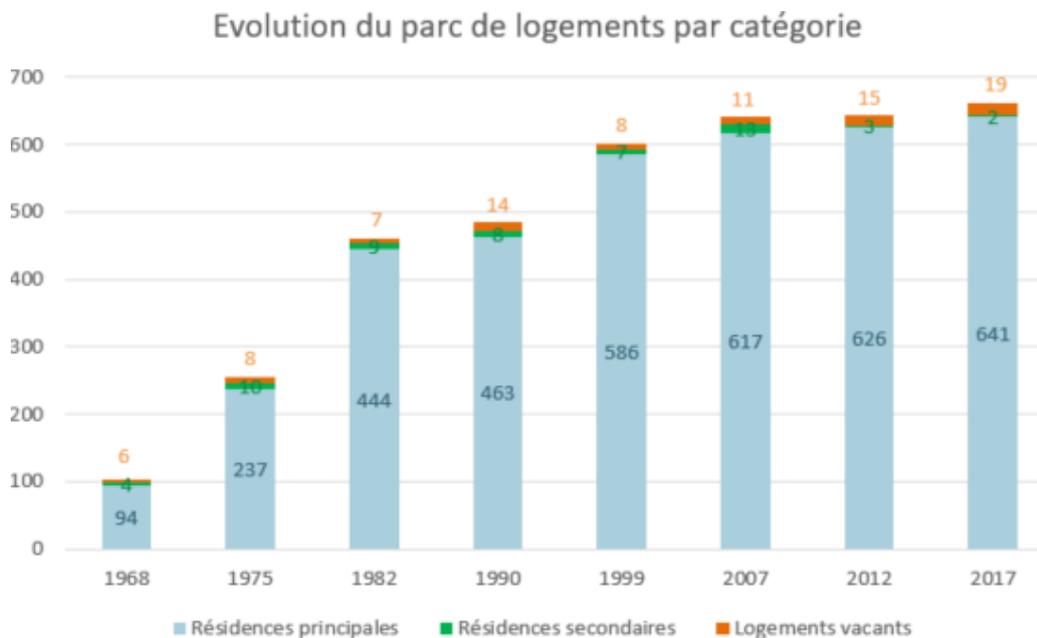


Figure 14 –
Évolution du parc
de logements par
catégorie

Source : Insee, RP1968 à
1999 dénombremens,
RP2009 et RP2017
exploitations principales

- En 2017, 97% des logements sont des résidences principales.
- La part des résidences secondaires est faible (0,3%) et en baisse.
- Les logements vacants restent très peu nombreux (2,9%, contre 9,4 % à l'échelle de la CA Valence-Romans)
 - Le parc de logements est fortement occupé, témoignant de l'attractivité forte de la commune et de la pression immobilière (2 400€/m² pour une maison à Beauvallon, contre 1 500€/m² à l'échelle de la CA VR et de la Drôme ; prix du foncier également)

Ce que prévoit le SCOT :

- À l'échelle du Grand Rovaltain, réduire la vacance à 6% du parc (contre 7,5% en 2013) > la commune de Beauvallon n'est pas concernée.

Ce que prévoit le PLH :

- Objectif de reconquête de 5% du parc vacant soit pour Beauvallon moins de 1 logement.

• **L'ancienneté du parc de logements**

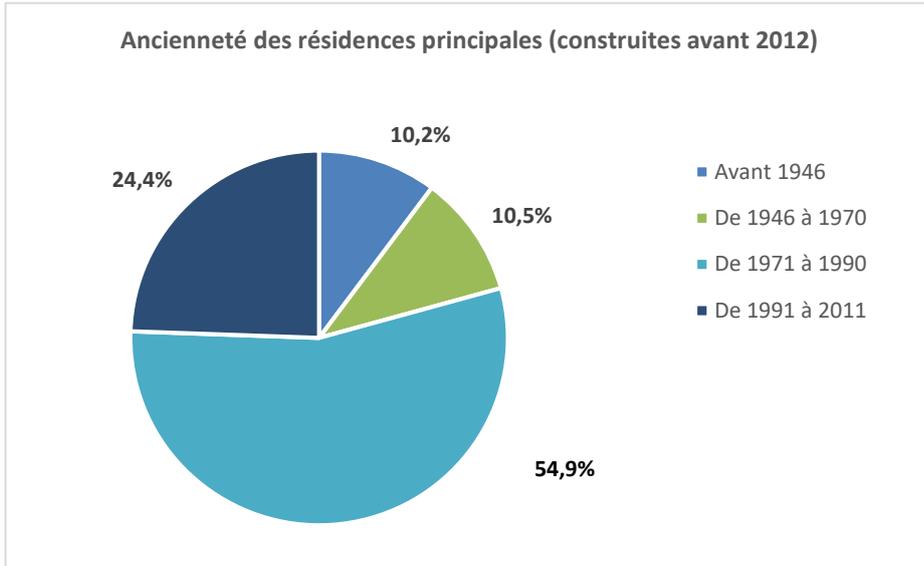


Figure 15 – Ancienneté des résidences principales (construites avant 2013)

Source : Insee, RP2014

- Un noyau très ancien qui représente 10% des résidences principales.
- Plus de la moitié des résidences construite entre 1971 et 1990 : impact de cette période de forte croissance, marquées par l'installation de nombreux nouveaux ménages.
- La dynamique des années 1990 et 2000 a eu un effet plus modeste.
- Le parc ancien, à travers son architecture, sa morphologie et le tissu bâti qu'il a produit, participe du patrimoine et de l'identité de la commune (centre bourg ancien autour du château et du lac, anciens corps de ferme isolés).
 - Un parc ancien relativement limité dans sa proportion du parc total de logements.



Photographies 2 – Réalisations et potentiel en réhabilitation, dans le centre-bourg et le centre ancien des Granges (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

• Un parc de logements déséquilibré

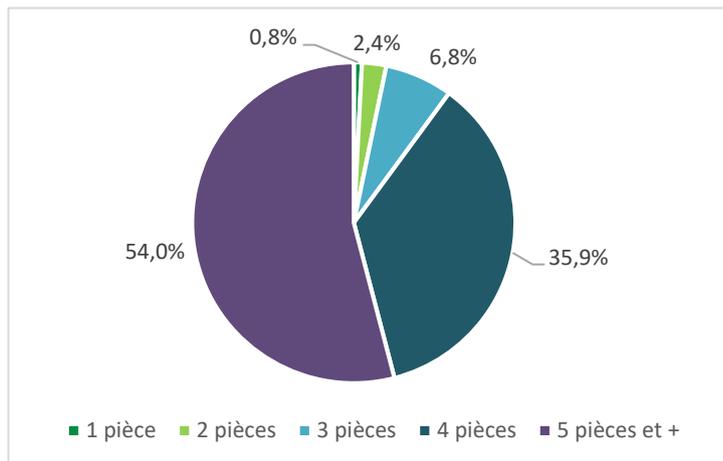


Figure 16 – Nombre de pièces des résidences principales

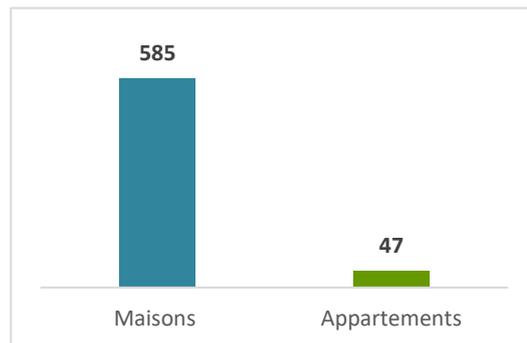


Figure 17 – Type de logements en 2014

- Une prédominance (92%) de logements de type maison.
 - 54% de logements d'au moins 5 pièces.
 - Des petits logements (1 à 3 pièces) peu nombreux (10%) alors que la commune compte 21% de ménages d'une personne.
- **Une partie des logements apparaît aujourd'hui sous-occupée**, en lien notamment avec le vieillissement des ménages arrivés dans les années 1970 dans des pavillons.
 - **Les logements de taille plus limitée répondent à une demande**, notamment en ce qui concerne les jeunes ménages, les personnes âgées ou plus généralement les personnes avec moins de moyens financiers.
 - Le maintien sur la commune de certaines personnes âgées dans des logements plus adaptés, plus petits, faciliterait la **rotation des ménages** et l'installation de familles dans des logements auparavant sous-occupés, et donc l'accueil d'une nouvelle population.

- 70 % des ménages habitent leurs logements depuis 10 ans et plus.
- Une grande majorité de propriétaires (86%), occupant leur logement depuis 23 ans en moyenne.
- Un marché faiblement tourné vers le locatif (14%, avec une ancienneté moyenne d'emménagement de 6 ans).
 - **Le parc locatif joue un rôle fondamental pour l'insertion d'une population jeune** qui peut ainsi rester sur sa commune d'origine ou venir s'installer, peut-être dans l'attente d'une accession.
 - Il constitue **un élément important du parcours résidentiel des ménages**. Il participe au dynamisme démographique, au renouvellement de la population (notamment pour maintenir les effectifs scolaires).
- Dans les faits,
 - o 27 logements locatifs conventionnés (dont 23 HLM) en 2017, soit 31% du parc locatif et 4,4% du parc total, contre 18% pour la CA.
 - o 83 demandes actives / 100 logements sociaux, contre 45/100 pour la CA.
- Bien qu'étant inférieure au seuil des 3500 habitants nécessitant d'atteindre 20% de logements sociaux (loi SRU), la commune devra veiller à développer une offre de logements sociaux.

Ce que prévoit le SCOT :

- Assurer un parcours résidentiel complet pour répondre aux demandes des ménages avec un objectif de 5 % de logements sociaux pour les villages périurbains tels que Beauvallon.

Ce que prévoit le PLH :

- Objectif de 10% de logements locatifs sociaux en construction neuve, soit 4 logements pour Beauvallon sur la période 2018-2023.

Synthèse :

- **Un parc de logement fortement occupé (97% de résidences principales), une pression immobilière importante.**
- **Une vacance très faible (2,9%).**
- **Des logements anciens (<1946) ne représentant que 10% du parc.**
- **Une forte prédominance des maisons individuelles (92%) et logements de grandes tailles.**
- **Au regard de la typologie des ménages, une partie du parc de logements sous-occupée.**
- **Un parc locatif limité (14%), ainsi que le parc locatif conventionné (4%).**

Enjeu :

- **La réponse à la demande forte d'installation de ménages sur la commune.**
- **La poursuite de valorisation du bâti ancien, bien que le potentiel reste limité.**
- **Une meilleure valorisation du parc de logements, par une facilitation de la rotation des ménages.**
- **Vigilance à avoir sur l'arrivée sur le marché de nombreuses maisons construites dans les années 1970, en veillant à proposer des formes de logements différentes, non concurrentes.**
- **Une offre de logements diversifiée, répondant à la diversité des besoins (parcours résidentiel complet) et de la demande, et pour cela importance d'une production future qui soit complémentaire d'un parc actuel largement tourné vers l'individuel et en partie sous-occupé (en terme de rapport taille de ménage / taille du logement).**

IV. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Source : INSEE

IV.1. Une activité dominée par les commerces et services

Source : Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

	2009	2014
Nombre d'emplois sur la commune	148	142
Actifs ayant un emploi résidant sur la zone	655	581
Indicateur de concentration de l'emploi	22,6%	24,4%

Source : d'après RGP INSEE 2014

	Actifs entrants	Emplois sur la commune	Actifs sortants	Actifs avec emplois sortants
2009	72	148	579	88,4%
2014	70	142	509	87,6%

Tableau 8 – Emplois sur la commune et flux des actifs

- Un nombre d'emplois proposés sur la commune qui se maintient.
- Un indicateur de concentration d'emploi en légère hausse, près de 25%, du fait de la baisse des actifs résidant sur la commune.
 - Une certaine activité locale qui évite la monofonction résidentielle de la commune, participe à la vie communale et permet aussi de répondre à des besoins de proximité.
- Les actifs communaux sont nombreux à travailler à l'extérieur (88%).
 - Il en résulte une relation forte avec les territoires proches en matière de résidence/emplois, notamment vers le Valentinois

Source : INSEE, CLAP, au 31/12/2015

	Nombre d'établissements	%	Nombre de salariés	%
Agriculture, sylviculture, pêche	2	2,8	1	0,9
Industrie	4	5,6	1	0,9
Construction	7	9,9	1	0,9
Commerces, transports et services divers	48	67,6	16	15,1
Adm. publique, enseignement, santé	10	14,1	87	82,1
TOTAL	71	100	106	100

Tableau 9 – Etablissements par secteurs d'activité

- Le secteur « commerces et services divers » est le secteur majeur en nombre d'établissement mais relativement peu pourvoyeur d'emploi salarié.
- Le secteur « administration publique, enseignement et santé » est la principale source d'emploi (EHPAD).
 - La dimension économique de la commune repose principalement sur le fonctionnement d'administrations, d'équipements et d'institutions sociales et sur le secteur commerces/services.

- Une offre en commerces et services rassemblée dans le centre-bourg



Figure 19 – Localisation des commerces et services

Sur le secteur centre-bourg ou à proximité :

- Restaurant – bar – PMU
- Bureau de tabac – presse
- Café des Sports
- Boulangerie
- Pharmacie
- Salon de coiffure
- EHPAD
- Marché chaque dimanche, marché saisonnier
- Activités médicales : médecin généraliste, dentiste, infirmières, spécialistes
- Restaurant L’Echappée Belle (+gîte) (à l’écart, au Sud)

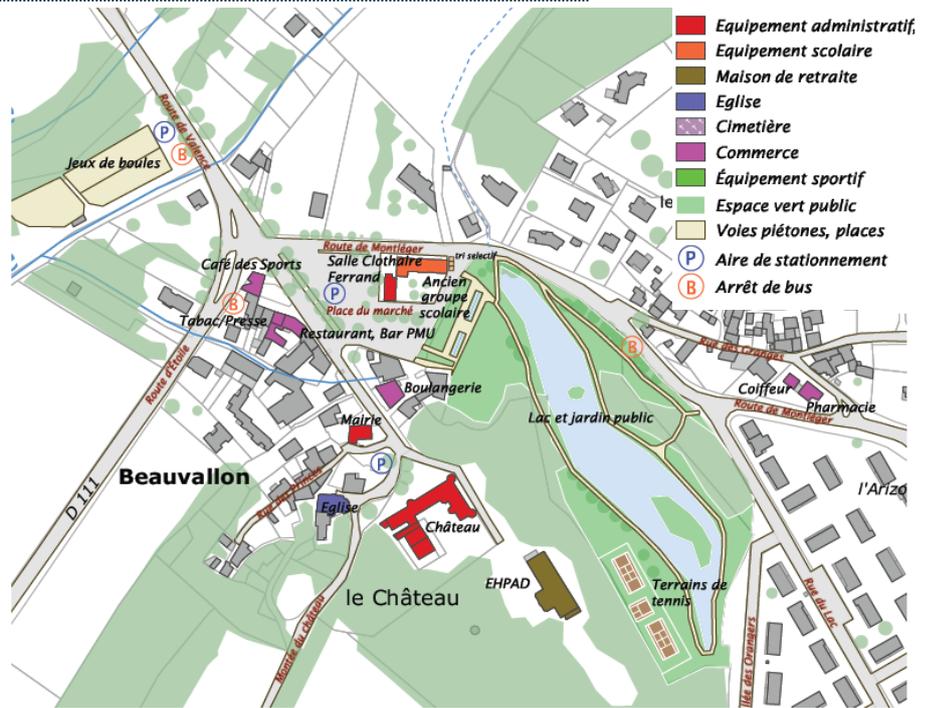


Figure 20 – Localisation des commerces et services sur le secteur bourg



Photographie 3 - Commerces (boulangerie, bar restaurant, pharmacie) dans le bourg (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

- Des projets :

- o Dans le cadre de l’aménagement du secteur des Gamelles : locaux de commerces/services de proximité, avec une vocation plutôt orientée sur le médical.
- o Reconstruction de l’EHPAD.

- **Des marchés réputés et fréquentés sur la place du Marché**

- Marché hebdomadaire tous les dimanches matin.
- Marché saisonnier de producteurs de fruits et légumes en fin d'après-midi, de 1 à 3 fois par semaine selon les périodes, d'avril à novembre.

*Photographie 4 - Marché
(<http://www.beauvallon.fr/>)*



- Une offre de proximité, participant à la vie de village, répondant à une partie des besoins de la population et favorisant le maintien des populations plus âgées.
- Un usage important de la place du village pour les marchés, à prendre en compte dans l'évolution des espaces publics et des capacités de stationnement.

- **Vision supra-communale (SCOT)**

Ce que prévoit le SCOT :

- Permettre l'accueil d'activités en mixité de fonctions, dans le tissu urbain mixte.
- Beauvallon non concernée par les « sites d'accueil d'activités économiques à développer ou conforter » (zones d'activités).
- Privilégier l'implantation des commerces, notamment de proximité, dans les centralités villageoises.
- Possibilité de création de zone artisanale ou industrielle dans la limite de 1ha par village (possibilité de mutualiser ce potentiel), sous réserve de l'accord de l'intercommunalité et dans la continuité de l'enveloppe urbaine.
- Développement d'espaces de co-working.

Synthèse :

- **142 emplois sur la commune ; indicateur de concentration d'emploi de 25%.**
- **Une relation forte avec les territoires proches en matière de résidence/emplois, notamment vers le Valentinois.**
- **Une activité communale dominée par les secteurs administratifs, enseignement et santé, et commerces et services.**
- **Une offre de commerces et services rassemblée dans le centre-bourg ou à proximité.**
- **Des marchés fréquentés, sur la place principale.**

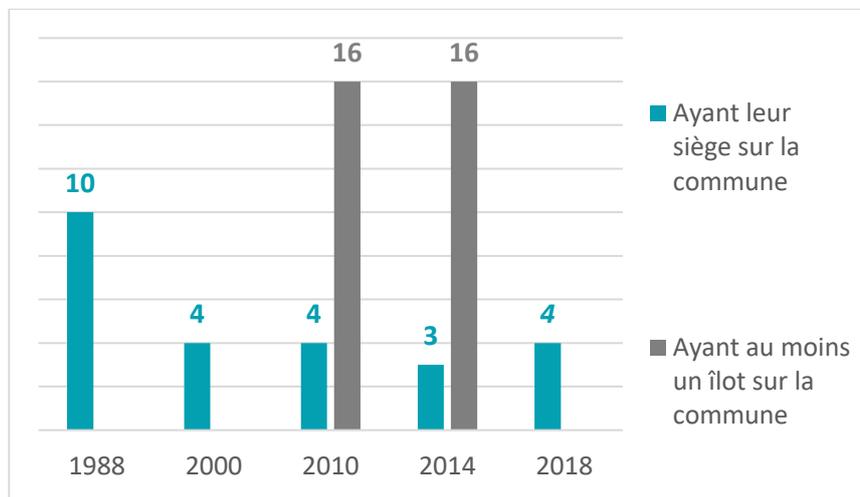
Enjeu :

- **Le maintien voire le développement d'un tissu économique local (commerces, services, artisanat), pour limiter le statut de stricte « commune dortoir », dynamiser la vie communal et répondre à des besoins de proximité.**
- **La prise en compte de l'usage de la place principale par les marchés, et du besoin de stationnement associé.**

IV.2. L'agriculture

Source : Recensement Générale Agricole (RGA) de 2010, PAC Etat, enquête agricole (questionnaire et réunion agricole en 05/2018), INAO

• Exploitations agricoles



Sources : RGA 2010, DDT26 (PAC2014), enquête agricole

Figure 21 – Nombre d'exploitations agricoles intervenant sur la commune

- Un nombre d'exploitations ayant leur siège sur la commune qui se stabilise à 4 exploitations, dont 1 installation récente.
- 12 exploitations extérieures interviennent sur la commune, notamment basées sur les communes voisines de Portes-lès-Valence, Beaumont-lès-Valence et Etoile-sur-Rhône.

Tableau 10 – Synthèse de l'enquête agricole

Référence	Localisation	SAU totale	SAU sur Beauvallon	Organisation du parcellaire	Production	Signes de qualité	Régime sanitaire	Contractualisation	Total de main d'œuvre	Âge	Perspectives	Projets
Exploitation 1	BEAUVALLON	21 ha	18 ha	Moyenne regroupée	Polyculture	/	/	/	0 personne	50-59 ans	Pas de succession avant 10 ans	- Changement de destination d'ancien(s) bâtiment(s) agricole(s)
Exploitation 2	BEAUVALLON	0,1 ha	0,1 ha	Proche, groupée	Polyculture maraîchage	En réflexion vers l'agriculture biologique	/	/	2 personnes	50-59 ans	Cession pas d'actualité	- Développement de l'exploitation, diversification - Projet de construction d'habitation à proximité
Exploitation 3	BEAUVALLON	20 ha	2 ha	Moyenne regroupée	Prestations de services	/	/	/	3 personnes	50-59 ans	Succession prévue d'ici 5-10 ans (repreneur potentiel)	- Maintien de la surface d'exploitation - Diversification
Exploitation 4	BEAUVALLON	104 ha	42 ha	Moyenne regroupée	Céréales, semences, légumes	/	/	/	?	50-59 ans	Cession pas d'actualité	- Développement de la surface de l'exploitation - Déplacement de l'exploitation à Montéléger - Changement de destination d'ancien(s) bâtiment(s) agricole(s) représentant 1000m ² de surface de plancher
Exploitation 5	BEAUVALLON	?	17,3 ha	Eloignée, dispersée	Grande culture et de veaux de boucherie	/	/	/	1 personne	35-49 ans	Cession pas d'actualité	/

Référence	Localisation	SAU totale	SAU sur Beauvallon	Organisation du parcellaire	Production	Signes de qualité	Régime sanitaire	Contractualisation	Total de main d'œuvre	Âge	Perspectives	Projets
Exploitation 6	PORTES-LES-VALENCE	58,5 ha	18 ha	Eloignée, dispersée	Céréales	Agriculture Biologique	/	/	2 personnes	50-59 ans	Pas de succession envisagée avant 10 ans	- Diversification de l'activité - Construction d'une serre de maraîchage bio (location non arrêtée)
Exploitation 7	PORTES-LES-VALENCE	?	1,5 ha	Moyenne regroupée	Polyélevage (volaille, chèvre) + polyculture	/	ICPE	/	4 personnes	< 35 ans 50-59 ans	Cession pas d'actualité	- Projets sur la commune de Portes-lès-Valence
Exploitation 8	BEAUMONT-LES-VALENCE	45	20	Moyenne regroupée	Polyculture (céréales)	/	/	MAET	1 personne	50-59 ans	Pas de succession envisagée avant 10 ans	/
Exploitation 9	ETOILE	65	1	Proche, groupée	Polyculture	/	/	MAET	2 personnes	50-59 ans	Succession prévue d'ici 5-10 ans (repreneur connu)	/
Exploitation 10	PORTES-LES-VALENCE	40 ha	0,5 ha	Moyenne regroupée	Mixte, grandes cultures + poules pondeuses	Agriculture Biologique	RSD	/	2 personnes	< 35 ans	/	- Maintien de la surface d'exploitation - Construction de bâtiment, sur la commune de Portes-lès-Valence - Diversification de l'activité

• Surfaces agricoles sur la commune

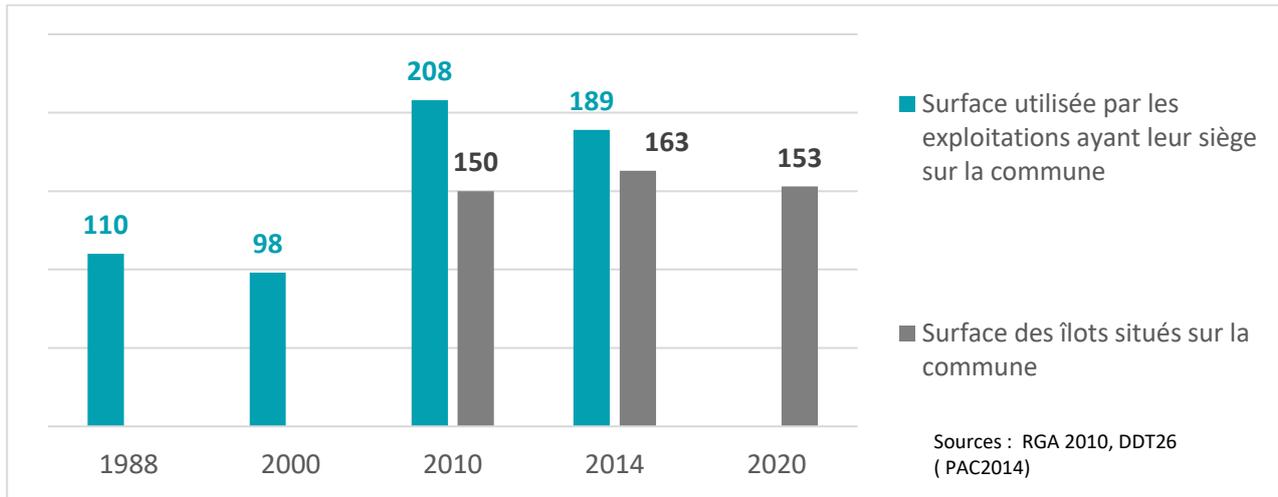


Figure 22 – Surfaces déclarées comme agricoles sur la commune

- Une surface totale des îlots déclarés à la PAC situés sur la commune en augmentation entre 2010 et 2014 mais en diminution entre 2014 et 2020
- D’après les données îlot PAC 2020, 153 ha de parcelles exploitées sont recensés sur la commune
- Des surfaces majoritairement en grandes cultures (46% correspondent à du blé tendre et autres céréales), suivies des surfaces en herbe, puis des surfaces en arboriculture (surface secrétisée dans les données disponibles).
- Entre 2010 et 2014, progression des surfaces en grandes cultures et des surfaces en bio.

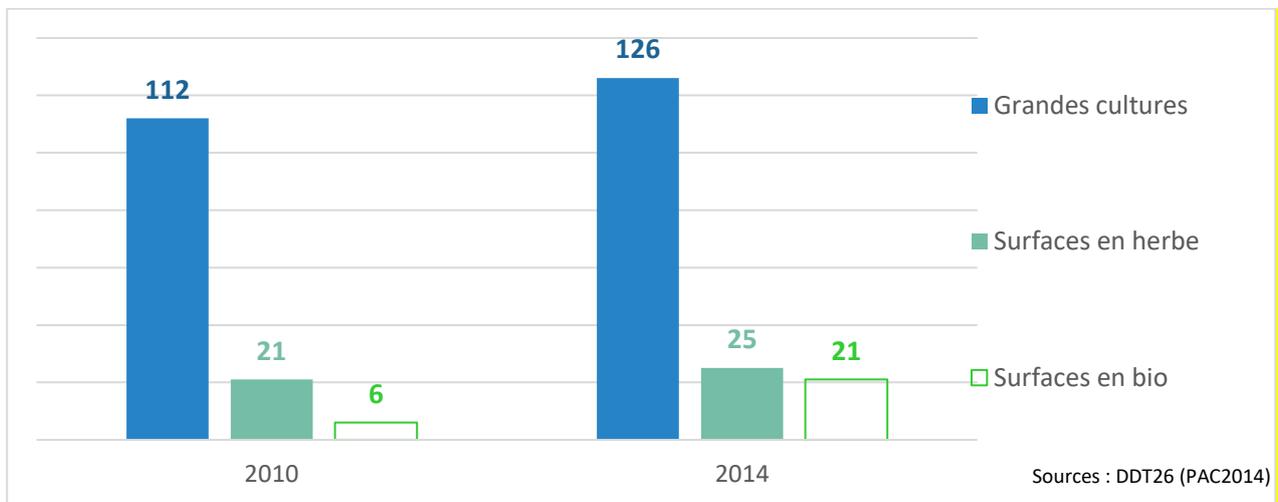


Figure 23 – Principales nature des surfaces déclarées comme agricoles à la PAC

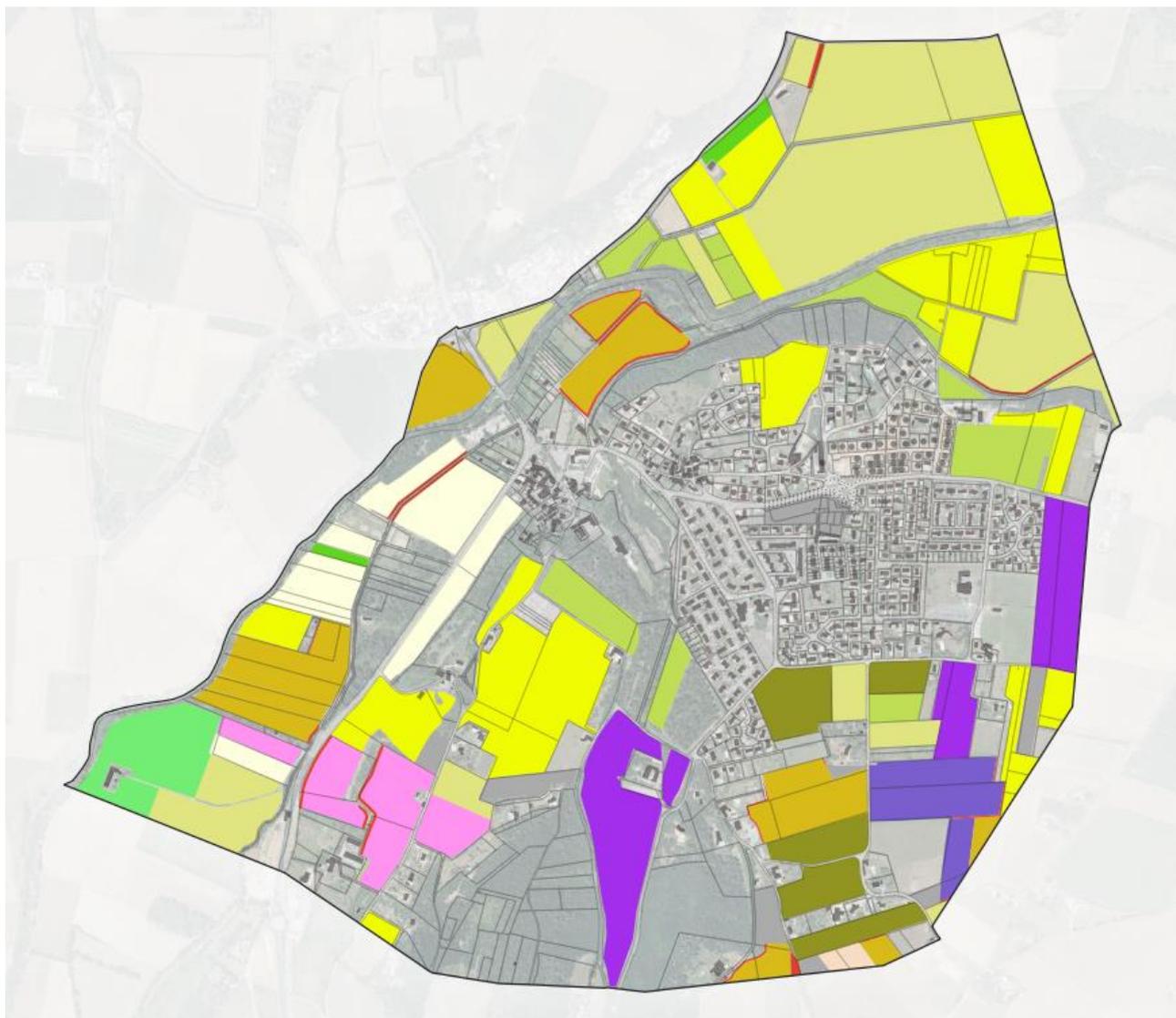


Figure 24 – Nature des surfaces déclarées comme agricole sur la commune (RPG2020)

- 1 - blé tendre
- 2- maïs grain et ensilage
- 3 - orge
- 4- autres céréales
- 5- colza
- 6 - tournesol
- 8 - protéagineux
- 11 - gel
- 16 - fourrage
- 18 - prairies permanentes
- 19 - prairies temporaires
- 20 - vergers
- 24 -autres cultures industrielles
- 25 - légumes-fleurs
- 28 - divers

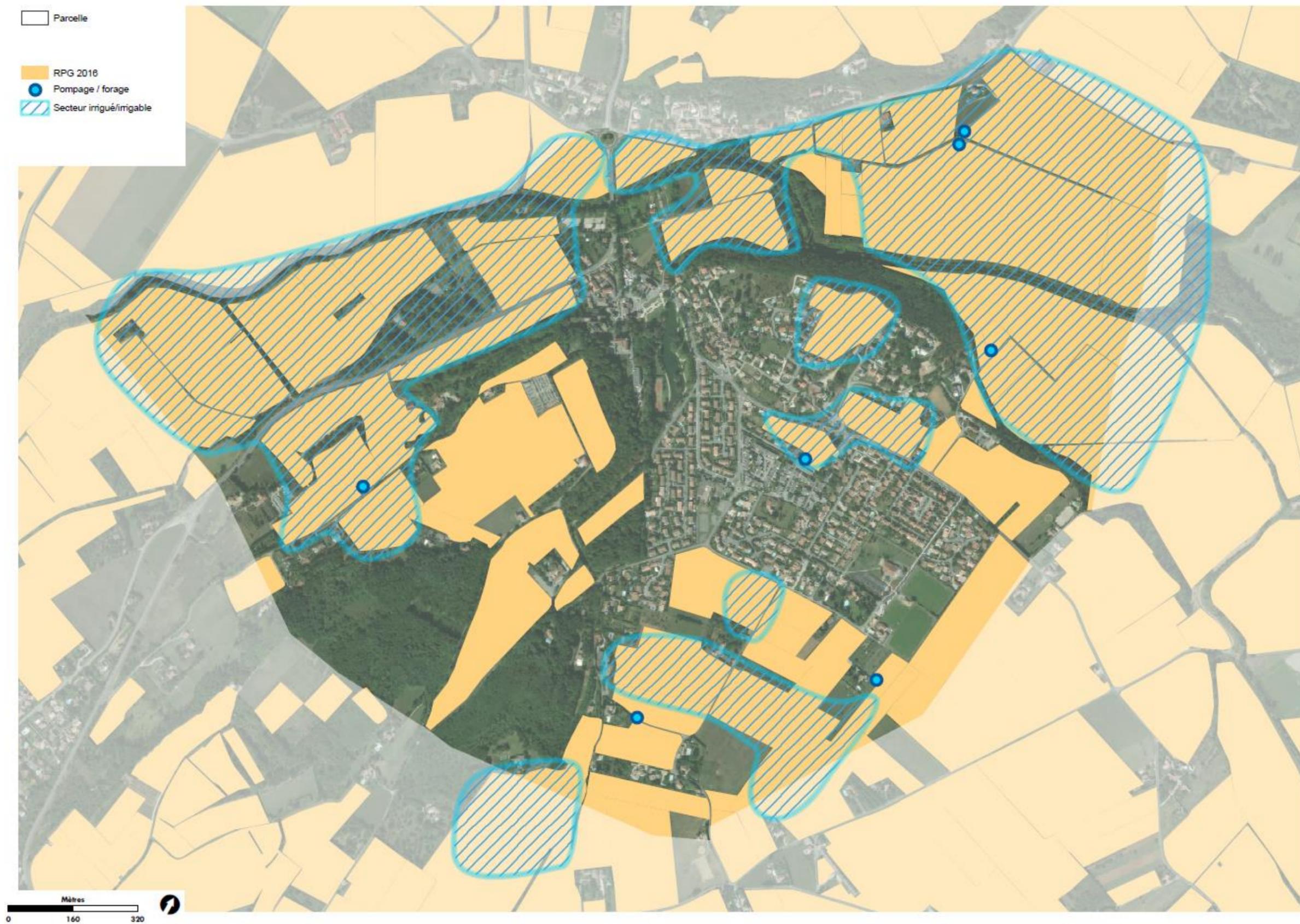


Figure 27 – Secteurs irrigués ou irrigables et points de pompage/forage

• Signes de qualité - appellation

- Commune comprise dans les zones de production des indications géographiques protégées (IGP) agro-alimentaires suivantes :
 - **AOC/AOP – Picodon**
 - IGP – Ail de la Drôme
 - IGP – Pintadeau de la Drôme
 - IGP – Volailles de la Drôme
 - IGP – Collines Rhodaniennes
 - IGP – Drôme
 - IGP – Méditerranée
- Les surfaces en agriculture biologique représentent plus d'une vingtaine d'hectare et les exploitations concernées prévoient un développement.

• Contraintes et problématiques évoquées par les exploitants

- Problématiques de circulation (trafic ; secteur du cimetière ; rétrécissements de voies, stationnement des véhicules)
- Coût du foncier (taxe foncière trop élevée sur la commune)
- Problèmes de cohabitation (nuisances, conflit de voisinage)
- Pression de l'urbanisation qui touche des zones agricoles exploitées
- Manque d'irrigation

Ce que prévoit le SCOT :

- **Protéger la fonctionnalité de l'espace agricole et limiter les conflits d'usage:**
 - éviter le morcellement et l'enclavement des exploitations agricoles déjà implantées
 - veiller à maintenir des espaces agricoles à proximité immédiate des villages pour l'implantation et le développement d'une agriculture de proximité, dont le maraîchage ;
 - proscrire les fermes photovoltaïques au sol sur les espaces à vocation ou à potentiel agricoles.
- **Prendre en compte les bâtiments d'exploitation :**
 - Eviter le rapprochement entre les extensions urbaines et les bâtiments d'exploitations, pour limiter les conflits d'usage et permettre le développement de l'exploitation existante ;
 - Imposer l'implantation des constructions agricoles à proximité immédiate du siège, lorsque cela est possible.

Synthèse :

- **Une surface agricole (163 ha déclarés à la PAC) qui représente plus de la moitié du territoire communal.**
- **4 exploitations ayant leur siège sur la commune.**
- **Des productions diversifiées, avec des îlots de grandes tailles, pour la plupart peu contraints par la topographie, qui se prêtent aux grandes cultures.**
- **Une irrigation très présente et donc le développement est souhaité par les exploitants.**
- **Un potentiel agronomique important.**

Enjeu :

- **Limitation de la consommation d'espaces agricoles, en priorisant la mobilisation du potentiel dans le tissu urbain existant et une urbanisation plus dense.**
- **Prise en compte des projets de développement des exploitations présentes sur la commune.**
- **Préservation d'un périmètre suffisant autour des sièges et bâtiments (pour leur évolution et pour éviter des conflits d'usage).**

IV.3. Le tourisme

Source : <https://www.banatic.interieur.gouv.fr>, consulté le 03/10/2018 ; <https://www.valence-romans-tourisme.com>, consulté le 03/10/2018 ;

• Compétence de Valence-Romans Agglo

- Communauté d'agglomération exerçant la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ».
- Promotion touristique et gestion des offices de tourisme de Valence et Romans assurée par Valence Romans Tourisme.

• Éléments d'intérêt sur la commune et à proximité

- Le patrimoine bâti et naturel de la commune, et notamment le vieux village, le château et autres éléments constituant autrefois son parc ;
- Les paysages et les points de vue remarquables sur les monts d'Ardèche et le massif du Vercors ;
- Les marchés sur la place du Marché ;
- Les sites emblématiques à l'échelle de Valence-Romans Agglo (patrimoine culturel de Romans et Valence, la Via Rhôna, parc de loisirs départemental de Lorient, ...) ;
- Les sentiers de randonnées :
 - o Parcours du patrimoine dans le vieux village et autour du lac, mis en place en 2013, jalonné par 11 panneaux explicatifs sur le patrimoine (cf. plan ci-dessous) ;

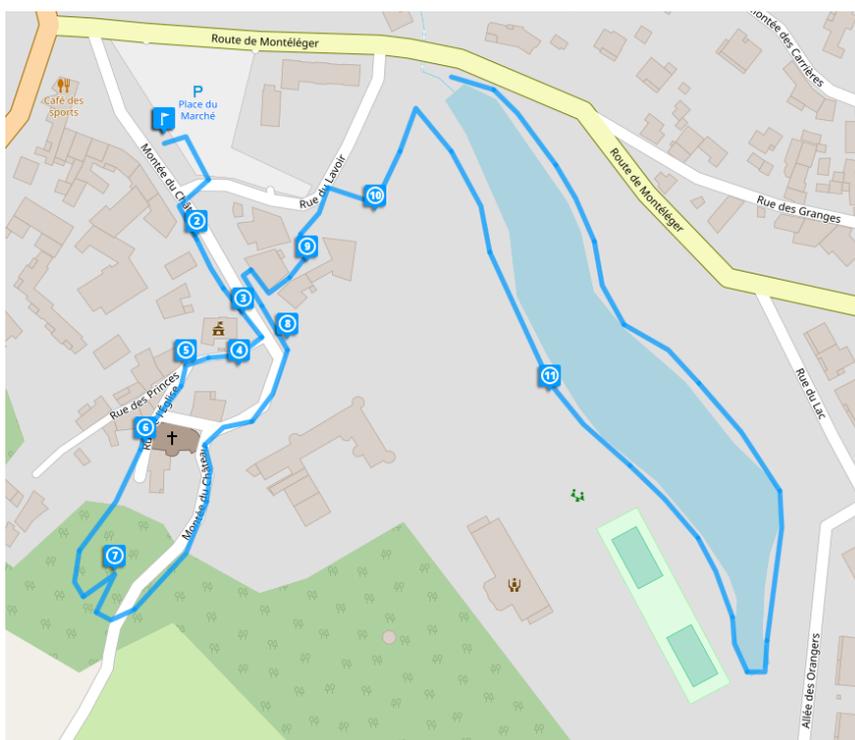


Figure 26 – Parcours du patrimoine



Photographie 5 - Panneau explicatif le long du parcours du patrimoine (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

- o Développement de cette valorisation du patrimoine à travers le projet d'aménagement du sentier du patrimoine sur la partie haute de l'ancien parc du château, avec une connexion à la queue du lac ;
- o Itinéraire équestre sur la rive droite de la Véore ;
- o Territoire communal non concerné directement par les circuits vélo de Valence-Romans Tourisme ; les plus proches sont notamment ceux :
 - De découverte de la plaine de Valence en itinérance, qui passe par Beaumont-lès-Valence et Montéléger ;
 - De Valence au Parc de Lorient.

- Proximité de l'itinéraire cyclable du réseau Cycléo « 05- Valence- Etoile-sur-Rhône »
- Itinéraire officiel PR « les chemins de Diane » créé par Valence-Romans Agglomération, balisé et géré depuis 2018. Il est précisé que cet itinéraire est valorisé dans le topoguide « De Valence au Vercors à pieds » aux éditions de la Fédération Française de Randonnée.



Itinéraire du parcours « les chemins de Diane »

- À noter également un projet d'itinéraires piétons avec la ville de Portes-lès-Valence. Le projet envisagé nécessiterait de traverser sous le pont de la Véore, sur la RD111.
 - Une dimension touristique peu développée, mais qui pourrait l'être davantage en valorisant les atouts du territoire.

Ce que prévoit le SCOT :

- **Développer et améliorer l'hébergement touristique :**
 - privilégier la réhabilitation du bâti existant ;
 - dans les communes de l'espace périurbain (dont Beauvallon), favoriser l'implantation d'une hôtellerie de moyenne et haut de gamme, en priorité dans les enveloppes urbaines ou dans le cadre de réhabilitation de bâtiments existants.
- **S'appuyer sur les spécificités du territoire pour développer différents types de tourisme :**
 - Favoriser l'amélioration des sites liés aux activités de pleine-nature (dont les itinéraires de randonnée) ;
 - Favoriser la valorisation touristique du patrimoine bâti.

Synthèse :

- **Des atouts sur le plan touristique (patrimoine bâti et naturel, proximité de sites d'intérêt)**
- **Une démarche affirmée de valorisation du patrimoine (parcours du patrimoine)**
- **Pas de capacité d'hébergement touristique**
- **Des commerces de proximité qui profiteraient également d'un développement du tourisme.**

Enjeu :

- **Valorisation du territoire communal sur le plan touristique, avec ses retombées positives sur le plan économique (hébergement, restauration...), en s'appuyant notamment sur le patrimoine bâti et naturel et les points de vue sur le grand paysage.**
- **Développement de capacités d'hébergement touristique.**

V. LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES PUBLICS

V.1. Les équipements et espaces publics

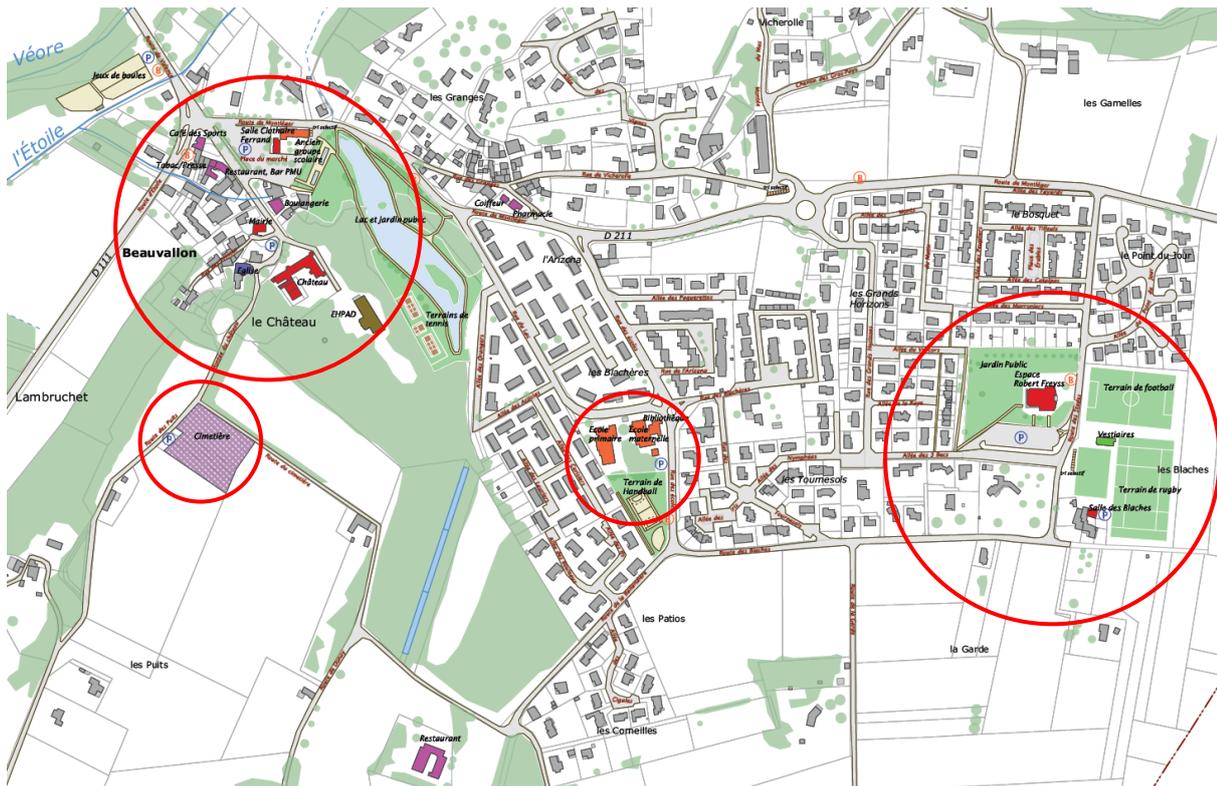
V.1.1 Recensement, localisation et évolution des équipements publics

La commune accueille de nombreux équipements, répondant à plusieurs vocations, notamment :

- Scolaires, enfances :
 - o Groupe scolaire
- Sportives, culturelles et de loisirs :
 - o Bibliothèque (actuellement située dans le groupe scolaire, projet d'installation aux Gamelles)
 - o Espace Robert Freyss (salle polyvalente) et jardin public
 - o Complexe sportif aux Blaches
 - o Lac, jardin public et terrains de tennis
- Administratives et techniques
 - o Mairie (projet de transfert dans l'ancienne école ; devenir du bâtiment actuel de la mairie encore non défini)
 - o Salle communale dans la Maison du Lac
 - o Services techniques (implantés récemment en continuité de la salle polyvalente)
 - o Eglise, cimetière
 - o Maison de retraite (EHPAD) dépendante du Centre Hospitalier de Valence (projet de construction nouvelle et démolition).



Photographies 6 – Mairie, église et Espace R. Freyss (Eco-Stratégie, 08/12/2017)



- Equipement administratif, château
- Equipement scolaire
- Maison de retraite
- Eglise
- Cimetière
- Commerce
- Equipement sportif
- Espace vert public
- Voies piétonnes, places
- P Aire de stationnement
- B Arrêt de bus

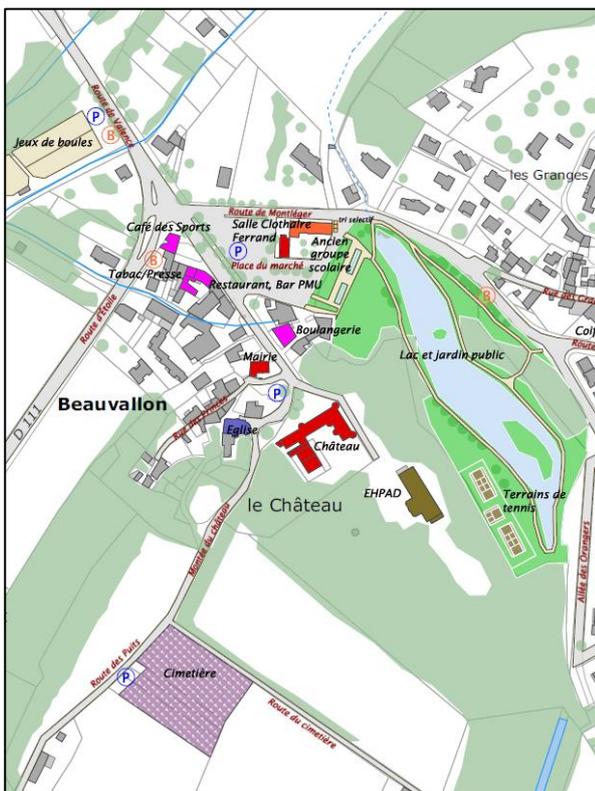


Figure 27- Localisation des équipements publics

- Les équipements publics s'organisent en trois pôles :
- administratif et maison de retraite au niveau du centre-bourg, avec le lac et ses abords à vocation d'agrément et sportive ;
 - scolaire au sein du tissu pavillonnaire (lotissement) ;
 - sportif et loisirs en frange Sud-est de l'enveloppe urbaine.

Synthèse :

- **Une commune bien dotée en équipements publics, avec quelques projets engagés en matière de reconfiguration (transfert de la mairie, transfert de la bibliothèque).**

Enjeu :

- **Des équipements communaux adaptés aux besoins de la collectivité et de la vie sociale communale.**
- **Une localisation des équipements favorisant l'affirmation de cœur de vie.**

V.1.2 Les espaces publics

• La place du marché : un espace très minéral

- Du fait de ses multiples usages (stationnement, marchés, et autres manifestations nécessitant de grands espaces), toute la surface de la place est en enrobé.
- Les alignements de platanes génèrent de l'ombrage et une fontaine apporte un peu de fraîcheur en été.



Photographies 7 - Place du Marché (Eco-Stratégie, 08/12/2017) ; vue aérienne (Google Maps)

- Une place à repenser, afin de l'embellir et de la réorganiser, des limites du parc autour lac (rue du Lavoir) jusqu'aux immeubles anciens le long de la montée du Château.

• **La place de la mairie**

- Aménagement récent de cet espace, ayant permis d’isoler des espaces dédiés aux piétons (petit square en hauteur et parvis de la mairie) tout en aménageant du stationnement le long de la rue des Princes.



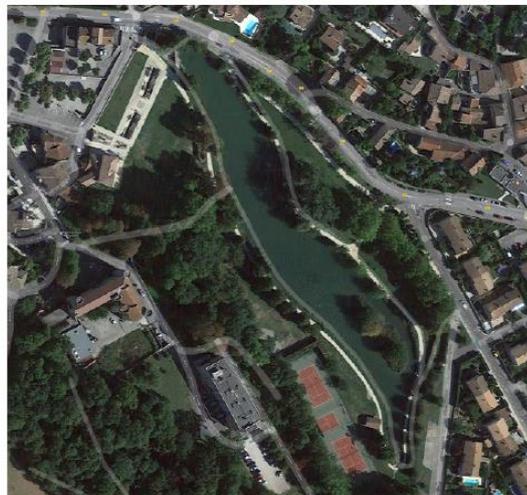
Photographies 8 - place de la mairie et montée du Château (Eco-Stratégie, 08/12/2017)

• **Lac et jardin public :**

- Espace public constituant l’atout principal du village :
 - o Qualité paysagère du site
 - o Parcours de promenade permettant d’observer le lac d’une part et de l’autre le château qui le surplombe
- Un espace concerné, voire impacté par la problématique de gestion des eaux pluviales.



Photographies 9 - Le lac et ses abords (Eco-Stratégie, 08/12/2017) ; vue aérienne (Google Maps)





Photographies 10 - Aménagements paysagers et hydrauliques à l'extrémité Nord du lac (Eco-Stratégie, 08/12/2017)

- **Jardin public autour de l'espace Robert Freyss**

- Un vaste espace engazonné, quelques arbres et une grande aire de stationnement autour de l'équipement public.
- Construction récente du bâtiment accueillant les services techniques.
- Un site qui apporte un équilibre en matière d'espaces verts publics avec le lac et ses abords.



Photographies 11 - Espace vert autour de l'espace Freyss (Eco-Stratégie, 08/12/2017)

Synthèse :

- **Une place du marché aux multiples usages, à repenser, afin de l'embellir et de la réorganiser.**
- **Une offre publique d'espaces verts de grandes dimensions, participant à la qualité du cadre de Beauvallon.**

Enjeu :

- **Un traitement plus qualitatif de la place du marché, valorisant un espace public stratégique.**
- **La préservation d'espaces communs, et notamment d'espaces verts, accompagnant la densification urbaine.**

V.2. Les services publics

V.2.1 Alimentation en eau potable

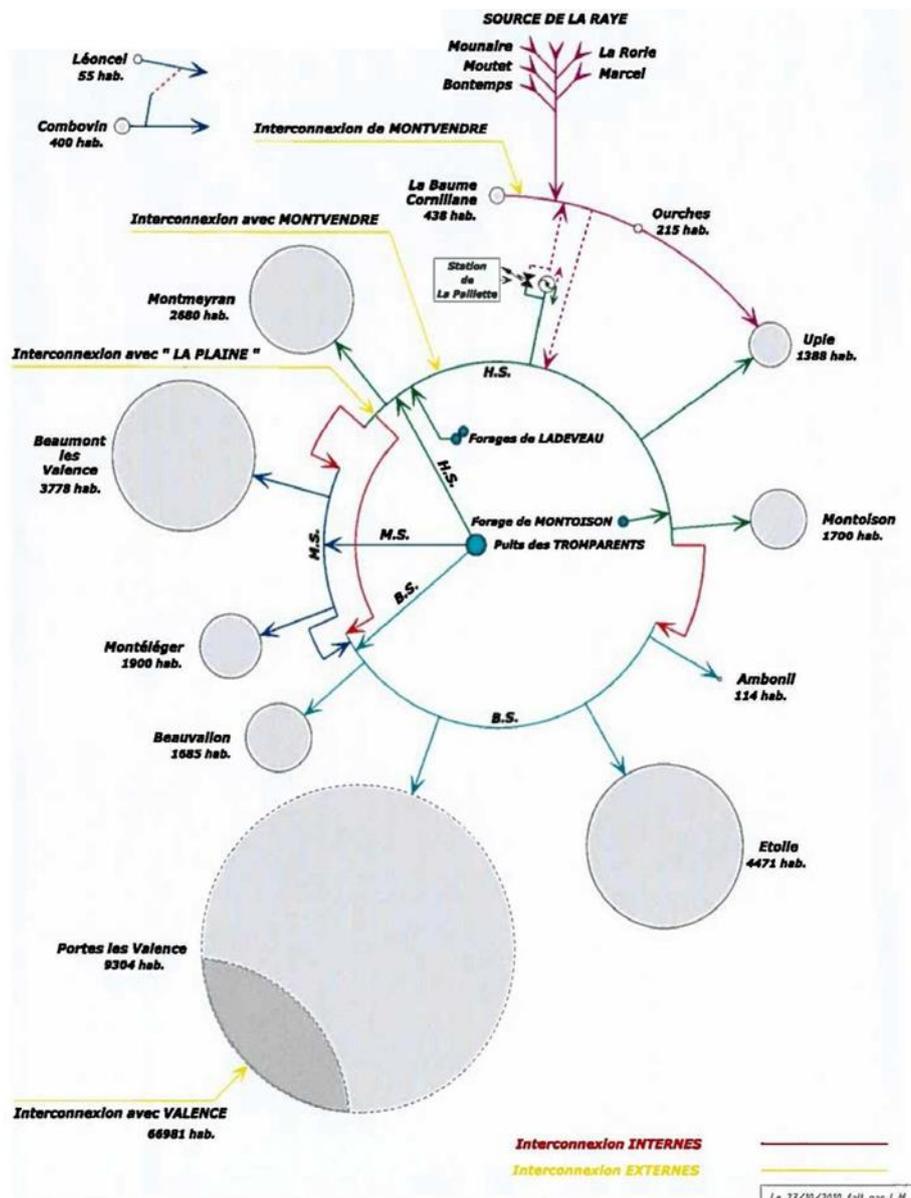
Source : Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois

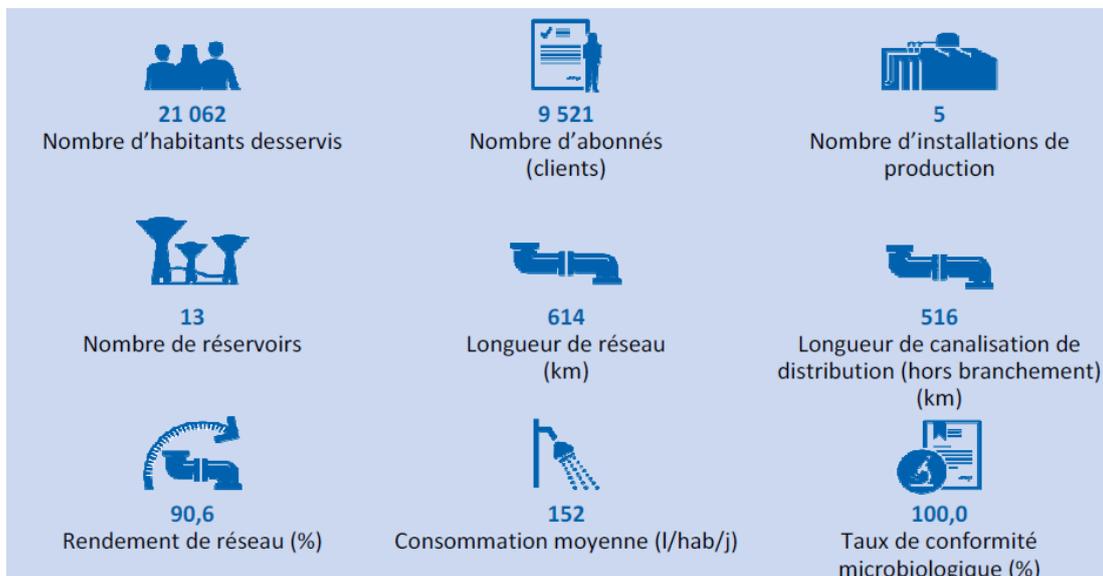
• Compétences

- Les ressources en eau potable de la commune de Beauvallon sont gérées par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois auquel la commune adhère depuis le 25 novembre 1975.
- A leur adhésion, les communes ont cédé leurs réseaux d'eau potable et leurs installations de production au syndicat.
- Le syndicat réalise les travaux d'extension et de renforcement et il assure la gestion et l'entretien des réseaux et des installations de production.
- La gestion et l'entretien des réseaux sont délégués par contrat d'affermage depuis l'origine. Le contrat d'affermage actuel est signé avec la société VEOLIA EAU pour une période de 12 ans, soit du 6 mars 2016 au 5 mars 2028 à minuit.

• Ressources

- Les ressources en eau proviennent à la fois des sources de La Baume-Cornillane et d'Ourches ainsi que d'un puit situé au lieu-dit des Tromparents, sur la commune de Beaumont-lès-Valence. Trois forages sont également présents à Ladeveau 1 et Ladeveau 2, situés sur la commune de Montmeyran, et à La Jupe sur la commune de Montoisson.
- Aucun captage n'est implanté sur la commune.
- Le nombre d'installations de production est de 5 (cf. schéma ci-après).
- Les ressources en eau sont satisfaisantes en l'état actuel.



Les chiffres clés du syndicat (données 2021)**Volume prélevé et produit**

Les autorisations de prélèvement maximales par ressources sont les suivantes (données 2021) :

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
FORAGE DE JUPE	125	3 000
FORAGE DE LADEVEAUX	67	1 600
LA BAUME / OURCHES		
POMPAGE DE LEONCEL	14	340
POMPAGE DES TROMPARENTS	438	10 500

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume prélevé (m3)	2 925 790	3 051 619	2 599 749	2 464 183	2 074 165	-15,8%
Volume prélevé par ressource (m3)						
FORAGE DE JUPE	417 979	511 173	434 416	472 493	429 858	-9,0%
FORAGE DE LADEVEAUX	330 234	393 509	416 021	433 841	334 835	-22,8%
LA BAUME / OURCHES	126 016	160 169	98 092	108 282	134 677	24,4%
POMPAGE DE LEONCEL	59 289	55 845	53 314	55 312	46 773	-15,4%
POMPAGE DES TROMPARENTS	1 992 272	1 930 923	1 597 906	1 394 255	1 128 022	-19,1%

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume prélevé (m3)	2 925 790	3 051 619	2 599 749	2 464 183	2 074 165	-15,8%
Volume produit (m3)	2 925 790	3 051 619	2 599 749	2 464 183	2 074 165	-15,8%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	2 620	1 803	1 577	2 565	1 860	-27,5%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	1 285 197	1 478 777	1 064 083	802 477	496 177	-38,2%
Volume mis en distribution (m3)	1 643 213	1 574 645	1 537 243	1 664 271	1 579 848	-5,1%

Volume consommé

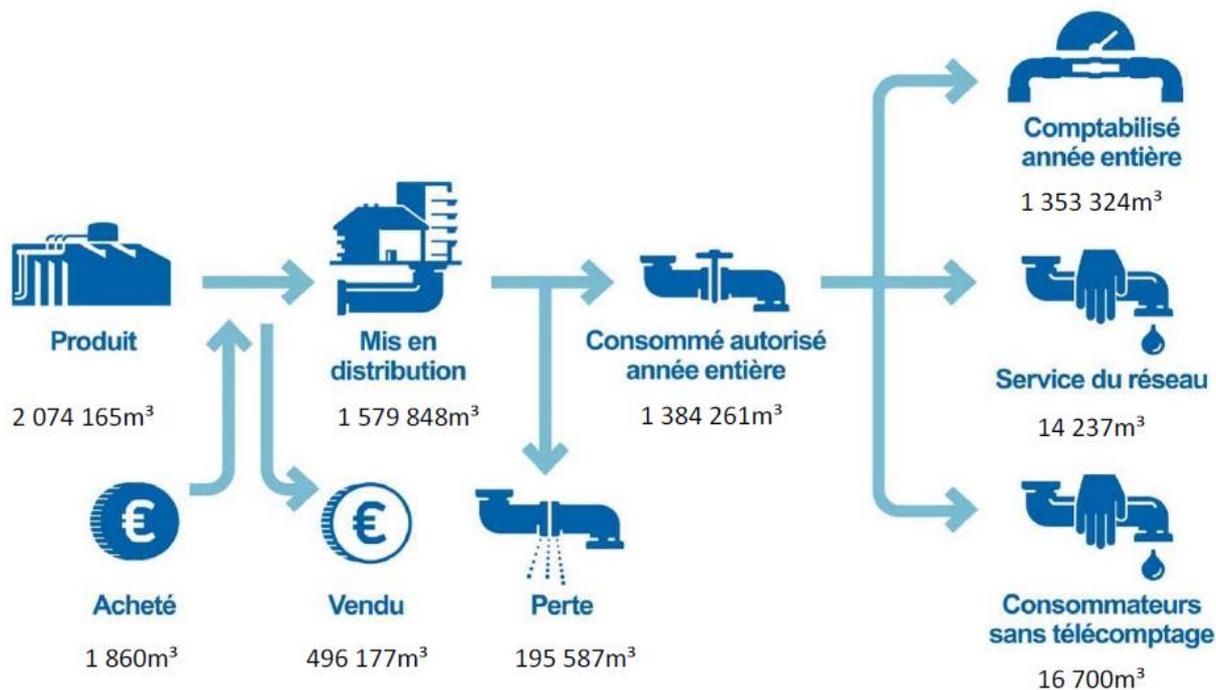
Le volume consomme autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	1 210 378	1 256 203	1 288 839	1 351 955	1 297 708	-4,0%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	1 227 189	1 203 449	1 261 196	1 405 726	1 353 324	-3,7%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	360	381	373	352	350	-0,6%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	6 800	4 800	26 040	26 040	16 700	-35,9%
Volume de service du réseau (m3)	29 000	16 250	17 041	14 141	14 237	0,7%
Volume consommé autorisé (m3)	1 246 178	1 277 253	1 331 920	1 392 136	1 328 645	-4,6%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	1 262 989	1 224 499	1 304 277	1 445 907	1 384 261	-4,3%

Le volume consomme par les principaux abonnés ou gros consommateurs figure au tableau suivant :

Volume consommé par les principaux abonnés (m3)	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
BRIOCHE PASQUIER	40 010	40 062	38 059	42 000	42 710	1,7%
HOPITAL LE VALMONT	52 514	46 916	57 880	61 861	52 009	-15,9%
IME LES COLOMBES	4 360	3 798	4 750	4 212	3 731	-11,4%
MERCEDES BENZ	2 818	2 977	2 743	2 707	2 844	5,1%
PATISSERIE PASQUIER	42 738	48 744	45 369	37 458	50 761	35,5%

Synthèse des flux de volumes (2021)



• Stockage et distribution :

- Le réseau compte 14 réservoirs est de 14 et 608 km de linéaires
- Le réseau de canalisation est en bon état général.
- Le renouvellement des canalisations est régulier ; le budget prévisionnel de travaux de 2018 est de 1 800 000 € HT et le nombre de branchements plomb est réduit à zéro depuis 2016 sur toute la couronne.
- Au cours des 5 dernières années, 31,5 km de linéaire de réseau ont été renouvelés, sur l'ensemble de la couronne.
- Sur Beauvallon, la majorité des canalisations d'AEP sont en fonte ductile. Les vieux réseaux en PVC sont renouvelés régulièrement ; ainsi le réseau du lotissement des « Bosquets », un des plus vieux du village, a été renouvelé en 2016.
- Investissement sur la commune de Beauvallon, en 2017 :
 - o le Point du jour : 347.3 ml de canalisations renouvelées ; montant des travaux : 90 320.57 €
 - o Chemin des Crêtes 33.7 ml de canalisations renouvelées ; montant des travaux : 13 742.57 €
- L'évolution du nombre d'abonnés, à Beauvallon, n'est pas importante depuis les 4 dernières années :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2014	Nombre d'abonnés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés au 31/12/2018	Nombre d'abonnés au 31/12/2020
BEAUVALLON	645	654	662	662

• Besoins et ressources :

Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable, une analyse des besoins futurs et des ressources du syndicat a été réalisée.

Bilan de la demande future : les besoins futurs globaux moyen à l'échelle du syndicat, à l'horizon 2030, sont estimés à 10 300 m³/jour.

		2 015	2 020	2 025	2 030
Volumes consommés	Abonnés	8 800	9 400	9 900	10 400
	Consommation moyenne par usagers domestiques et assimilés (m ³ /an/abonné)	118	118	118	118
	Abonnés domestiques	1 038 000	1 098 000	1 160 000	1 224 000
	Gros consommateurs	130 000	130 000	130 000	130 000
	Total (m ³ /an)	1 168 000	1 228 000	1 290 000	1 354 000
Volumes exportés (m ³ /an)		1 211 000	1 380 000	1 573 000	1 731 000
Volumes non comptabilisés (m ³ /an)		27 000	27 000	27 000	27 000
Pertes en distribution (m ³ /an)		532 000	532 000	532 000	532 000
Volumes moyens à introduire dans le réseau (m ³ /an)		3 317 000	3 448 000	3 589 000	3 739 000
Volumes moyens à introduire dans le réseau (m ³ /j)		9 100	9 500	9 900	10 300

Besoins futurs en pointe :

À l'horizon 2030, les besoins journaliers futurs en pointe sont estimés à 14 400 m³/ jour.

	2 015	2 020	2 025	2 030
Volumes Moyens consommés (m ³ /j)	3200	3400	3600	3800
Volumes consommés en pointe journalière (m ³)	4800	5100	5400	5700
Volumes exportés	3400	3700	4100	4500
Volumes non comptabilisés (m ³ /an)	74	74	74	74
Pertes en distribution (m ³ /an)	1 500	1 500	1 500	1 500
Volume à introduire en pointe dans le réseau (m ³ /j)	13 400	13 700	14 000	14 400

Adéquation ressource-demande :

La capacité de produit est limitée à 17 100 m³/jour, suite au prélèvement autorisé dans le cadre des arrêtés de DUP.

En situation actuelle, sur la base de l'autorisation de prélèvement, la ressource de la collectivité est suffisante pour satisfaire la demande en situation moyenne et en pointe.

Capacité de Production (m ³ /j)	Demande actuelle		Bilan ressource/demande actuelle	
	Moyenne	Pointe journalière	Moyenne	Pointe journalière
17072	7 800	8 700	9 400	8 500

En situation future, le constat est proche de celui effectué en situation actuelle avec une capacité de production « administrative » suffisante en période moyenne et en pointe.

Capacité de Production (m ³ /j)	Demande future		Bilan ressource/demande future	
	Moyenne	Pointe journalière	Moyenne	Pointe journalière
17072	10 300	14 400	6 900	2 700

Sur la base des estimations futures de besoins futurs en eau, il apparait que, d'un point de vue technique, les ouvrages de production du Syndicat, sont suffisants pour assurer la demande en eau sur l'ensemble du Syndicat.

Cependant, il est à signaler :

- **l'importance du captage des Tromparents qui représente 65% du potentiel de la ressource disponible**
- **la fragilité des sources de la Baume en période d'étiage sévère.**

En cas de problème sur le captage des Tromparents (pollution accidentelle), la réduction de production serait de l'ordre de 11 000 m³/jour, ce qui conduirait à un déficit de l'ordre de :

Capacité de Production (m3/j)	Demande actuelle		Bilan ressource/demande actuelle	
	Moyenne	Pointe journalière	Moyenne	Pointe journalière
6 072	7 800	8 700	-1 500	-2 400

Capacité de Production (m3/j)	Demande future		Bilan ressource/demande future	
	Moyenne	Pointe journalière	Moyenne	Pointe journalière
6 072	10 300	14 400	-4 000	-8 200

Cela signifie que :

- en situation actuelle, le Syndicat, ne pourra pas assurer l'alimentation en eau de la commune de Portes-les-Valence,
- en situation future, le déficit impactera également les abonnés du Syndicat.

Ces données sont issues du schéma directeur d'eau potable réalisé en 2015. Depuis cette date, des solutions ont été mises en place. Une réduction de la consommation d'eau potable sur la commune de Portes-les-Valence a été opérée. La ressource est désormais partagée avec la commune de Valence. Aussi, lors d'une réunion avec les Personnes Publiques Associées en date de mai 2022, le Président du Syndicat a assuré l'absence de difficultés particulières en matière d'eau potable sur la commune de Beauvallon.

V.2.2 Assainissement des eaux usées

Sources : données transmises par Valence Romans Agglomération – été 2023

La compétence assainissement est gérée par la direction de l'assainissement de Valence Romans Agglo. Cette compétence comprend les volets assainissement collectif, assainissement non collectif ainsi que la gestion des eaux pluviales urbaines. Elle est exercée par la communauté d'agglomération sur l'ensemble de son territoire.

• Réseau de collecte

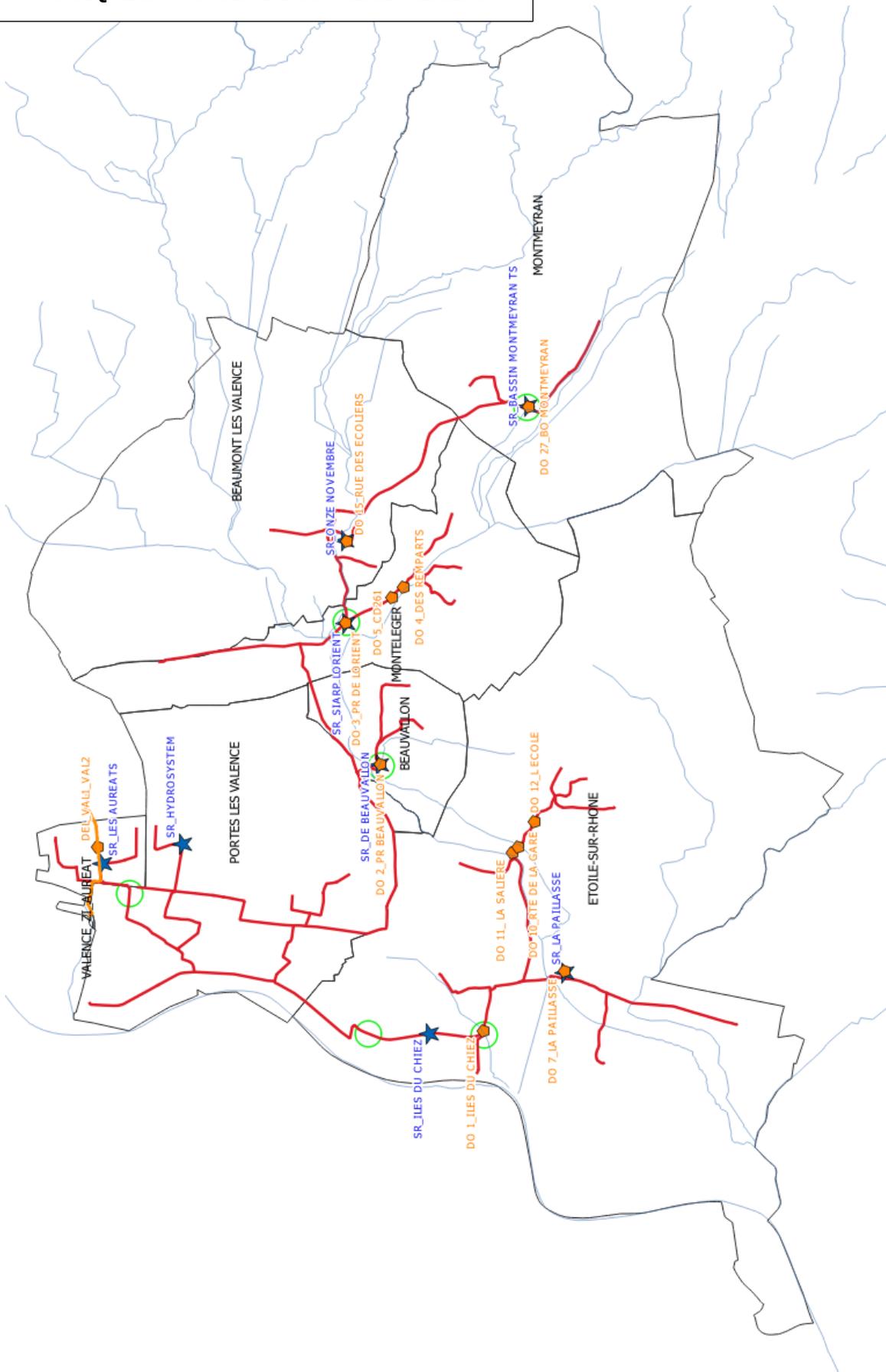
Le réseau d'assainissement de Beauvallon fait partie du système d'assainissement de Portes-lès-Valence.

Le tableau suivant récapitule les linéaires de réseaux par type de canalisation et par type d'effluents sur la commune de Beauvallon, après la réalisation de la mise à jour des plans.

Commune	Unitaire (ml)	EU strictes (ml)	EP strictes (ml)	Total (ml)
Beauvallon	1 226 (8%)	9 975 (92%)	3 937	15 138

La répartition du type d'effluents montre que les réseaux de Beauvallon sont majoritairement de type séparatif.

SYNOPTIQUE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT



- **Taux de raccordement et taux de collecte**

Le taux de raccordement de Beauvallon est caractéristique d'un secteur très urbain.

Commune	Nombre d'abonnés au service eau potable	Nombre total d'habitant (données INSEE)	Estimation population en AC	Taux de raccordement
Beauvallon	608	1598	1493	93%

Dans le cas de Beauvallon, il est difficile d'estimer le taux de collecte, car la charge de pollution est quantifiée à partir de la charge totale du système de Portes-lès-Valence. Il serait trop approximatif d'estimer la charge de pollution attribuée à Beauvallon à partir de cette valeur.

Pour information, en 2017, la charge de pollution journalière moyenne sur le système est de 1963 kg DBO5/j, correspondant à 32 718 EH.

- **Usine de dépollution de Portes-les-Valence**

Les eaux usées de la commune de Beauvallon sont traitées à l'UDEP de Portes-lès-Valence, dont les principales caractéristiques sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nom	Adresse	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité en EH	Capacité hydraulique (m3/j)
Usine de dépollution	Lieudit Miaille Rivecourt à Portes-lès-Valence	4 562	76 000	8 942

- ✓ L'usine de traitement intercommunale, située sur le territoire de la commune de Portes-lès-Valence est exploitée en délégation de service public par VEOLIA Eau
- ✓ Sa capacité nominale est de 76 000 EH pour un débit de référence estimé par la Police de l'Eau en 2018 à 15 166 m³/j.
- ✓ Il s'agit d'une station de type Boues Activées à aération prolongée
- ✓ Le rejet s'effectue dans le Rhône

Charges d'entrée de l'UDEP (données 2019)

Paramètre	Capacité nominale journalière	Charge moyenne journalière	Taux de charge
		2019	2019
Volume (m3/j)	8 942	7 326	82%
DBO5 (kg O2/j)	4 562	2 161	47%

Les charges moyennes journalières reçues par la file biologique de la station d'épuration intercommunale en 2019 se situent à 47% de sa capacité nominale. Le volume total traité en 2019 est de 2 496 560 m³.

Le taux de charge de la station en termes de volume est plus important qu'en termes de charge polluante, ceci s'explique par le caractère unitaire des réseaux de collecte sur le système d'assainissement de Portes-lès-Valence et par la présence d'eaux parasitaires.

- **Conformité du système de traitement et de collecte**

		2018	2019	2020
Système de traitement	Performance	Conforme aux prescriptions nationales et locales	Conforme aux prescriptions nationales et locales	Conforme aux prescriptions nationales et locales
	Equipement	Conforme aux prescriptions nationales et locales	Conforme aux prescriptions nationales et locales	Conforme aux prescriptions nationales et locales
Système de collecte		Conforme aux prescriptions nationales et locales	Conforme aux prescriptions nationales et locales	Conforme aux prescriptions nationales et locales

- **Assainissement non collectif**

Sur le territoire étudié, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est une compétence du ressort de la direction de l'assainissement de Valence Romans Agglo.

Lors de contrôles des systèmes ANC, un technicien se rend sur site et vérifie la présence et la conformité des ouvrages de collecte, de prétraitement (bac à graisse, fosse, préfiltre, ventilation...), de traitement (type de filière, dimensionnement...), d'évacuation. A partir de ces observations un avis de conformité est donné.

La situation de l'ANC en 2017 sur la commune de Beauvallon est synthétisée par le tableau (installations référencées dans le SIG de Valence Romans Agglo) ci-après

	Beauvallon
Bilan sur les installations visitées	44
<i>Conforme</i>	8 (18 %)
<i>Conforme avec réserves</i>	0 (0 %)
<i>Non conforme – sans risque</i>	28 (64 %)
<i>Non conforme – avec risque</i>	7 (16 %)
<i>Non conforme – absence d'installation</i>	1 (2 %)

Le taux de conformité est de 82 % sur Beauvallon, il est donc légèrement supérieur à la moyenne sur l'ensemble de l'agglomération, pour laquelle, il est de 80 % en 2017

- **Zonage d'assainissement collectif**

Les zones actuellement raccordées sont classées en zone d'assainissement collectif.

Les réseaux d'assainissement existants et les ouvrages d'épuration en place permettent la collecte, le transit et le traitement des eaux usées qui seront générées par les constructions supplémentaires réalisées dans le cadre du PLU de la commune de Beauvallon.

Le zonage d'assainissement des eaux usées est annexé au PLU.

V.2.3 Gestion des eaux pluviales

Valence Romans Agglo exerce la compétence Eaux Pluviales dans les zones urbanisées, avec la politique suivante : infiltrer la pluie au plus près de là où elle tombe.

La limitation de l'imperméabilisation des sols est un enjeu fort des documents d'urbanisme. Le principe d'une infiltration systématique des eaux pluviales doit être intégré dans toutes les réflexions d'aménagement, et donc d'urbanisme.

Il est même nécessaire de privilégier dès que cela est possible la déconnexion des eaux pluviales et la désimperméabilisation de surfaces existantes.

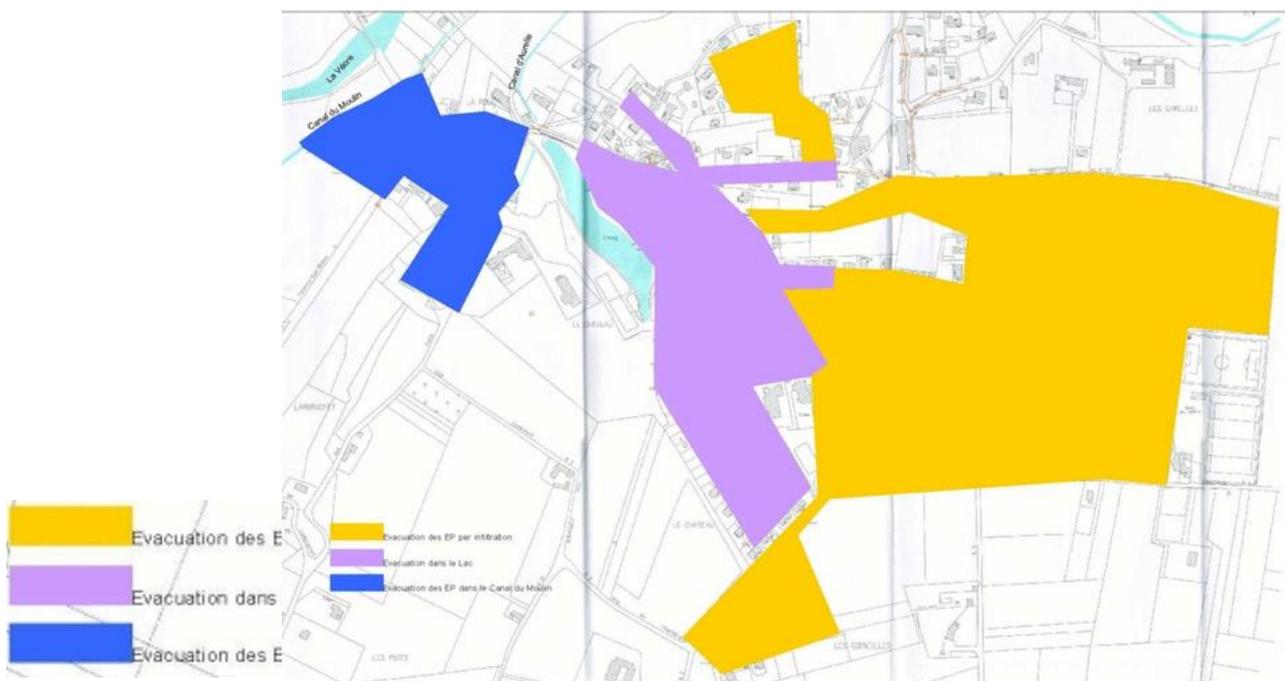
Cette gestion alternative au tout tuyau répond à plusieurs enjeux :

- la mise aux normes des systèmes d'assainissement en limitant les apports pluviaux dans les réseaux d'assainissement,
- Le développement d'approches systémiques incluant l'ensemble des services urbains (eau, déchets, voirie, espaces verts, urbanisme, énergie...),
- des réponses aux enjeux futurs liés au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur en milieu urbain, augmentation de la recharge de la nappe, lutte contre les ruissellements.....)

Par délibération du 27 juin 2018, Valence Romans Agglo s'est également affirmé en tant que territoire Eau-Responsable en s'engageant formellement aux principes de l'IWA (International Water Association). La limitation de l'imperméabilisation et la promotion des actions de désimperméabilisation des sols sont pour cette raison portés activement par Valence Romans Agglo.

- Le réseau d'eaux pluviales est en général en bon état.
- En schématisant, l'exutoire des eaux de pluies est :
 - o Pour le vieux Village : le canal des Moulins ;
 - o Pour la Montée des Carrières, Quartier des Granges, une partie de la Rd 211 et les lotissements PATIOS1 et PATIOS2 : le Lac ;
 - o Pour le reste de la commune, la plus grande partie, l'évacuation des eaux de pluies se fait par infiltration par l'intermédiaire de puits perdus, fossés, ...

Figure 28 - Exutoires des eaux de pluies



- Toutefois pour ce dernier dispositif de gestion des eaux pluviales, un entretien régulier est indispensable afin de garantir le bon fonctionnement du puits ; Lors de l'enquête de 2006, il a été constaté que beaucoup d'ouvrages étaient ou colmatés par du sable, ou pollués par des déchets de toute sorte ou tout simplement en eau.
- En effet, la nappe étant peu profonde à proximité du Lac (Les Patios, les Corneilles, ...) certains puits implantés dans la nappe peuvent rester en eau de façon prolongée.
- Les études de sol menées lors de l'élaboration du SGA ont révélé la présence d'un horizon alluvionnaire offrant une bonne perméabilité qui, de plus, augmente au fur et à mesure de la profondeur. Cette couche s'étend sur toute la commune, à des profondeurs variant entre 2 et 4m.
- Si on considère les différents risques de débordement de la Véore, du Saint Fély mais également du Lac en périodes de fortes pluies, il est judicieux d'exploiter, en amont des exutoires, la capacité d'infiltration des sols pour la gestion des eaux pluviales, avant de les rejeter systématiquement dans le Lac et les cours d'eau. Le Lac est équipé d'un dispositif de régulation de son niveau ; cela permet, lors de fortes intempéries, d'ouvrir les vannes afin de le délester un peu et ainsi éviter l'inondation des quartiers périphériques.
- Cette théorie a été confirmée dernièrement par les compléments de contraintes exposées dans la modification du PLU en 2016, concernant essentiellement l'urbanisation du Quartier des Gamelles, avec le renforcement des obligations en matière de gestion des eaux pluviales.

V.2.4 Collecte et traitement des déchets ménagers

Sources : <http://www.valenceromansagglo.fr> (03/10/2018)

🌿 Compétence

- La Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo exerce la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ». La gestion des déchets est assurée par deux syndicats, dont le premier a en charge la collecte et le second le traitement des déchets : le SIRCTOM (Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) et le SYTRAD (SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche-Drôme).

🌿 Organisation de la collecte des déchets sur Beauvallon

- e SIRCTOM gère :
 - o Le ramassage des ordures ménagères, collecte en bacs individuels ou collectifs ;
 - o La collecte des produits recyclables (carton, verre...) ;
 - o La réception des encombrants (déchetterie) ;
 - o La déchetterie.
- D'ici le 1^{er} janvier 2024, les 49 communes de moins de 10 000 habitants de l'Agglo seront en apport volontaire pour les ordures ménagères. La collecte des ordures ménagères sur la commune de Beauvallon est d'ores et déjà effectuée par apport volontaire.
- Les déchets sont collectés également en point d'apport volontaire pour le tri sélectif.



Photographie 12 – Point d'apport volontaire des ordures ménagères (Eco-Stratégie 08/12/2017)

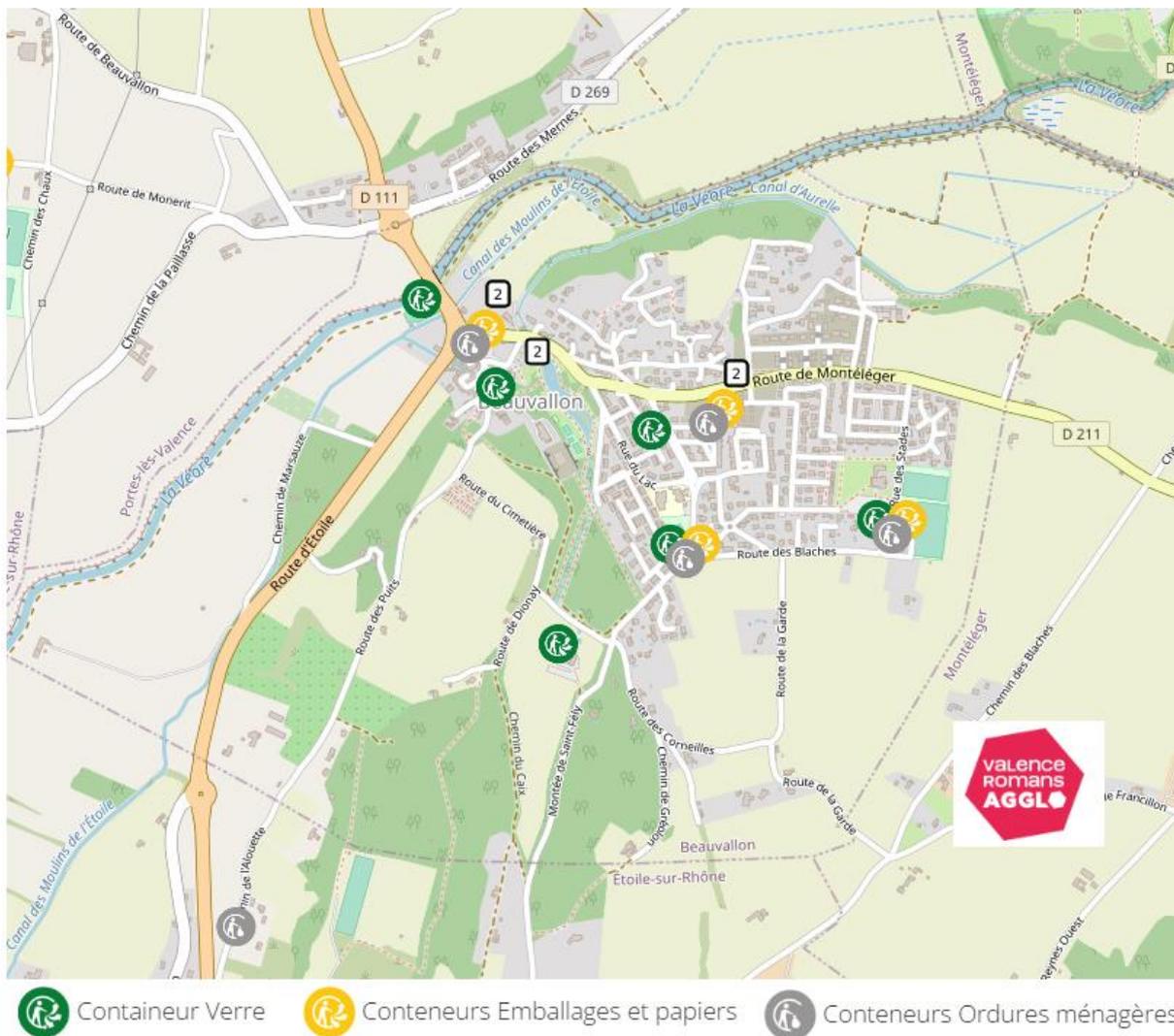


Figure 29 – Localisation des points d’apport volontaire du tri et des ordures ménagères

- Les déchèteries les plus proches sont celles d’Étoile-sur-Rhône, de Beaumont-lès-Valence et de Valence-Porte.

Traitement des déchets

- Le SYTRAD s’occupe :
 - o Du traitement des déchets ménagers et assimilés (y compris des matériaux issus des collectes sélectives).
- Les déchets recyclables sont acheminés au centre de tri des collectes sélectives de Portes-lès-Valence où ils sont séparés par type de matériaux et compactés en balles avant d’être envoyés dans des usines de recyclage.
- Les ordures ménagères sont traitées au centre de valorisation organique, présent sur la commune de Saint Barthélémy de Vals. Ce centre a pour fonction de séparer les différents déchets contenus dans la poubelle grise et d’isoler les déchets biodégradables pour produire un compost normé utilisable en agriculture locale. Parallèlement, les déchets combustibles (essentiellement les plastiques non recyclables) sont récupérés en vue de leur valorisation énergétique en substitution aux énergies fossiles.
- Les déchets ultimes, issus des centres de valorisation organique, sont enfouis au sein de l’installation de stockage des déchets non dangereux de Saint-Sorlin-en-Valloire.

Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

➤ Téléphonie mobile

Source : <https://www.monreseau mobile.fr/> (ARCEP), 03/10/2018

- Sur la commune de Beauvallon, la couverture simulée est très bonne pour la voix et les SMS pour plus de 99% de la population ;
- Plus de 99% de la population est couverte par la 3G et 88 à 97% (selon les opérateurs) par la 4G ;

➤ Internet haut-débit

Sources : <https://observatoire.francethd.fr/>, <https://www.ariase.com/fr/haut-debit/drome/beauvallon.html>, <http://www.ardechedromenumerique.fr>, (03/010/2018)

Desserte actuelle

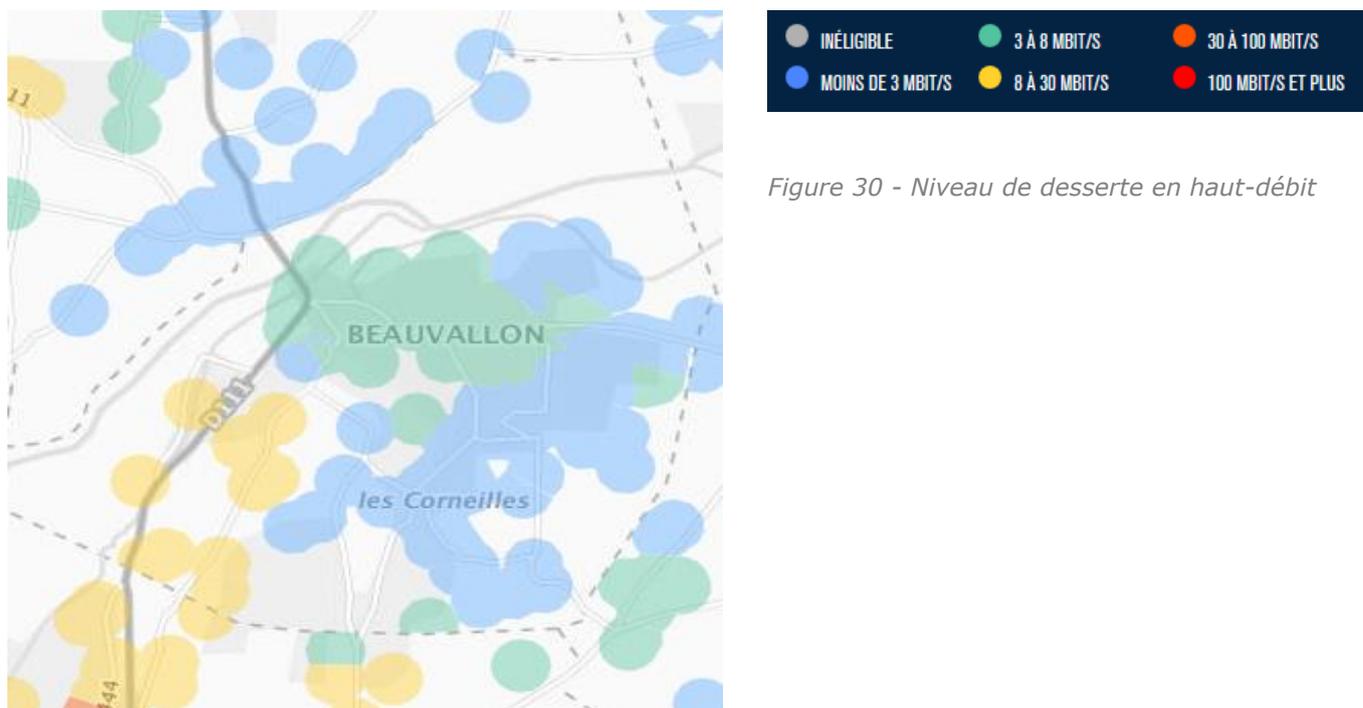


Figure 30 - Niveau de desserte en haut-débit

- La commune ne compte pas de nœud de raccordement ADSL.
- Le territoire est majoritairement desservi par le haut-débit : 61% des logements et locaux professionnels sont éligibles à un débit de plus de 3 Mbit/s.
- La commune n'est pour l'heure pas desservie par la fibre à domicile (FttH).

Perspectives

- Le syndicat Mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique) a en charge le déploiement de la fibre optique sur le territoire.
- Depuis fin 2016 les études ont été lancées sur les premiers territoires programmés ; les 1^{ers} travaux ont débuté à l'automne 2017. L'objectif est un achèvement de la couverture en très haut débit pour tous sur le territoire d'ici 2025.
- Par ailleurs, Valence Romans Agglo déploie actuellement un réseau de spots Wifi Cigale afin de favoriser la connectivité numérique du territoire. A terme, chaque commune de l'Agglo sera équipée d'au moins un spot public gratuit.

Synthèse :

- **Des ressources en eau potable satisfaisantes.**
- **Un assainissement collectif s'appuyant sur une station présentant une marge conséquente par rapport à sa capacité, mais un réseau au niveau communal impacté par les eaux claires parasites.**
- **Une problématique forte de gestion des eaux pluviales.**
- **Une desserte en NTIC satisfaisante, un déploiement du très haut-débit à venir.**

Enjeu :

- **Adéquation entre besoins du territoire actuels et projetés et ressources en eau / capacités de traitement des eaux usées.**
- **Limitation des extensions de réseaux par densification urbaine.**
- **Maintien voire renforcement de prescriptions visant à la bonne gestion des eaux pluviales (récupération/infiltration à la parcelle, ...), notamment pour éviter les risques liés au ruissellement et réduire la surcharge des réseaux.**
- **Déploiement à venir du très haut-débit.**
- **Optimisation de la collecte des déchets, par une urbanisation plus compacte, l'éventuelle organisation de points de collecte dans les opérations d'aménagement et de voies adaptées à la circulation des engins de collecte.**

VI. LES DÉPLACEMENTS

Source : INSEE

VI.1. Les besoins en mobilité

Source : d'après RP2008, RP2013 et RP2018,

	Actifs entrants	Emplois sur la commune	Actifs sortants	Actifs avec emplois sortants
2008	77	150	586	88,4%
2018	82	167	506	86,0%

Figure 31- Flux d'actifs

- Fonction résidentielle dominante de la commune.
- 88% des actifs occupés travaillent en dehors de la commune, en grande partie (~71%) dans le Valentinois Drôme.
- A l'inverse, la moitié des emplois sur la commune sont occupés par des actifs extérieurs.
- Nécessité de mobilité pour les études des enfants, la consommation, les loisirs, etc.
- Le caractère de village périurbain implique des flux importants, d'échelle intercommunale, notamment en direction du cœur de l'agglomération.

VI.2. Des déplacements principalement en automobile

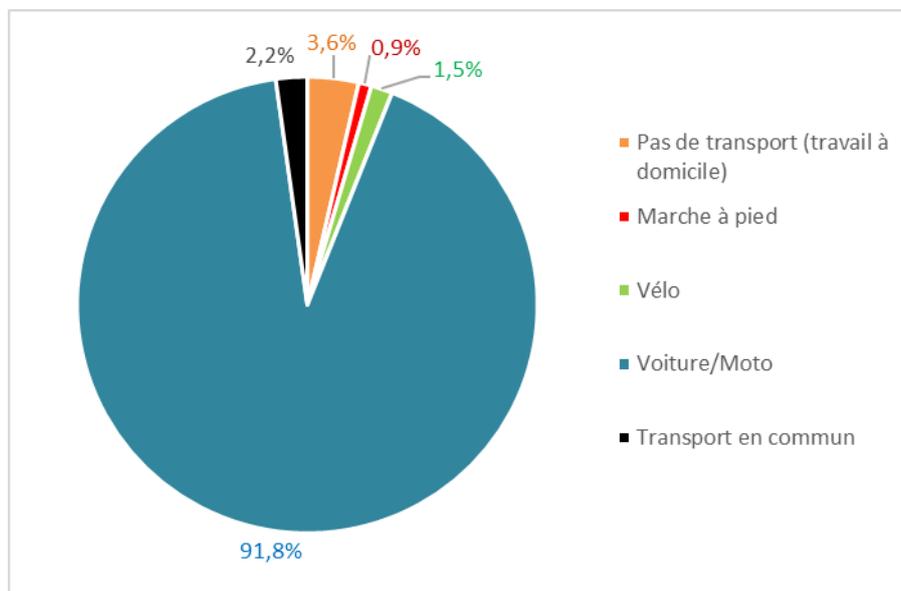


Figure 32- Mode de déplacements des actifs ayant un emploi

- En 2018, 97% des ménages ont au moins 1 voiture et 57% au moins 2.
- Voiture utilisée par 92% des actifs avec emplois.
 - La voiture reste très largement le 1er mode de déplacement.
 - Les transports en commun sont peu utilisés (2,2%) et leur utilisation est en baisse.

Ce que prévoit le SCOT :

- Faire évoluer le modèle de développement urbain pour augmenter la part des déplacements autres qu'en voiture particulière

VI.3. L'accessibilité routière

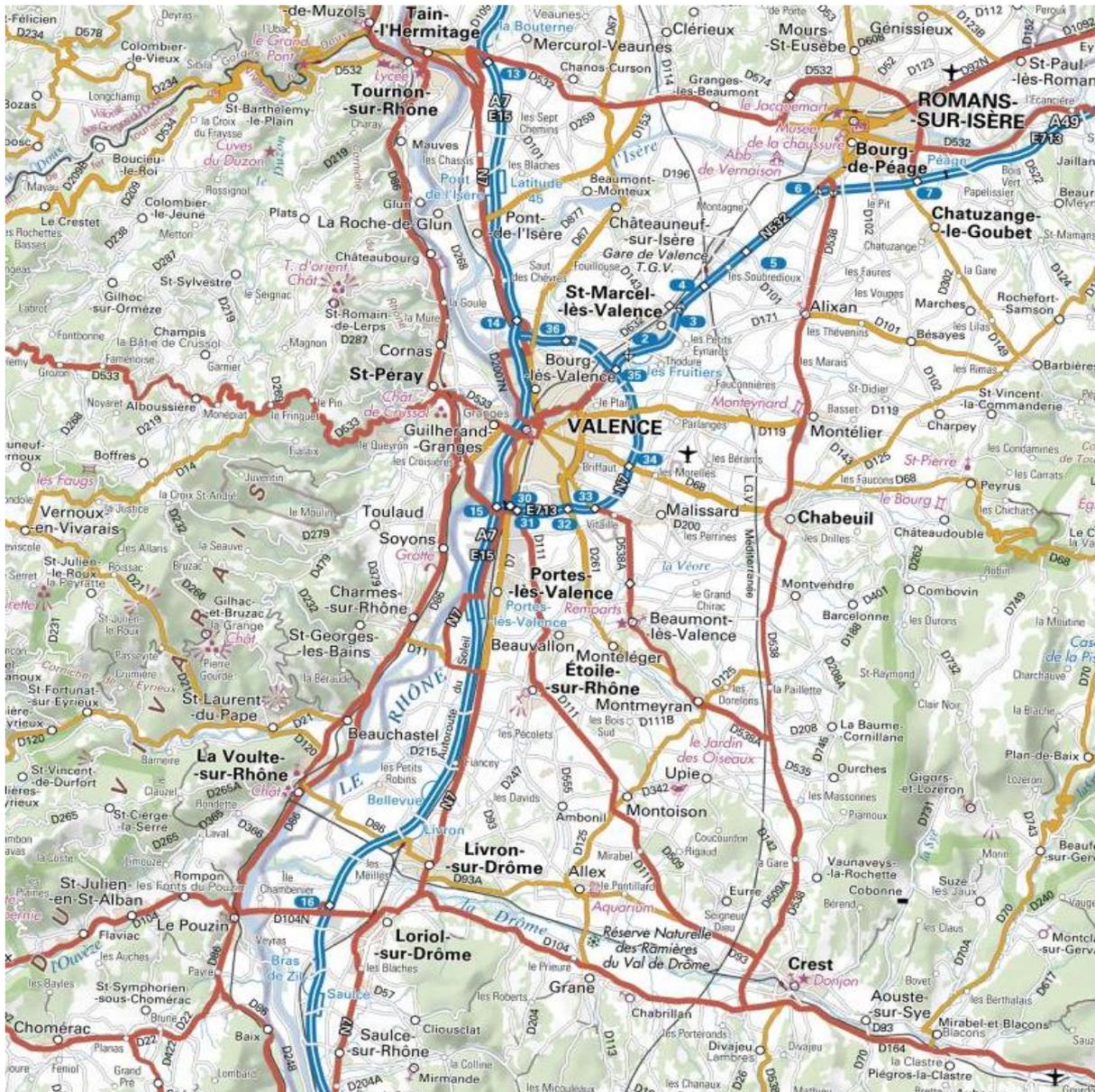


Figure 33- Réseau routier à l'échelle supra-communale (source : Géoportail)

- Situation à environ 6km au Sud du péage A7 de Valence Sud, accès via la RD111 (Valence - Crest) qui passe au pied du vieux village
- Connexion de la zone urbaine par la RD211 (route de Montéler)
 - Une forte intégration à l'agglomération, avec une bonne accessibilité aux pôles d'emplois
 - Un territoire subissant également les flux de transit (route d'Etoile, route de Montéler)

VI.5. La desserte en transport en commun et le covoiturage

• Transports en commun

- Lignes ferroviaires :
 - o Pas de desserte sur la commune
 - o Gares TER les plus proches : Valence-Ville et Livron
- Ligne régionale
 - o Ligne 28 : DIE – VALENCE (Gare routière)
- Ligne interurbaine :
 - o Ligne 27 : BEAUVALLON (Corneilles) – VALENCE (Montplaisir) : arrêt « village » à Beauvallon, minimum 12 allers-retours en semaine, 6 le samedi, 6 le dimanche
- Ligne périurbaine en transport à la demande :
 - o Ligne TAD 56 – Service Résa+ : ETOILE ZA des Basseaux – ETOILE Remparts – BEAUVALLON (village et Arizona) – PORTES Mairie
- Lignes scolaires :
 - o Ligne 1210 : AMBONIL – ETOILE – BEAUVALLON (8 points d'arrêt) – PORTES (Collège Jean Macé)
 - o Ligne 1223 : CREST – MONTOISON – ETOILE – BEAUVALLON (village) – VALENCE (LEP Montesquieu, Cité Scolaire C. Vernet, Gare routière)

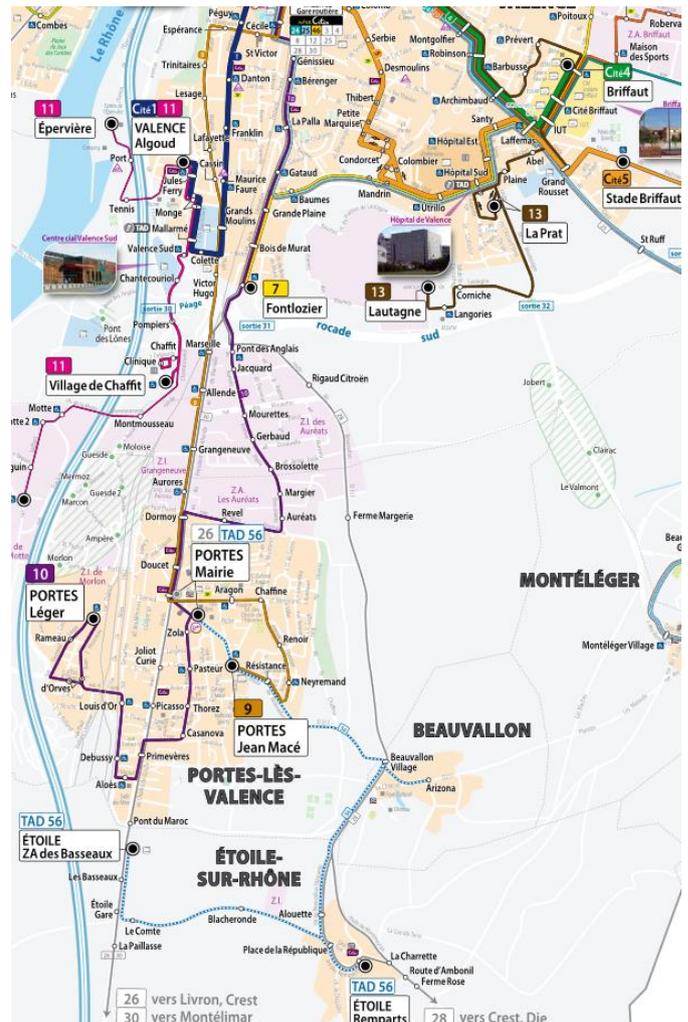


Figure 35- Carte des transports en commun à l'échelle intercommunale

- Des transports en commun considérés comme peu adaptés à la population et aux besoins de mobilités, en raison d'une fréquence faible.

Ce que prévoit le SCOT :

- **Ligne 28 identifiée en ligne de niveau 2, à développer**
- **Urbaniser de manière préférentielle dans les secteurs les mieux desservis par les transports en commun ; renforcer la densité à proximité des arrêts efficaces**
- **Renforcer les transports en commun là où l'urbanisation est la plus intense**

• **Covoiturage**

- Une option incontournable dans le développement des alternatives à la voiture individuelle, notamment en milieu périurbain, et qui nécessite des coûts d'investissement et de fonctionnement relativement limités par rapport aux transports en communs.
- Une aire de covoiturage existante dans la commune limitrophe Étoile-sur-Rhône.

Carte des aires de covoiturage de l'Agglomération



Ce que prévoit le SCOT :

- Développement de solutions alternatives à la voiture individuelle telles que le covoiturage
- Territoire de Beauvallon toutefois pas identifié pour la réalisation d'une aire de covoiturage

VI.6. Les déplacements modes doux

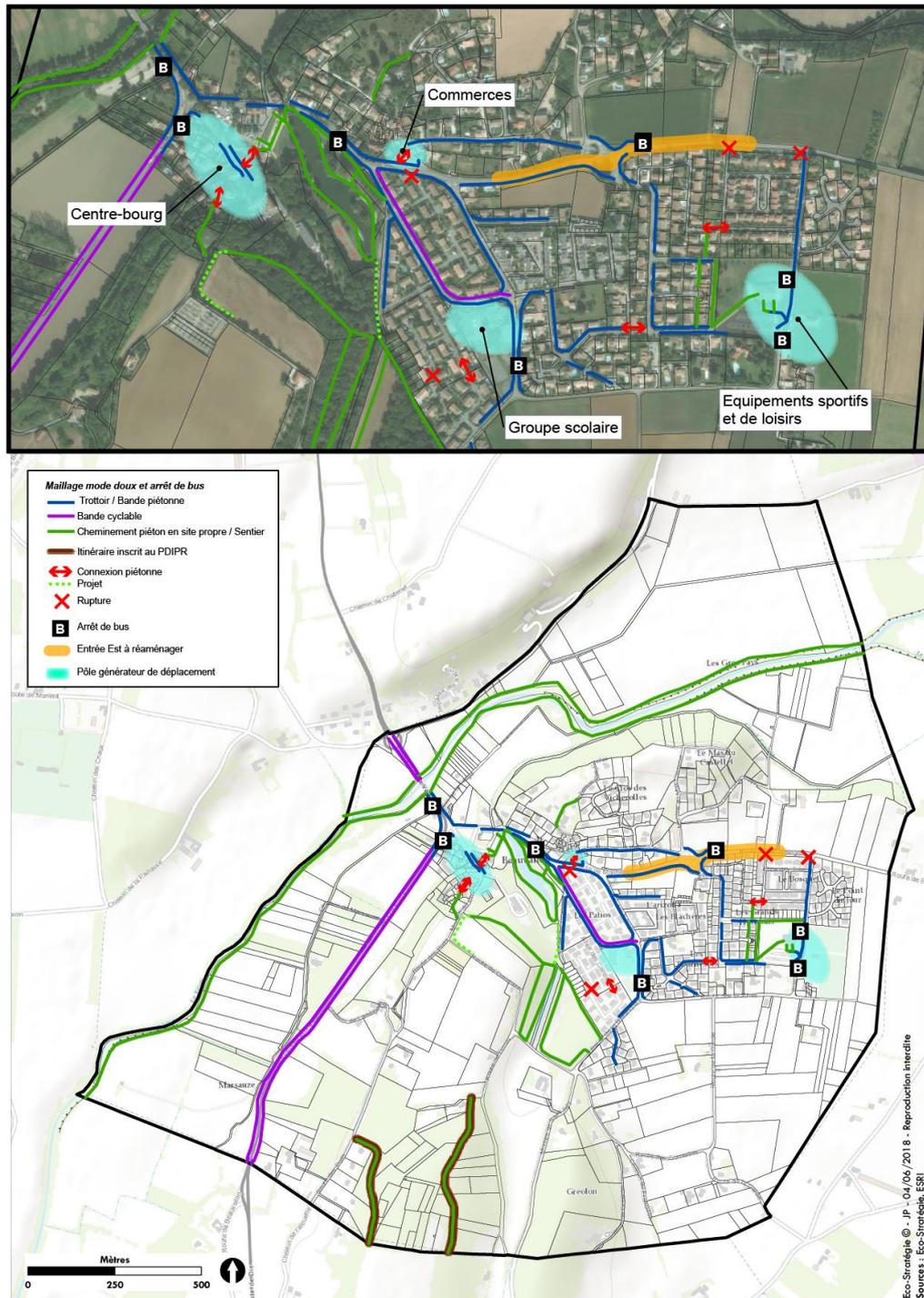


Figure 36- Maillage des modes doux

- Bandes multifonctionnelles le long de la RD111 ; trottoir « cyclable » le long de la RD211 entre le lac et le rond-point ; piste cyclable aménagée rue du Lac entre le groupe scolaire et la RD211.



Photographie 13 – Bandes multifonctionnelles le long de la RD111 et piste cyclable rue du Lac (Eco-Stratégie 08/12/2017)

→ Toutefois, le constat est que le vélo est peu utilisé à l’intérieur de Beauvallon, alors que la configuration s’y prête et que cela éviterait l’utilisation de la voiture pour aller au centre.

- Liaisons douces « urbaines » :
 - o aménagement sous forme de trottoir ou de bande piétonne ;
 - o quelques cheminements en site propre (les Grands Horizons) ;



Photographies 14 – Trottoirs sécurisés rue du stade et montée du château (Eco-Stratégie 08/12/2017)

- o des points de connexion très utiles ;



Photographies 15 – Connexions piétonnes (Eco-Stratégie 08/12/2017)

- des points de rupture à considérer, résultant du caractère privé des lotissements et de leur voirie, par exemple :
 - entre l'allée des Oliviers et la RD211 et en face les 2 commerces,
 - entre l'allée des Fayards et la RD211 ou la rue du stade.



Photographies 16 – Points de rupture bloquant les déplacements modes (Eco-Stratégie 08/12/2017)

- Liaisons douces à vocation de loisirs : bords du lac, bords de la Véore, sentiers au sein de l'ancien parc du château, VC 1 et 2 inscrits au PDIPR.



Photographies 17 – Cheminement le long du lac et sentier dans l'ancien parc du château (Eco-Stratégie 08/12/2017)

- Le développement du village vers l'Est via les opérations de lotissement a conduit à étirer l'urbanisation vers l'Est et à créer des quartiers bien éloignés du centre-bourg (jusqu'à plus d'1km), éloignement qui défavorise les déplacements modes doux.

- Projets :
 - sentier du patrimoine au sein de l'ancien parc du château, avec connexion aux bords du lac ;
 - aménagement des abords de la RD211 dans le cadre du projet d'urbanisation aux Gamelles.

Ce que prévoit le SCOT :

- **Favoriser un meilleur partage de la voirie et des espaces publics**
- **Valoriser et favoriser les usages du vélo et de la marche à pied**
- **Mettre en place un maillage de cheminements doux piétons et cycles**

- Espaces principaux de stationnement public, en lien avec les équipements : place du marché, espace Robert Freyss / stade, groupe scolaire.
- A travers l'espace urbain, des poches plus ponctuelles ou du stationnement organisés le long des voies, et des espaces non matérialisés au sein des lotissements.



Photographies 18 – Parking à l'espace Freyss et montée du château (Eco-Stratégie 08/12/2017)



Photographies 19 – Stationnement au sein des lotissements (Eco-Stratégie 08/12/2017)

- Une place importante du stationnement des voitures dans le tissu urbain, dont la perception est renforcée par une délimitation parfois peu lisible.
- Un stationnement public insuffisant, notamment à proximité de la mairie (vieux village) et de la pharmacie et lors des marchés ; des espaces à trouver pour créer des capacités nouvelles.

Ce que prévoit le SCOT :

- **Développer une politique de stationnement économe en espace et articulée avec les dessertes en transports collectifs et les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.**
 - **Mutualisation de l'offre de stationnement hors voirie**
 - **Edicter des règles de stationnement cohérentes**
 - **Prévoir le stationnement sécurisé des vélos à proximité des arrêts de transports collectifs et des équipements**
 - **Imposer des règles en matière de stationnement des deux roues non motorisés**

Ce que prévoit le PDU :

- **Mettre en cohérence l'organisation des réseaux de transports collectifs avec les développements urbains prévisibles et réciproquement**
 - Promouvoir la densification de l'urbanisation en cohérence avec les axes forts de transports collectifs existants et futurs
 - Développer de nouvelles zones d'habitat et d'activité en extension des zones urbanisées pouvant être desservies dans le cadre d'une prolongation des lignes de transports déjà existantes
- **Promouvoir un urbanisme durable favorisant les modes actifs**
 - Favoriser la multifonctionnalité des espaces favorisant le rapprochement entre lieux de résidence et lieux d'activités
 - Affirmer des formes urbaines (trame viaire, emprise du bâti...) moins consommatrices d'espaces, compactes et perméables
 - Identifier systématiquement des cheminements piétons et cyclables

Synthèse :

- **88% des actifs occupés travaillent en dehors de la commune**
- **Des besoins en mobilité pour le travail, mais aussi la scolarisation, la consommation, ...**
- **Voiture utilisée par 90% des actifs occupés**
- **Une forte intégration à l'agglomération, avec une bonne accessibilité aux pôles d'emplois**
- **Un Plan des Déplacements Urbains (PDU) approuvé en février 2016**
- **Un maillage routier et une urbanisation structurés par la RD211**
- **Des lotissements fonctionnant souvent en impasse**
- **Des transports en commun présents mais considérés comme peu adaptés aux besoins (fréquence à renforcer)**
- **Un potentiel en matière de covoiturage**
- **Un maillage modes doux déjà présent, mais avec des aménagements à poursuivre, des points de ruptures à traiter**
- **Un stationnement public insuffisant près du centre-bourg et pour les marchés**

Enjeux :

- **L'intégration aux politiques de transport supra communales**
- **Le maintien d'une certaine mixité de fonctions, source d'emplois sur la commune et de réponse à des besoins de proximité**
- **Le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle notamment le covoiturage et les transports en commun pour les déplacements intercommunaux, et les modes doux pour les déplacements de proximité.**
- **La facilitation des transports en commun et des déplacements modes doux par une compacité urbaines (« urbanisme des courtes distances »), des aménagements sécurisés et des liaisons pratiques.**
- **L'intégration des projets de développement urbain à court et long terme en matière de déplacement.**
- **Des capacités de stationnement adaptées aux besoins, notamment à proximité des centralités et équipements et pour la fréquentation des marchés (place du marché à réaménager), tout en veillant à limiter certains besoins en stationnement en favorisant les modes doux.**

VII. LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

VII.1. Grandes évolutions urbaines

- **Carte de Cassini, 1768**

- Une commune à la croisée entre la Voie Romaine des Alpes (Via Cottia per Alpe) reliant la Gaule et l'Italie et la Via Agrippa, longeant la rive gauche du Rhône.

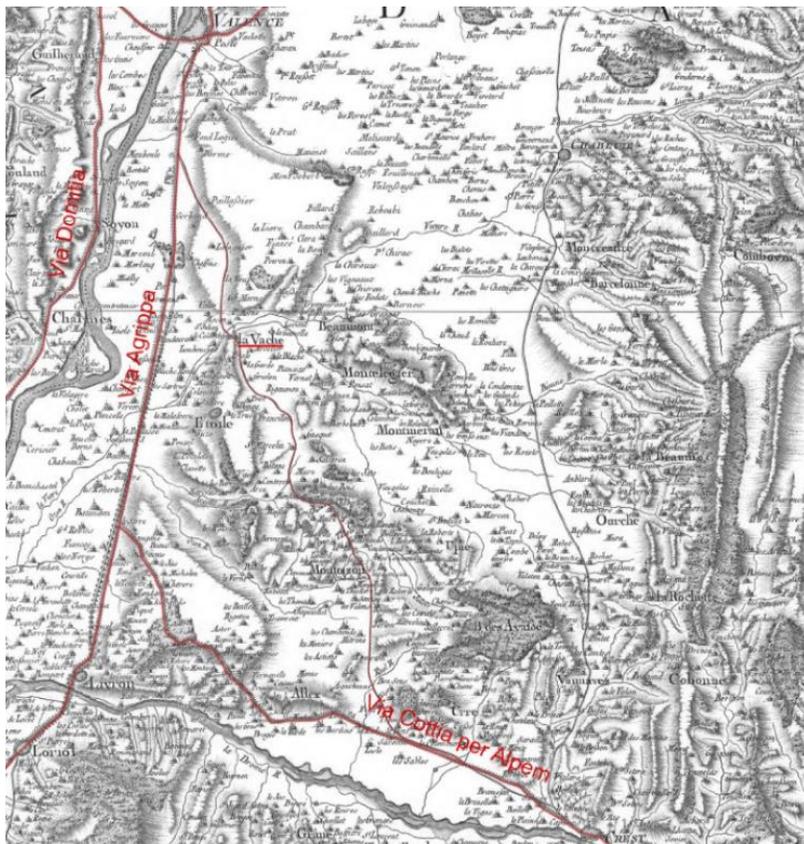


Figure 38- Carte de Cassini (1769) (geoportail.fr)

- **Cadastre Napoléonien, 1808**

- Le village ancien et le hameau des Granges sont à cette époque les deux seuls secteurs bâtis denses.
- Le tissu du village apparaît d'ailleurs plus étendu autour de l'église qu'il ne l'est aujourd'hui. Les grandes fermes anciennes ponctuent la plaine agricole. Leur espacement est assez régulier: entre 300 et 500m à vol d'oiseau, révélant une certaine homogénéité dans la taille d'exploitations (une dizaine d'hectares en moyenne).



Figure 39- Cadastre Napoléonien (1808) (<http://archives.ladrome.fr/>)

- **Carte d'Etat-Major, 1843**

- Les limites communales sont les mêmes qu'aujourd'hui. La ligne de chemin de fer de Lyon-Marseille est représentée (même si la gare de Valence sera mise en service en 1854 par la Compagnie du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée (LM), avant de devenir en 1857 une gare de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM). La Via Agrippa est devenue la Nationale 7.

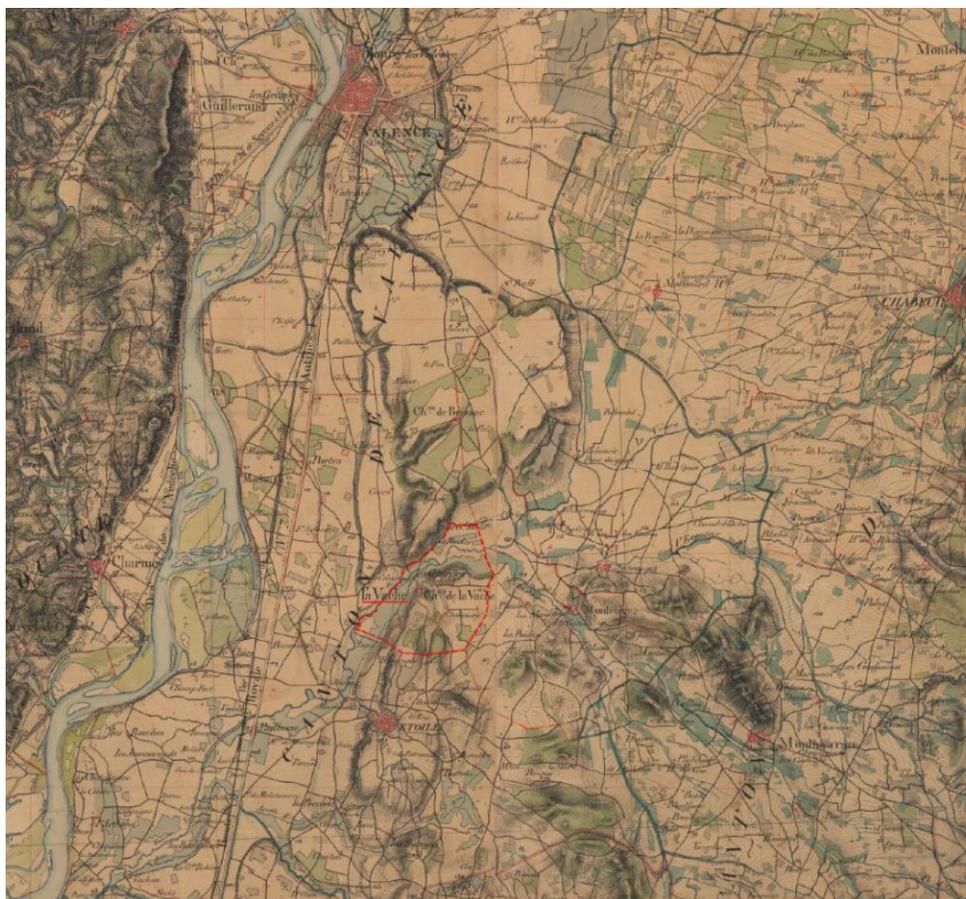


Figure 40- Carte d'Etat-Major (1843) (geoportail.fr)

- **Cadastre rénové, 1935**

- Entre 1808 et 1935, assez peu de constructions : quelques habitations ont pris place au nord du chemin de Montléger, entre le village et les Granges.

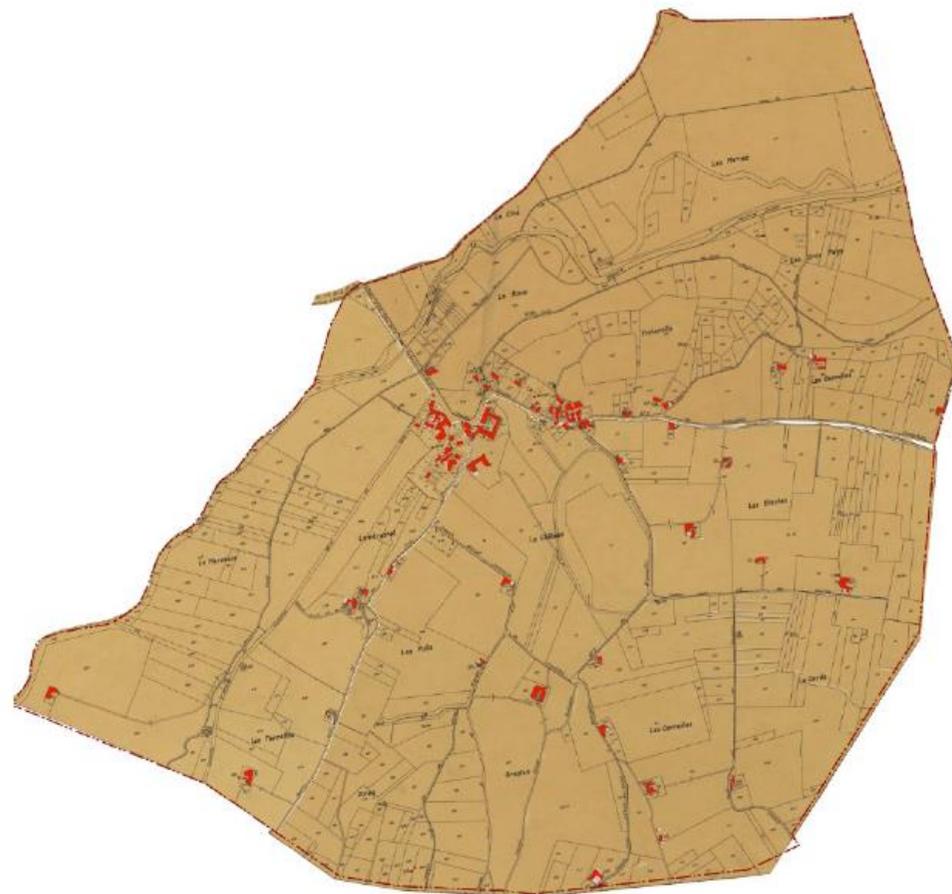


Figure 41- Cadastre rénové 1935 (source : <http://archives.ladrome.fr/>)

- **Photographie aérienne, 1944**

- La première école est construite. Peu de nouvelles habitations. Le parcellaire agricole est très morcelé.

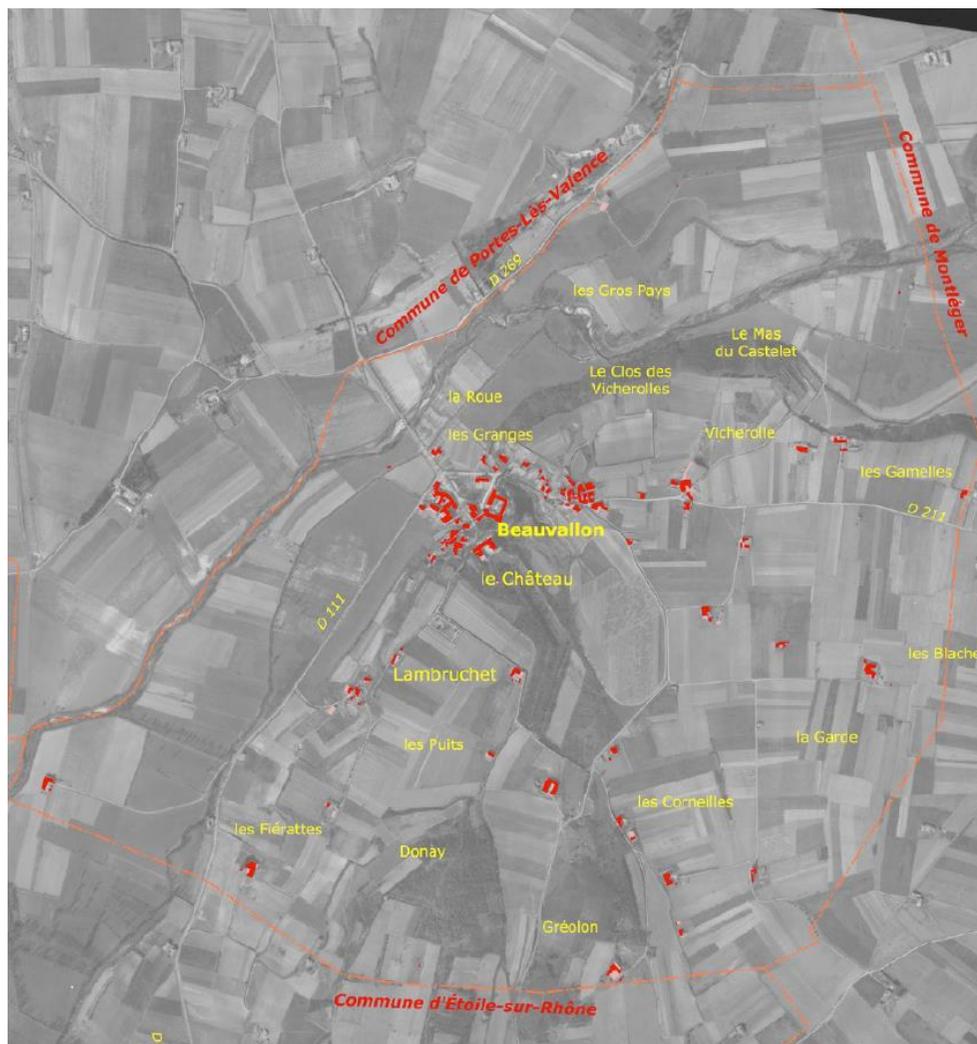


Figure 42 - Photographie aérienne (1944) (geoportail.fr)

- **Photographie aérienne, 1959**

- Pas de changement au niveau du bâti. Les effets du remembrement agricole se font ressentir : les parcelles de cultures commencent à s'agglomérer. On peut noter un certain recul de l'arboriculture.



Figure 43 - Photographie aérienne (1959) (geoportail.fr)

• Photographie aérienne 1978

- En moins de 20 ans, l'urbanisation a explosé : aux 9ha occupés par le village et les Granges se sont ajoutés 22ha d'habitat individuel, pavillonnaire diffus au nord du chemin de Montléger, et plus structuré au sud avec des opérations de logements groupés.
- Deux lotissements se sont réalisés à l'est en discontinuité avec le tissu existant : Le Bosquet et le Point du Jour.
- Le groupe scolaire est créé dans la foulée. Entre 1972 et 1976 la population a quasiment doublé, passant de 745 à 1300 habitants.
- La place du marché a été aménagée, et le bâtiment de la maison de retraite a été réalisé.
- Le terrain de rugby a lui aussi été créé.
- La route d'Étoile (D111) a été élargie et le carrefour d'entrée de village au nord réaménagé.
- Les parcelles de culture ont continué à être regroupées.

Figure 44 - Photographie aérienne (1978) et vue aérienne (geoportail.fr, Mairie)



- **Photographie aérienne, 1991**

- L'urbanisation se poursuit vers le sud-est et en comblant les espaces laissés par l'urbanisation précédente en « saut de grenouille » : le quartier des Grands Horizons est en cours d'aménagement entre le Bosquet et les Blachères.
- L'ancienne ferme Essartial a été démolie. Il n'en reste plus que la maison Touvais et le lavoir. L'emprise libérée permettra d'améliorer l'aménagement des abords du lac et du jardin public après 1987.
- Réalisation d'un contournement du hameau des Granges (D211, route de Montléger).
- Les terrains de tennis ont été ajoutés en 1986, de même que le terrain de football a fait son apparition près du terrain de rugby.



Figure 45 - Photographie aérienne (1991) (geoportail.fr)

- **Photographie aérienne, 2001**

- Poursuite du développement vers le sud-est (Lotissement des Tournesols), les espaces résiduels se sont comblés.
- La salle polyvalente (Espace Robert Freyss), accompagnée de son jardin public et de son aire de stationnement est réalisée.
- Extension du cimetière au sud. L'emprise de l'ancienne ferme du château a été végétalisée.
- Trois ronds-points sont aménagés :
 - o D111 en limite nord-ouest avec Portes-lès-Valence,
 - o Au carrefour entre D211 et route de Vicherolle
 - o Au carrefour entre Rue des Écoles, Rue du Lac et Rue des Blachères



Figure 46 - Photographie aérienne (2001) (geoportail.fr)

• **Photographie aérienne, 2011**

- Assez peu de constructions nouvelles en 10 ans. On pourra noter l'opération d'habitat groupé dans le village, rue des Princes.
- Les abords du lac et du jardin public ont fait l'objet d'aménagements paysagers

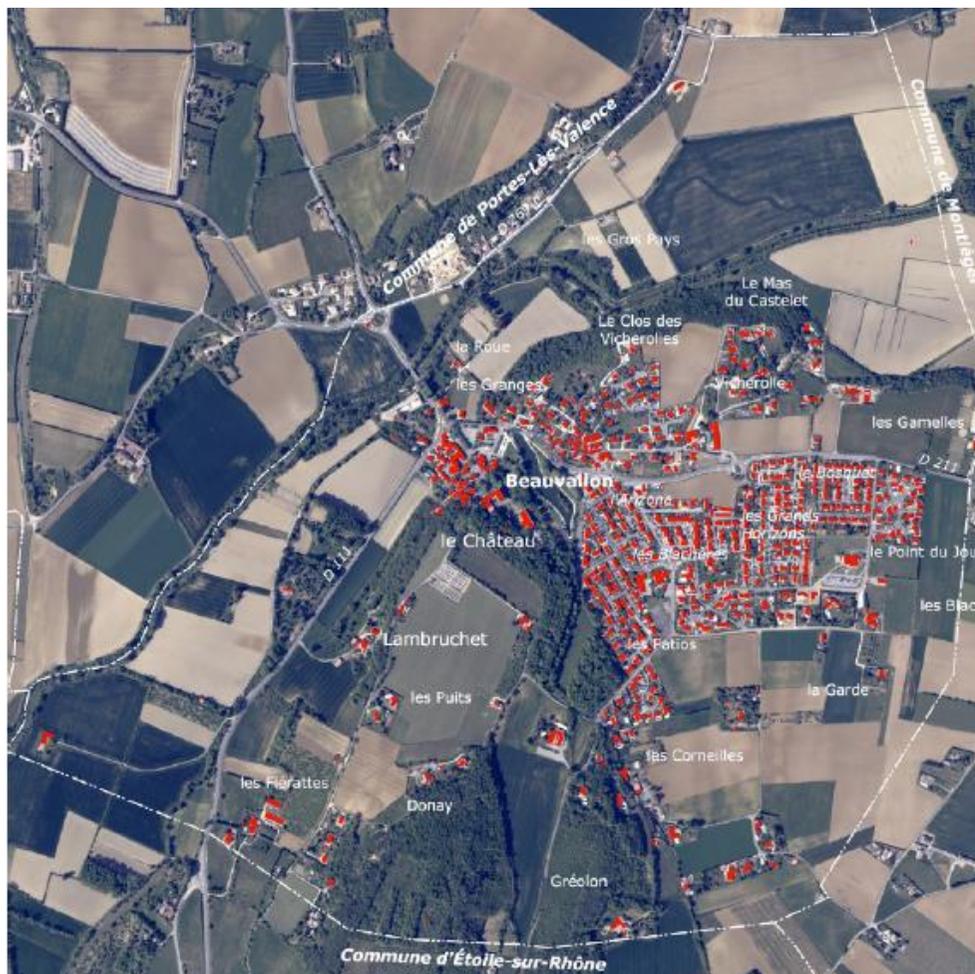


Figure 47 - Photographie aérienne (2011) (geoportail.fr)

• **Photographie aérienne, 2017**

- Seules quelques maisons ont pris place dans les quartiers de Vicherolles et du Mas de Castelet, ainsi que dans le lotissement des Tournesols.



Figure 48 - Photographie aérienne (2017) (google.fr/maps)

- **Bilan**

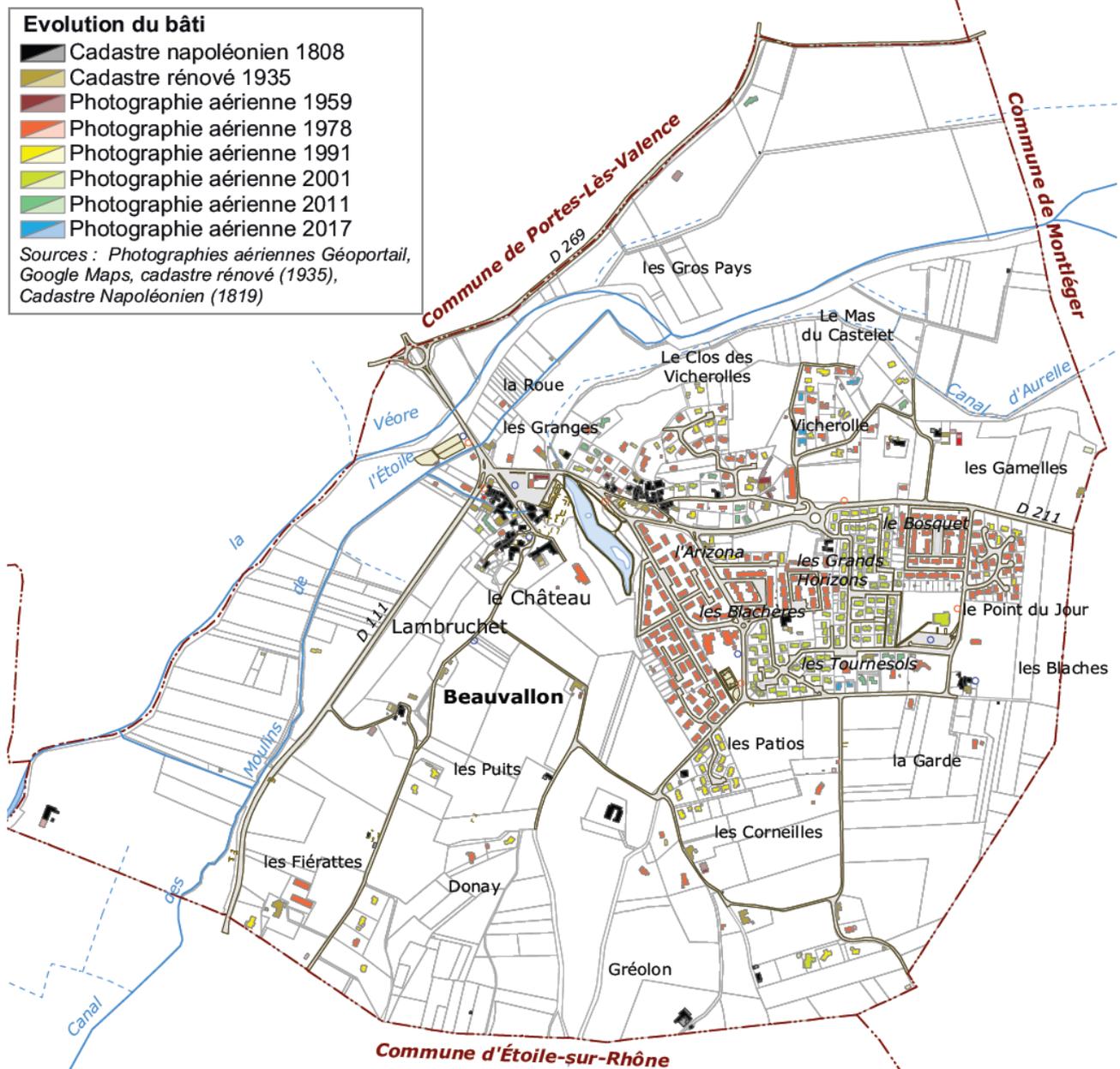


Figure 49 - Évolution du bâti

- Jusque dans les années 50, le territoire communal est marqué par un bourg et une agriculture avec de petites parcelles formant une mosaïque variée, ponctuée par les corps de ferme anciens.
- L'habitat pavillonnaire s'est développé par vagues:
- La première, la plus forte, a lieu dans les années 70 avec de nombreux lotissements gagnant les terres agricoles du sud-est du village, ainsi que les hauteurs au nord de la route de Montléger. A l'est, le développement est discontinu, avec 2 lotissements qui se détachent du tissu existant, participant ainsi à l'enclavement de parcelles agricoles.
- Le développement ralentit dans les années 80 avec seulement la création le lotissement des Corneilles
- La seconde grande vague de construction se situe dans les années 90 avec des grands lotissements prenant place dans les terrains agricoles cernés par les opérations précédentes.
- Depuis les années 2000, aucune réelle extension urbaine. Seulement des constructions dans les terrains en dents creuses du tissu déjà constitué, ou des subdivisions de grands tènements contenant du bâti.

VII.2. Morphologies urbaines



Figure 50 - Morphologies urbaines

- **Tissu ancien dense (vieux village et Les Granges)**

(Se reporter au chapitre Patrimoine, au sein de l'Etat Initial de l'Environnement).

- **Fermes et maisons anciennes de la plaine agricole**

(Se reporter au chapitre Patrimoine, au sein de l'Etat Initial de l'Environnement).

- **Constructions depuis les années 1970**

Opérations de maisons individuelles ou mitoyennes des années 70-80: Les Patios, Le Point du Jour... Elles sont le plus souvent en R+1 et implantées en retrait sur la voirie, délimitant l'espace public par leurs murs de clôtures, haies monospécifiques et portails.



Photographies 20 - Lotissement Les Patios (google maps)

Certaines opérations ont pris des formes différentes, avec plus de densité (les maisons sont en ordre continu), un style parfois plus contemporain (avec des toitures terrasses et des ouvertures plus larges que hautes).

*Photographies 21 -
Lotissement L'Arizona
(google maps)*



*Photographie 22 -
Habitat groupé dans le
centre-bourg
(résidence Le Moulin) -
opération de l'Habitat
Dauphinois (Eco-
Stratégie, le
08/12/2017)*



Les hauteurs au Nord de la route de Montléger ont accueilli beaucoup de maisons individuelles, disposées en gradins et fortement visibles depuis la plaine et le parc.

*Photographies 23 -
Habitat sur le secteur
des Granges (google
maps ; Eco-Stratégie,
le 08/12/2017)*



Le bâtiment de l'EHPAD tranche par sa morphologie et ses couleurs avec le reste des constructions du village. Il est assez cependant peu visible derrière un épais rideau boisé et ce n'est qu'une fois au fond du parc qu'on l'aperçoit.

*Photographies 24 -
L'EHPAD depuis le parc
(Eco-Stratégie, le
08/12/2017)*



VII.3. Perspectives :

- Inscription dans le cadre du SCOT (voir ci-après)
- Diversité attendue dans les nouvelles morphologies urbaines
- Concrétisation du projet d'aménagement Vicherolles – Gamelles
- Poursuite de la valorisation du tissu bâti existant et mobilisation du potentiel de densification.

Ce que prévoit le SCOT :

- **Optimiser le tissu bâti existant pour limiter l'étalement urbain**
 - Mobiliser en priorité le potentiel foncier disponible dans l'enveloppe urbaine
 - Si ce potentiel dépasse les besoins, ne pas inscrire de zones à urbaniser supplémentaires
- **Respecter les fronts urbains identifiés, comme limites intangibles à l'urbanisation** (au Nord de l'enveloppe urbaine actuelle le long de la vallée de la Véore, à l'Ouest et au Sud du vieux village, et sur le secteur des Corneilles)

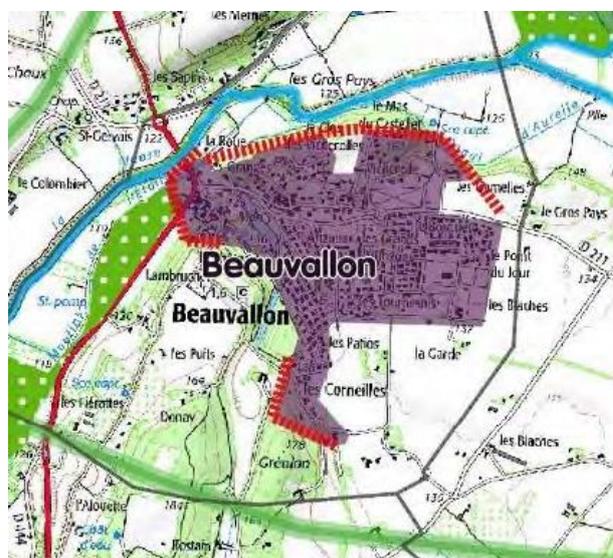


Figure 51 - Extrait de la carte « Préservation du territoire et de ses ressources » (DOO - SCOT)

VII.4. Analyse de la consommation foncière sur la dernière décennie (2011-2020)

• Méthodologie

- Analyse des données SITADEL
- Seuls les projets en construction neuve sont considérés comme associés à une consommation d'espace.
- Les projets (habitat ou équipement) réalisés dans le bâti existant, c'est-à-dire sans consommation d'espace, sont toutefois cartographiés, pour information, mais ne sont pas pris en compte dans le calcul de la surface consommée. Il en est de même pour les logements créés par opération de renouvellement urbain (démolition/reconstruction).
- Prise en compte des données de l'artificialisation – données SPARTE

<https://mondiagnosticartificialisation.beta.gouv.fr/project/20685/tableau-de-bord/consommation>

• Résultats

➤ Économie

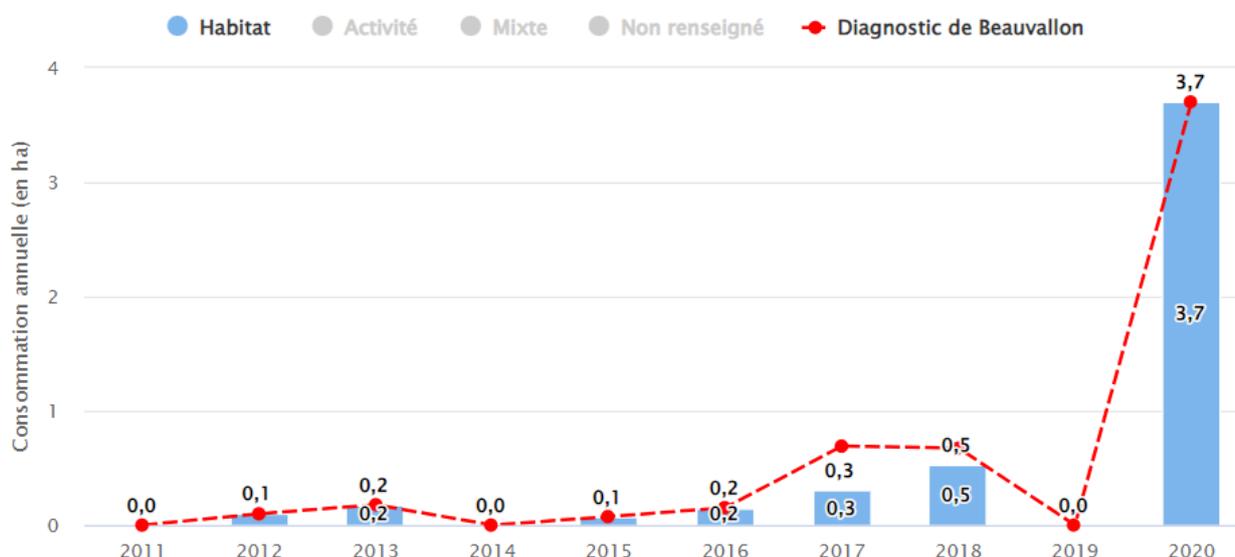
- Aucun projet à vocation économique recensé sur la dernière décennie impliquant une consommation foncière.

➤ Équipements

- Les nouveaux ateliers techniques sont le seul projet d'équipements réalisé en construction neuve ; toutefois ils se sont implantés en continuité de l'Espace Freyss, sur sa parcelle, sur une emprise d'environ 1200m².
- Pour mémoire, dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne ferme du château (« maison du lac ») (bâti existant, sans consommation d'espace), une salle communale a été aménagée (projet mixte équipements + logements locatifs privés).

➤ Habitat

- Nombre de logements autorisés d'après les données SITADEL2 entre 2011 et 2020 : 41
- Nombre de logements commencés d'après les données SITADEL2 entre 2011 et 2020 : 14
- ➔ différence entre les logements autorisés et commencés – les 41 logements autorisés correspondent en partie au projet des Gamelles – ces derniers correspondant à des permis d'aménager, il a été fait le choix d'intégrer la totalité du projet des Gamelles sur la période du futur PLU 2021-2032.
- Surface consommée d'après les données SPARTE sur la période 2011-2020 : 5,1 ha



Ce que dit le SCOT :

- **Un objectif de densité moyenne de 17 logements/ha pour 2016-2025, puis 20 logements/ha pour 2026-2040.**

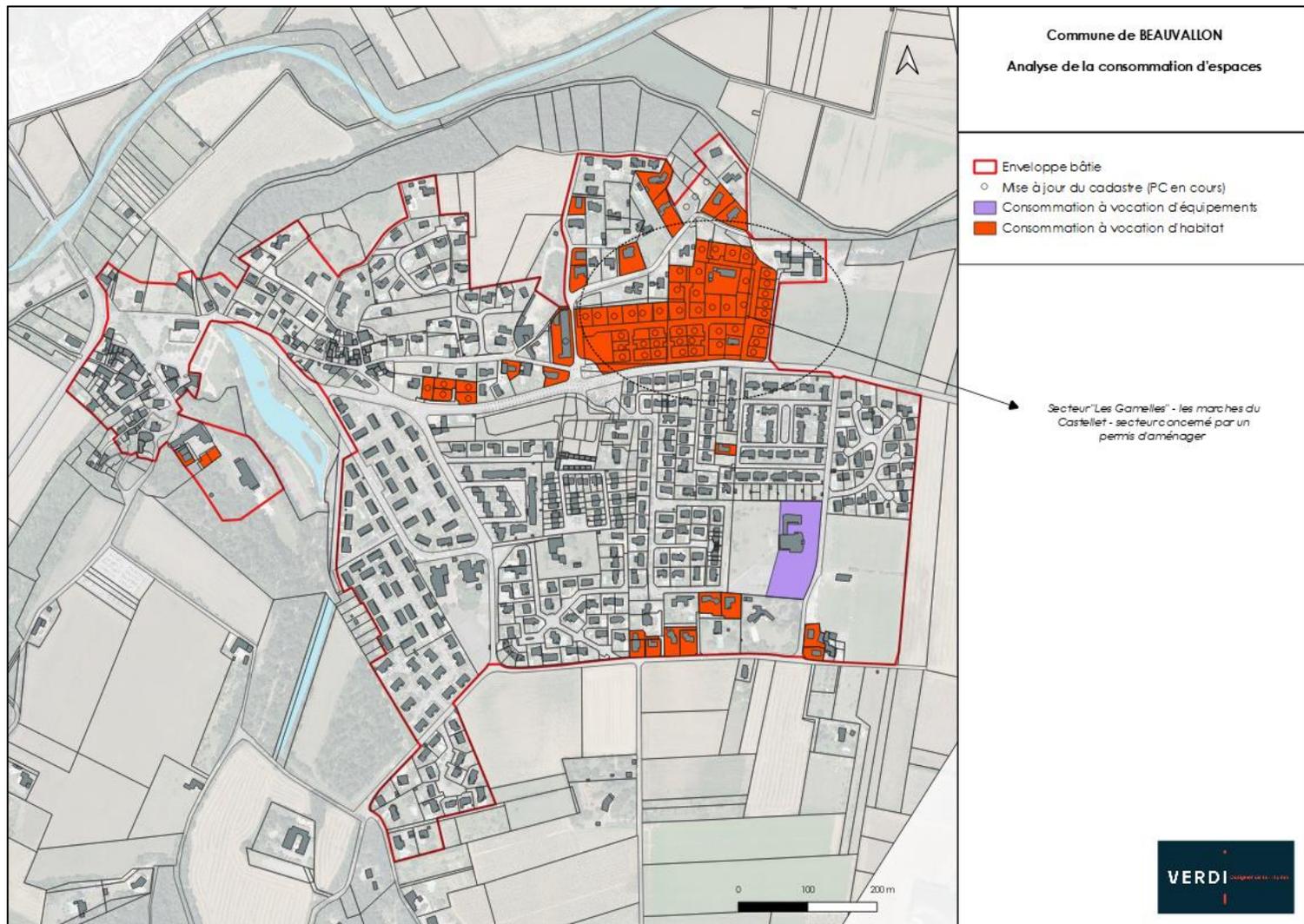
Sur les 10 dernières années, les 14 logements commencés correspondent à l'urbanisation d'un lotissement secteur « Les Blâches » (RD211) et des opérations « au coup par coup » réalisées en dehors de toute opération de lotissement. Plus de la moitié s'est faite suite à la division de parcelles déjà bâties.

À noter, 6 logements créés dans le bâti existant, par réhabilitation/renouvellement urbain et 18 logements réalisés par opération de renouvellement urbain (démolition/reconstruction).

Une part notable (24%) de logements ainsi créés, sans consommation de foncier.

• **Résultats généraux - cartographie**

Figure 52 – Localisation globale des projets d’habitat et d’équipements impliquant ou non une consommation d’espace



VII.5. Dynamique de développement prévue par le SCOT et le PLH et densité attendue

Ce que prévoit le SCOT :

- Un objectif de densité moyenne de 17 logements/ha pour 2016-2025, puis 20 logements/ha pour 2026-2040 (*soit une moyenne de 18,5 logements/ha*).

Ce que prévoit le PLH :

- +4,5 constructions neuve par an pour 1000 habitants, soit **7 constructions neuves par an en moyenne pour Beauvallon.**

- Si on se place à l'échéance 12 ans du PLU, cela correspond à 84 logements à prévoir.

VII.6. Estimation brute des potentialités foncières au sein de l'enveloppe bâtie existante

• Méthode

- Il s'agit là d'une analyse ne tenant pas compte du document d'urbanisme en vigueur, mais prenant comme référence l'enveloppe bâtie existante, constituée par les groupes de constructions existantes dont la distance les unes par rapport aux autres est inférieure à 50m.
- Les potentiels fonciers pris en compte en surface et le potentiel de logements associés sont estimés au regard de la méthodologie du PLH (*Vademecum HABITAT Pour une meilleure mise en compatibilité des PLU avec le PLH*).

• Résultats

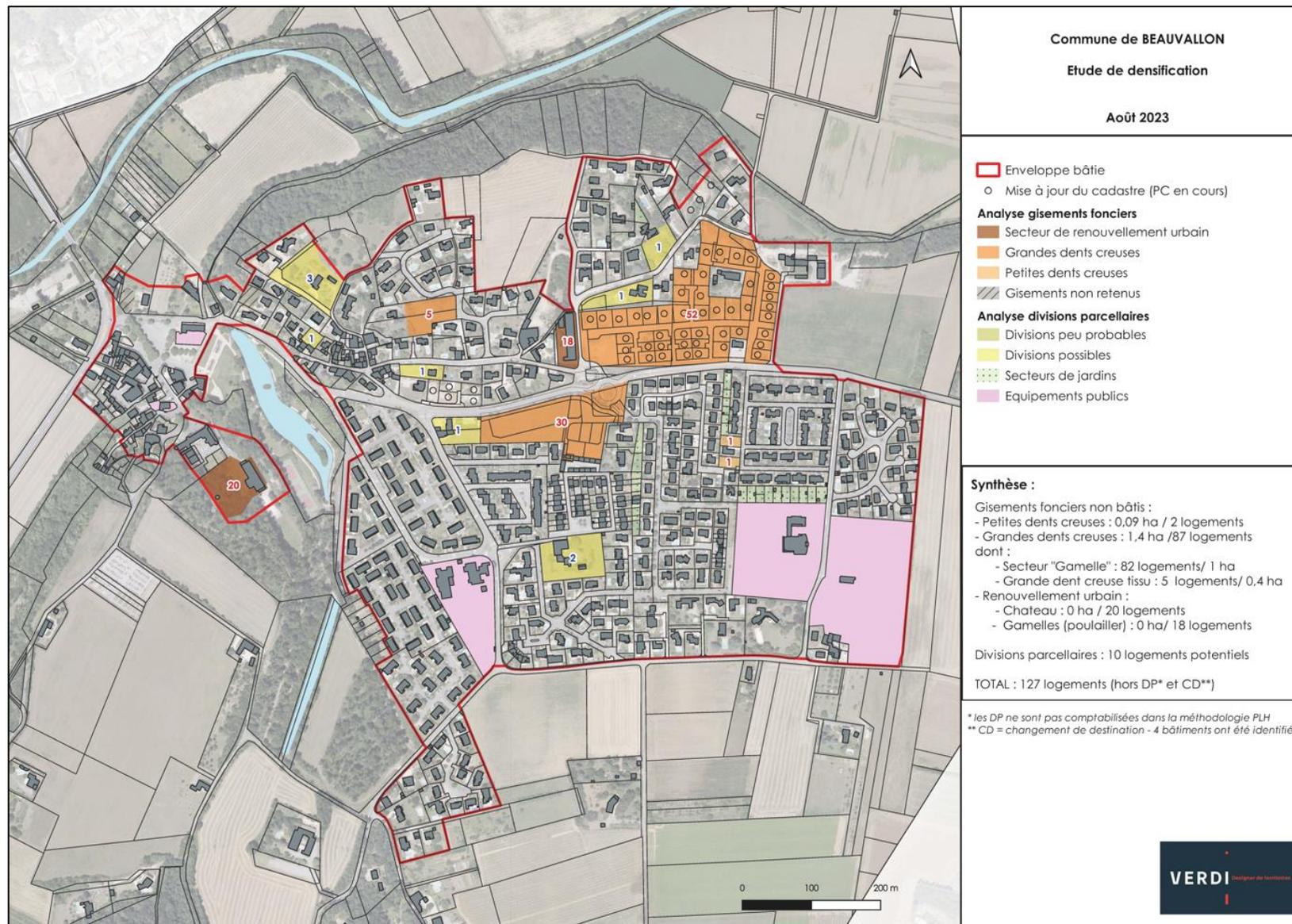
- Il est important de noter qu'une partie des grandes dents creuses font l'objet du projet d'aménagement « Les Gamelles » (contour bleu ciel sur la 2^e carte ci-après) dont le programme de logements a été esquissé dans les OAP du PLU en vigueur et dont l'aménagement est en cours d'études.

Tableau 11 - Estimation brute des potentialités foncières au sein de l'enveloppe bâtie existante

Type de potentiel		Information / tendance observée / projet	Surface totale du foncier	Potentiel en logements
Petites dents creuses		individuel pur, groupé	0,09 ha	2
Grandes dents creuses		individuel pur, groupé	0,3 ha	5
Grandes dents creuses	Projet « Les Gamelles »	individuel pur, groupé, intermédiaire	1 ha restant	100
Renouvellement urbain		intermédiaire	<i>ancien poulailler</i>	<i>Permis de construire accordé en 2019</i>
Renouvellement urbain	Site de l'EHPAD	individuel pur, groupé, intermédiaire		20
Division parcelaires bâties		<i>dynamique réelle ; individuel pur, groupé</i>		10*
Résorption envisageable de la vacance		potentiel très faible		1 (objectif découlant du PLH)
Changement de destination		habitat		4
TOTAL			1,4 ha	132 (hors DP) 142 (avec DP)

La méthodologie du SCoT n'intègre pas le potentiel de logements issus des divisions parcelaires.

Figures 53 – Estimation brute des potentialités foncières au sein de l’enveloppe bâtie existante



Synthèse :

- **Une urbanisation pavillonnaire notamment sous forme d'opérations d'ensembles successives, qui a fortement étiré l'enveloppe urbaine et éloigné l'habitat des centralités (avec ces conséquences en matière de déplacement).**
- **Des morphologies urbaines récentes quasi exclusivement pavillonnaire, pur ou mitoyen.**
- **Entre opérations de lotissement et dans le tissu constitué au coup par coup, une hétérogénéité architecturale.**
- **Des fronts urbains définis par le SCOT à respecter.**
- **Sur la dernière décennie, 94 logements en construction neuve, sur 6,4 ha de foncier, soit une densité moyenne de 15 logements par hectare (rappel : densité de 17 à 20 attendue par le SCOT)**
- **Des potentialités foncières brutes suffisantes pour répondre aux objectifs SCOT/PLH ; avec un projet majeur engagé sur le secteur des Gamelles.**

Enjeux :

- **Une urbanisation plus compacte, davantage regroupée autour des centralités, plus intense en matière de fonctionnement, de vie de village, et favorisant les courtes distances.**
- **Une amélioration de l'insertion et l'harmonisation des constructions nouvelles.**
- **La dynamisation urbaine et la modération de la consommation d'espaces agricoles et naturels par :**
 - **la prise en compte du potentiel du bâti existant (renouvellement urbain, changement de destination, division parcellaire...) et des dents creuses,**
 - **une densité affirmée dans les projets en construction neuve.**
- **Un potentiel de développement compatible avec les objectifs SCOT et PLH.**

PARTIE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I. LE MILIEU PHYSIQUE

I.1. Le contexte climatique

Sources : Station Météo France de Bourg-lès-Valence, infoclimat.fr

Enclavée entre les monts du Vercors et les plateaux du haut et moyen Vivarais, la commune de Beauvallon appartient à la région climatique valentinoise.

Elle se situe au niveau d'un **carrefour climatique** unique en Europe, aux limites des influences continentales, océaniques et méditerranéennes. Les déplacements rapides des masses d'air (l'air méditerranéen, doux et humide et l'air froid qui vient du nord) créent des instabilités.

Ce conflit se traduit par des précipitations qui peuvent être particulièrement intenses. Les pluies sont apportées majoritairement par les perturbations atlantiques et dans une moindre mesure par les dépressions méditerranéennes. Elles sont fréquentes de septembre à novembre (302mm en moyenne par an) et réparties sur un nombre de jours restreint (66j en 2017).

Les vents, dont le mistral, restent prédominants dans le couloir rhodanien avec de violentes rafales pouvant atteindre près de 80km/h sont parfois accompagnées de bourrasques tourbillonnantes.

Ces mouvements de masses d'air désignent également une **amplitude thermique importante** due à la force et à la fréquence du vent du Nord, au mistral, vent sec et froid, et aux rafales porteuses de pluie venant du Sud. Son enclavement confère toutefois au couloir rhodanien des hivers doux et un taux d'ensoleillement moyen de 2 196 heures / an. L'extrême des températures de 2020 a atteint -2,5° en hiver et +38.1° en été.

A Beauvallon, la Vallée de la Véore et les plateaux des terrasses du Rhône engendrent l'apparition de microclimats. En effet, la rupture du relief de part et d'autre de la vallée crée un couloir d'air froid important, venant du Nord, tandis que la côtère au Nord fait office de brise vent. Les plateaux en surplomb de la vallée sont soumis aux vents, mais bénéficient d'une exposition au soleil optimale.

Beauvallon peut être soumis à **des phénomènes météorologiques violents** (tempêtes, orages) qui sont susceptibles de provoquer localement des risques et des dégâts importants, notamment dus aux inondations, susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique.

I.2. La géologie et la pédologie

Sources : Carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille n° 137 Valence / Carte géologique imprimée et vecteur harmonisée BRGM (Infoterre)

A l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes, dans le secteur Rhône-Alpes, la commune de Beauvallon repose sur des **alluvions fluviales**, dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires caractéristiques de la vallée du Rhône. Localement, elle appartient à **l'entité géologique du bassin valentinois** (ancienne terrasse du Séminaire de Valence).

Le bassin valentinois est constitué pour sa grande partie par une **vaste plaine alluviale** très régulière : la terrasse de Saint-Marcel-lès-Valence (plaine agricole à l'Ouest de la commune). De cette unité principale émerge, entre autres, à proximité du Rhône, **les hautes terrasses rhodaniennes** à soubassement molassique de Fouillouse et de la Léore, et celle, plus petite, d'Etoile, promontoire de la commune. La terrasse de Combaux quant à elle correspond à la **vallée alluviale de la Véore**, au Nord-Ouest de la commune.

- **La terrasse de Saint-Marcel-lès-Valence : principal territoire urbanisé à l'Est de la commune**

La terrasse de Saint Marcel-lès-Valence (Fxb). Elle forme la principale plaine alluviale de rive gauche du Rhône. Son épaisseur relativement uniforme atteint une trentaine de mètres. Au pied des plateaux de la Léore et de l'Etoile, elle est entièrement recouverte de loess. Les paléosols qui se développent sur ces alluvions caillouteux de composante rhodanienne sont des sols fersiallitiques lessivés à réserve calcique qui compose un horizon argilique net, épais (environ 2 m) à structure massive de type poudingue. L'intensité de la rubéfaction dans cet horizon se traduit par des couleurs rouges prononcées et par un taux de libération de fer situé autour de 70 à 75%.

Les Grès de Grane (M2a1G). Grès assez grossiers, stratifiés, en plaquettes, durs. Epais de 15-20 cm.

- **Les terrasses de la Léore et de la Fouillouse constituent les principaux reliefs de la commune**

Au-dessus de la terrasse de Saint-Marcel-lès-Valence se détachent deux plateaux alluviaux de soubassement molassique, La Fouillouse au Nord de Valence et la Léore au Sud.

Les alluvions fluviales de la terrasse de Fouillouse-la Léore (Fw). Cailloutis polygéniques, à dominante calcaire, dont la matrice sableuse est abondante. Le litage est horizontal ou entrecroisé. Vers le sommet, une consolidation en poudingue est fréquente surtout dans les alluvions de la Léore. L'épaisseur est variable de 15 à 25 m. Partout les alluvions sont isolées de la terrasse de Saint-Marcel par le soubassement molassique sableux. Vers Beauvallon, ce niveau mendélien est représenté par la petite terrasse des Puits et des cailloutis couronnant les buttes molassiques des Granges. Tous ces éléments de terrasses sont partiellement **recouvert de limons et loess (OE3)**.

Limons superficiels des hautes terrasses mindelienne (OE3/Fw). Couverture limoneuse discontinue d'origine loessique probable pour la plus grande part, s'étend localement sur les hautes terrasses de Fouillouse, la Léore et les Puits (Sud de Beauvallon). C'est généralement une pellicule mince, d'épaisseur inférieure à 1m, parfois mêlée de cailloux, localement remaniée des affleurements molassiques.

- **La terrasse de Combaux : vallée de la Véore au Nord-Ouest de la commune, essentiellement agricole**

La terrasse de Combaux (Fyb). Son épaisseur est probablement très variable d'une dizaine à une trentaine de mètres. Elle supporte des limons artificiels au Sud de Portes-lès-Valence provenant des chenaux locaux dans lesquels la couverture est continue et épaisse de 1 à 2 m. Les alluvions de ces chenaux sont des cailloutis calcaires sans matrice sableuse importante et pratiquement sans paléosol. Cette terrasse est faiblement fersiallitique.

Limons superficiels des basses terrasses wurmiennes (OE1/Fyb). Couverture limoneuse quasi continue, surtout à l'Est, d'épaisseur variant de 1 à 4 m. Du point de vue des sols, la nappe est peu profonde et est fréquente surtout dans les chenaux. La granulométrie des sols est grossière à charge sableuse voire à surcharge en éléments caillouteux ou en éclats.

Loess (OE). A Beauvallon, le loess würmien superficiel, épais de 3.5 à 4 m, un peu sableux, se subdivise en deux niveaux d'épaisseur sensiblement égale, séparés par une ligne blanchâtre.

• **La terrasse d'Etoile, point le plus haut au Sud de la commune**

Alluvions fluviales rhodaniennes et de la terrasse d'Etoile (Fv). Dans la région d'Etoile existe une très haute terrasse alluviale dominant largement les plateaux de Fouillouse-La Léore. Rive gauche, il s'agit des éléments de terrasse perchés au sommet des collines d'Etoile, formés de cailloutis polygéniques à galets bien roulés, grossiers, comprenant de très nombreux quartzites. L'épaisseur de l'alluvion est assez faible d'une dizaine de mètre sur le plateau de Télégraphe au Nord d'Etoile. Le niveau Nord d'Etoile assez épargné par l'érosion conserve un paléosol « typique ». Il s'agit d'un sol fersiallitique lessivé, partiellement désaturé, à horizon B très épais (4-5 m).

Colluvions sableuses (Cm2), présentes dans le vallon du Francillon. Colluvions monogéniques remaniant les sables mollassiques au pied des collines de Montvendre. Epaisseur variable forte surtout au fond des dépressions (1-2 m, parfois plus).

Oligocène argileux (gA). Marnes versicolores, grumuleuses, à lit finement marneux, contenant une épaisse couche de conglomérats à matrice limoneuse.

Oligocène conglomératique (gC). Conglomérat à galets calcaires blancs uniquement, bien arrondis, de taille 1-50cm, formant des gros bancs irréguliers ou des lentilles à stratifications confuses noyées dans les limons jaunes, durs, compacts et des sables fins.

L'ensemble de l'oligocène d'Etoile est visible sur une cinquantaine de centimètre.

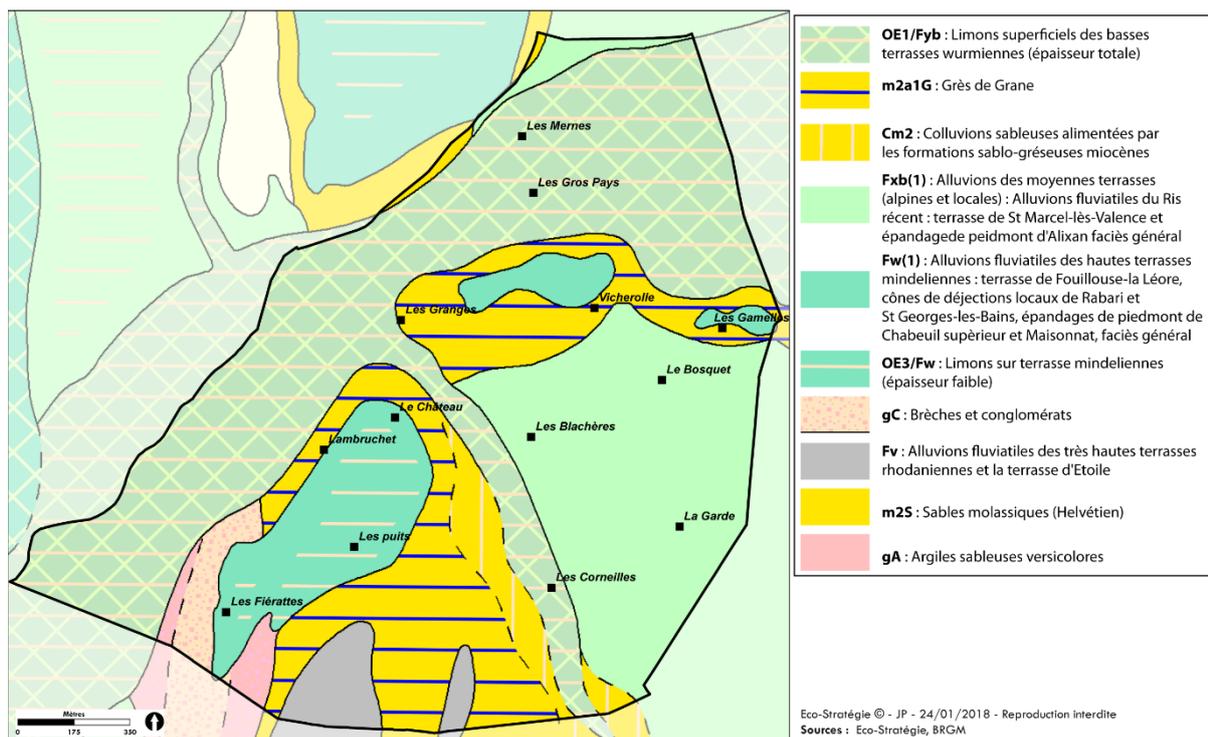


Figure 54 – Carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille n° 137 Valence / Carte géologique imprimée et vecteur harmonisée BRGM (Infoterre)



Photographie 25 - Molasse jaune gréseuse (Hameau de Lambruchet) / Poudingue (promontoire du calvaire) (source : photo Eco-Stratégie 08/12/2017)

I.3. La topographie

En bordure de la vallée du Rhône, la topographie communale est structurée par deux entités : **la vallée de la Véore et les plateaux des terrasses du Rhône.**

La vallée de la Véore structure la commune de Beauvallon. A ce niveau, la vallée vient se resserrer entre deux côtiers avec une largeur de 400 m, la vallée présente une plus grande amplitude au Nord et au Sud-Ouest de la commune.

La terrasse inférieure de Saint-Marcel-lès-Valence, à 120-130 m d'altitude, à la topographie relativement plane accueille la nouvelle urbanisation de Beauvallon protégée par la côtier nord de Vicherolles jusqu'aux Gamelles. L'implantation du village s'est quant à elle faite sur la face nord de **l'éperon de Saint-Fély**. Passées les pentes abruptes du nord, une **seconde terrasse**, à 150m, au relief collinaire surplombe la vallée de la Véore côté ouest et bascule lentement vers la terrasse inférieure de Saint-Marcel-lès-Valence côté est. **Au sud, deux collines dominent l'ensemble de la commune à 185m ; il s'agit de la terrasse supérieure.**

I.4. L'eau sur le territoire

Sources : SMBV Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore, Station de mesures de Chabeuil [Pont des Faucons]

I.4.1 Réseau hydrographique

- **Présentation du Bassin versant de la Véore**

L'ensemble du territoire communal est compris dans le bassin versant de la Véore, affluent du Rhône et s'inscrit donc plus largement dans le bassin versant du Rhône. À Beauvallon, le réseau hydrographique se compose principalement de la Véore, qui coule dans la vallée orientée nord/sud-ouest.

Le bassin versant de la Véore s'étend sur une superficie de 383km². La rivière prend sa source à 584 m d'altitude dans une vallée des contreforts du Vercors, sur la commune de Combovin ; sa partie amont est montagneuse sur 4-5 km avec une pente de 8%. Puis, la Véore pénètre dans **sa plaine alluviale** qu'elle traverse sur près de 30km avec une pente de l'ordre de 0.5% **où elle rencontre la commune de Beauvallon** avant de se jeter dans le Rhône, à une altitude d'environ 94m.

Le bassin de la Véore était géré jusqu'au 1^e janvier 2017 via un **contrat de rivière** géré par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore (SMBV).

Les cours d'eau sont désormais gérés par le **service GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations) de la Direction Assainissement Eaux Pluviales et Rivières de Valence Romans Agglomération. Le service GEMAPI a 4 missions définies par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

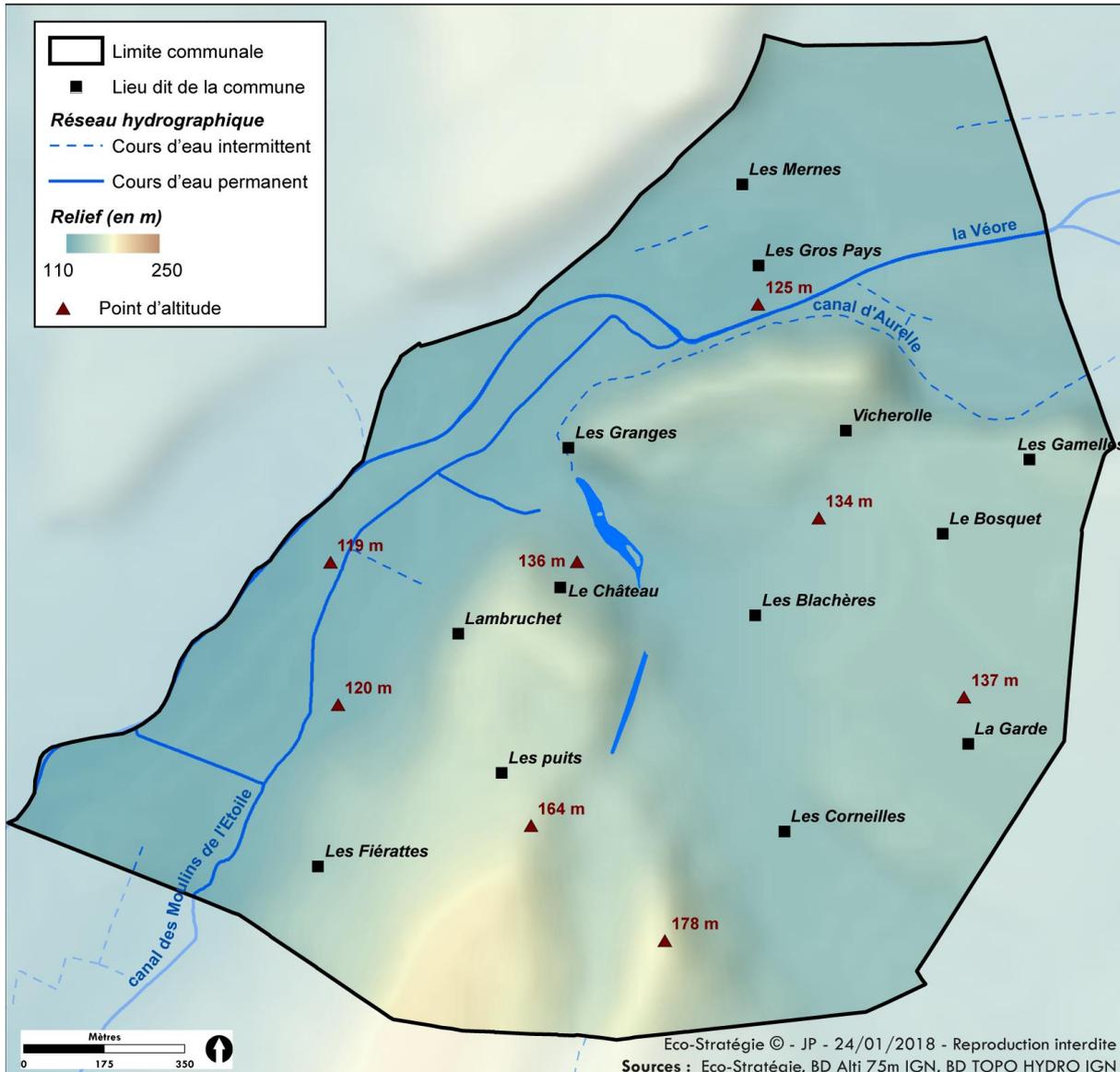


Figure 55 – Topographie et hydrographie

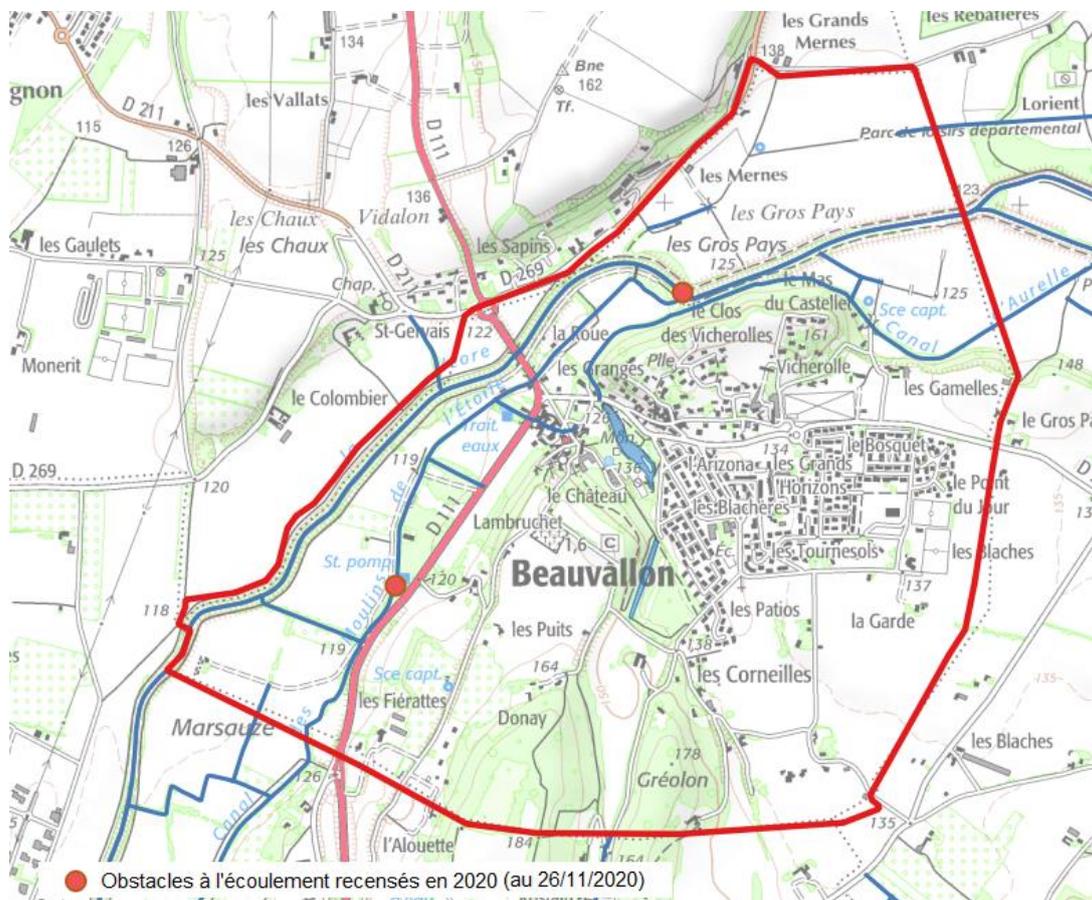
- **Caractéristiques principales de la Véore, ses affluents et ses canaux**

La Véore

La Véore de sa confluence avec le Pétochin jusqu'au Rhône (en passant par Beauvallon) est un cours d'eau classé en liste 2 sur la Drôme (L2_173) au titre du 2^e du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement arrêté par le préfet le 19 juillet 2013. Cette liste concerne les cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique. Elle impose un aménagement des ouvrages existants pour assurer la continuité sédimentaire et piscicole (circulation des poissons migrateurs). Il est à noter que tous les ouvrages infranchissables sur la Véore et la commune ont été rendus franchissables.

Le cours d'eau de la Véore sur la commune de Beauvallon est en première catégorie piscicole (cours d'eau à salmonidés dominants). **Le plan d'eau du Château est en deuxième catégorie piscicole** (groupe dominant constitué de cyprinidés).

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau de cette liste contribuera aux objectifs environnementaux du SDAGE. Les principaux obstacles à l'écoulement sont recensés au niveau national dans le référentiel des obstacles à l'écoulement mis par l'Office International de l'Eau. La dernière actualisation de 2020 pointe seulement 2 obstacles (total ou partiel) : au niveau du canal des Moulins (poste de pompage de Lambruchet) et de la Véore (canal de Beauvallon).



Le débit de la rivière n'est pas constant et suit un régime hydrologique pluvial avec des hautes eaux au printemps et des étiages estivaux. Le débit annuel moyen de la Véore est de $0.713 \text{ m}^3/\text{s}$, avec un débit maximal moyen en avril de $1.12 \text{ m}^3/\text{s}$. Le débit journalier maximal mesuré était de $14.20 \text{ m}^3/\text{s}$ avec un débit instantané maximal de $37.10 \text{ m}^3/\text{s}$ (octobre 1993) (source : station de mesure sur la Véore de Chabeuil [Pont des Faucons]).

Photographie 26 - La Véore (Eco-Stratégie 08/12/2017)



Canal des Moulins de la Vache, ou Canal d'Aurelle

Le Canal des Moulins de la Vache, ou Canal d'Aurelle traverse le bas du vieux village d'Est en Ouest et va se jeter dans le Canal des Moulins d'Etoile. Le canal des Moulins de la Vache alimente l'ancien Lavoir de Beauvallon.



Photographies 27 - Canal des Moulins de la Vache, ou Canal d'Aurelle dans sa traversée du vieux village (Eco-Stratégie 08/12/2017)

Canal des Moulins d'Etoile

Le Canal des Moulins d'Etoile s'écoule suivant un axe NE/SO dans l'extrémité Nord du territoire communal. Il suit la VEORE, en parallèle jusqu'au quartier des Planches sur la Commune d'Etoile, en bordure de la RN7.



Photographies 28 - Canal des Moulins d'Etoile, le long du terrain de boule, et au Sud-est de la commune, vers les Fierattes (Eco-Stratégie 08/12/2017)

Écoulement du Saint-Fély

Cet écoulement souterrain draine les coteaux Sud de Beauvallon en limite de la commune d'Etoile. Son bassin versant représente une surface d'environ 84 ha. Le Saint-Fély est alimenté d'une façon complexe et encore incertaine : ruissellements superficiels auxquels s'ajoutent des eaux souterraines issues d'une galerie drainante, des sources en provenance d'Etoile, ... Il alimente théoriquement les 3 bassins présents dans le parc du Château et que la commune a nettoyé récemment afin qu'ils retrouvent leur vocation première de régulation des écoulements sur le Village. L'exutoire du Saint-Fély est le lac de Beauvallon et quelques fois, il paraît, le lotissement des PATIOS.

Le Saint-Fély fait l'objet d'une étude en cours par l'Agglo-GEMAPI sur l'écoulement entre le lac et les canaux. Le lac pourrait être géré autrement de façon à favoriser ses habitats naturels sur son pourtour.

Des aménagements écologiques pourraient permettre de le reconnecter à la trame « turquoise » de la Véore¹. Dans le cadre du programme de restauration de la trame turquoise de la Véore et du Guimand, Valence Romas Agglomération souhaite créer 2 à 3 mares le long de la Véore

Lac de Beauvallon

Le Lac de Beauvallon a une superficie de 1 ha environ. Il est alimenté principalement par le Saint-Fély, mais également par tout un réseau d'eaux souterraines mal identifiées. Son exutoire est le canal des Moulins de la Vache. Le Lac de Beauvallon a fait l'objet, il y a une douzaine d'années, d'un réaménagement dont la vocation première était de réguler le niveau du Lac. Pour cela il fallait l'équiper d'un système de fontainerie permettant, en cas de fortes précipitations, de le délester dans le canal des Moulins de la Vache. Non seulement la partie technique a été honorée, mais également le volet paysager et valorisation du patrimoine communale ; en effet 2 bassins ont été aménagés à ciel ouvert, en aval du Lac et ont fait redécouvrir leur lac aux Beauvallonnais.



Photographie 29 - Queue du lac et point d'alimentation (Eco-Stratégie 08/12/2017)



Photographie 30 - Vue sur le lac en direction Nord-ouest (Eco-Stratégie 08/12/2017)



Photographies 31 - Aménagement hydrauliques à la pointe Nord du lac (Eco-Stratégie 08/12/2017)

¹ La trame turquoise correspond aux espaces où la trame verte et la trame bleue interagissent fortement. Elle constitue un corridor écologique.

I.4.2 Documents cadre de gestion des eaux de la Véore et de ses affluents

Sources : Agence de l'eau, Département de la Drôme, ADES. Fiche état des eaux Véore à Etoile-sur-Rhône (code de la station 06106684), station hydrométrique de Chabeuil, SDAGE Rhône Méditerranée, Gest'eau

- **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**

La commune de Beauvallon est incluse dans le périmètre du SDAGE Rhône Méditerranée Corse approuvé par l'arrêté du 21 mars 2022 et couvrant la période 2022-2027.

Le SDAGE met en avant huit orientations fondamentales majeures, qui ont trait à économiser l'eau et s'adapter au changement climatique, réduire les pollutions et protéger la santé humaine, préserver la qualité des rivières, restaurer les cours d'eau en intégrant la prévention des inondations et la préservation des zones humides et de la biodiversité.

Pour 2027, le SDAGE fixe les objectifs d'atteinte de bon état de qualité des masses d'eau superficielles (état écologique et chimique) et souterraines (état chimique et quantitatif).

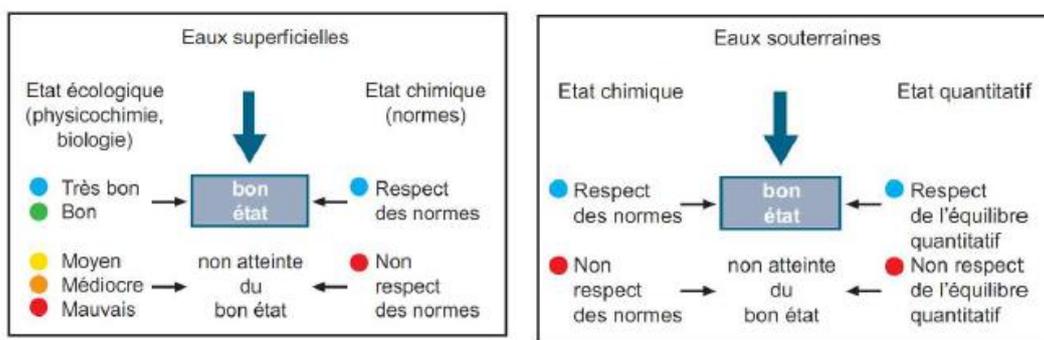


Figure 56- Définition schématique du bon état (source : SDAGE LB 2016-2021)

SDAGE : La Véore de Chabeuil au Rhône. Le cours d'eau de la Véore est désigné comme « masse d'eau fortement modifiée » (au sens donné par l'article L. 212-1 du code de l'environnement) du fait de sa structure et de son fonctionnement nettement transformé au cours des années (installations d'ouvrages liés à des usages majeurs de chenalisation / rectification / stabilisation ; protection des berges / digue). Elle présente une altération du régime hydrologique, de la morphologie et de la continuité écologique. Elle est une Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour la reconquête des axes de migration de l'anguille.

Masse d'eau		Etat écologique		Etat chimique
N°	Nom	Objectif d'état	Motif du report	Objectif d'état
FRDR448a	LA VEORE DE LA D538 (Chabeuil) AU RHONE	2027 (bon potentiel)	Faisabilité technique : condition morphologique / flore aquatique / ichtyofaune	Echéance sans/avec ubiquiste : 2015

Tableau 12 – Synthèse des objectifs du SDAGE Rhône-Méditerranée (2016-2021) pour les eaux superficielles

- **Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**

Un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent (bassin versant). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protections quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il décline à l'échelle d'un bassin versant et de son cours d'eau, les grandes orientations définies par le SDAGE.

La commune de Beauvallon appartient au périmètre du **SAGE Bas Dauphiné et Plaine de Valence** : territoire de 2 018 km² répartis sur 135 communes (sur deux départements) avec 120 millions de m³ prélevés annuellement sur le territoire dont 45 millions sur les nappes liées à la molasse et aux alluvions. Ce SAGE, porté par le conseil Départemental de la Drôme en partenariat avec celui de l'Isère a été approuvé par arrêté le 23 décembre 2019.

Dans son diagnostic, le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence établit que :

- La commune fait partie d'une mise en place de ZRE (Zone de Répartition des Eaux) sur les eaux superficielles et sur les alluvions récentes de la Plaine de Valence. La commune est localisée dans le Bassin versant Véore-Barberolle **où les prélèvements en nappe alluviale ont un impact non négligeable sur le régime des cours d'eau, surtout sur le secteur aval de la plaine de Valence.**

Les 17 objectifs généraux du SAGE sont repris à travers des dispositions :

- Mieux connaître le fonctionnement de la nappe de la molasse et ses relations avec les milieux ;
- Capitaliser et partager les connaissances sur l'eau via des observatoires coordonnés et en évoluant vers un observatoire unique ;
- Préserver l'état quantitatif des ressources souterraines en favorisant la recharge des nappes superficielles et profondes (en favorisant notamment la recharge des nappes) ;
- Définir les volumes disponibles et les objectifs quantitatifs ;
- Organiser la gestion globale, équilibrée et concertée de la ressource ;
- Encourager la sobriété des usages ;
- Sécuriser l'Alimentation en eau potable tout en contribuant à résorber les déficits sur les cours d'eau ;
- Pérenniser les usages économiques (agricoles, industriels et autres) tout en contribuant à résorber les déficits sur les cours d'eau ;
- Protéger les captages AEP ;
- Prévenir la dégradation des Zones de Sauvegarde et protéger leurs secteurs les plus vulnérables ;
- Prévenir la dégradation des zones d'alimentation de la molasse ;
- Viser le bon état des masses d'eau ;
- Plan Action Forages : Limiter l'impact des forages individuels sur la qualité des eaux souterraines ;
- Préserver les zones humides connectées ;
- Assurer une gouvernance efficace ;
- Réussir l'intégration du SAGE dans l'aménagement du territoire et engager une réflexion sur des financements solidaires au service du SAGE ;
- Informer et communiquer.

⇒ **Le PLU devra se mettre en compatibilité avec les orientations et le règlement à venir du SAGE.**

• **Zones vulnérables aux nitrates**

Comme les communes limitrophes, la **commune de Beauvallon**, qui comporte des surfaces cultivées importantes, **est incluse dans une zone vulnérable aux nitrates selon le classement des zones vulnérables à la pollution par les nitrates** d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée (arrêté du 21 février 2017). Des programmes d'actions réglementaires doivent être appliqués dans les zones vulnérables aux nitrates et un code de bonnes pratiques (agricoles) est mis en œuvre hors zones vulnérables.

• **Zone sensible à l'eutrophisation**

La commune de Beauvallon n'est pas concernée par une zone sensible à l'eutrophisation.

• **Bon fonctionnement des cours d'eau**

Valence Romans Agglo va lancer en mars 2023 une étude de définition de l'espace de bon fonctionnement des principaux cours d'eau de son territoire. Celle-ci devra être prise en compte dans les documents d'urbanisme. Elle pourra servir aux communes à mettre en valeur et protéger leurs cours d'eau avec leur ripisylve.

I.4.3 Hydrogéologie

Sources : BRGM Infoterre, SDAGE Rhône Alpes, SAGE Drôme

• Masses d'eau souterraines

Les masses d'eau souterraines présentes sur la commune de Beauvallon sont **constituées par les alluvions du Rhône et par la plaine de Valence**. Ces nappes alluviales peu profondes associées à des cours d'eau, ainsi qu'à un aquifère sont de grande taille et d'importance stratégique (molasses miocènes du Bas Dauphiné) à dominante sédimentaire de structure poreuse. Cette structure confère **un potentiel important de captage d'eau souterraine à destination de l'alimentation humaine**.

⇒ **Ces ressources sont particulièrement vulnérables vis-à-vis des pollutions superficielles notamment aux nitrates et aux pesticides.**

La commune de Beauvallon est concernée par les trois masses d'eau souterraines suivantes :

- **FRDG146 – Alluvions de la Plaine de Valence** et terrasses de l'Isère. A dominante sédimentaire avec un écoulement libre, cette masse d'eau est identifiée au nord-est de la commune au niveau de la vallée de la Véore limitée par les remontées molassiques au sud et les alluvions du Rhône à l'ouest.

- **FRDG381 – Alluvions du Rhône** du confluent de l'Isère à la Durance et alluvions basses de la vallée Ardèche, Cèze. Cette masse d'eau se situe sur tout l'ouest de Beauvallon au niveau de la vallée de la Véore.

- **FRDG251 – Mollasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme** et complexes morainiques glaciaires et pliocène. Cette masse d'eau, à dominante sédimentaire avec un écoulement majoritairement captif, recouvre la majeure partie de la commune. Elle est limitée par les alluvions à l'ouest et au nord-est de Beauvallon, soient les reliefs des terrasses.

Tableau 13 - Etat des masses d'eau souterraines et objectifs du SDAGE Rhône

Nom de la masse d'eau souterraine	Etat quantitatif 2009	Etat chimique 2009	Objectif d'atteinte du bon état quantitatif	Objectif d'atteinte du bon état chimique
FRDG146 – alluvions de la Plaine de Valence	Bon Etat	Mauvais Etat	2015	2027 (oms)
FRDG381 – alluvions du Rhône	Bon Etat	Bon Etat	2015	2015
FRDG251 – mollasses du Bas Dauphiné	Bon Etat	Mauvais Etat	2021	2027 (oms)

Oms : Objectif Moins Strict donné aux masses d'eau tellement touchées par l'activité humaine ou des conditions naturelles spécifiques telles que l'atteinte du bon état pour 2027 est techniquement ou financièrement impossible, l'objectif est rééchelonné dans le temps avec interdiction de toutes dégradations supplémentaires.

• Captage d'alimentation en eau potable

D'après le diagnostic établi dans le cadre du SAGE Bas Dauphiné et Plaine de Valence, l'Alimentation en Eau Potable (AEP) est le premier usage préleveur en période d'étiage avec 27,7 millions de m³/an prélevés sur la molasse et les alluvions.

La commune de Beauvallon n'est pas concernée par une zone ressource AEP. Elle fait néanmoins partie d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

La commune de Beauvallon est alimentée par les captages « Tromparents » et « Jupe » appartenant au SIE Sud Valentinois. Il a fait l'objet d'une procédure d'autorisation visant à un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique fixant des périmètres et des prescriptions de protection.

II. LE MILIEU NATUREL

II.1. Les espaces naturels remarquables

La préservation de milieux naturels ou semi-naturels se traduit par l'identification d'espaces riches en biodiversité reconnus à l'échelle nationale à départementale. Plusieurs types d'espaces naturels contribuant au patrimoine naturel du territoire sont ainsi recensés : ceux bénéficiant d'une protection réglementaire, soumis à une gestion contractuelle, ou uniquement issus d'inventaires du patrimoine naturel.

- **Le réseau Natura 2000**

Sources : DREAL Auvergne - Rhône-Alpes, INPN

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites désignés pour leur intérêt écologique au titre de deux directives européennes : la Directive 92/43/CEE « Habitats » (appelée également directive « Habitats-Faune-Flore ») et la Directive 2009/147/CE « Oiseaux ». Ces deux directives cadres sont à l'origine respectivement des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS). Avant leur désignation en ZSC, les sites sont nommés Sites d'Importance Communautaire (SIC).

⇒ **La commune de Beauvallon n'est pas concernée par ce zonage.**

En revanche, **notons la proximité de trois sites existants de l'autre côté du Rhône à savoir :**

- la **ZSC FR820 1662** : « Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg », localisé à 4,4 km à l'ouest de la commune ;
- la **ZSC FR820 1658** : « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents », localisée à 6,7 km au sud-ouest de la commune.

Ces deux sites sont disposés sur les contreforts ardéchois abritant des espèces et des habitats méridionaux en limite nord de leur aire de répartition.

- la **ZPS FR821 2010** : « Printegarde », le long du Rhône à 8,5 km au sud-ouest de la commune.

Cette zone abrite de nombreuses espèces reproductrices, de passage et hivernantes d'oiseaux de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

II.1.1 Les espaces naturels patrimoniaux d'inventaire

Sources : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, DIREN Rhône-Alpes Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

Les différents inventaires du patrimoine naturel permettent de mettre en évidence les espaces écologiquement riches, présentant un intérêt régional voir national. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Deux types de zonages intitulés « Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique » se distinguent (définition de la circulaire n°91-71) :

- Les **ZNIEFF de type 1** : « Secteurs de superficie en général limitée, définis par la présence d'espèce, d'association d'espèce ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional » ;
- Les **ZNIEFF de type 2** : « Grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes ».

⇒ **Le territoire communal n'est concerné par aucun de ces zonages**

II.1.2 Les zones humides de l'inventaire départemental

Sources : Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes - Les inventaires départementaux de zones humides, http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/zones_humides.map

Les zones humides sont définies dans la Loi sur l'Eau (dite « LEMA », du 30 décembre 2006) comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pendant une partie de l'année ».

L'inventaire départemental des zones humides, mené à l'initiative de la Mission InterServices de l'Eau et avec le CEN Rhône-Alpes de 2007 à 2009, identifie et décrit les zones humides de la Drôme. Représentant 19 000 hectares, soit 3 % de la surface du département, elles ont été regroupées en six grands secteurs géographiques.

⇒ **La commune de Beauvallon est concernée par trois zones humides.**

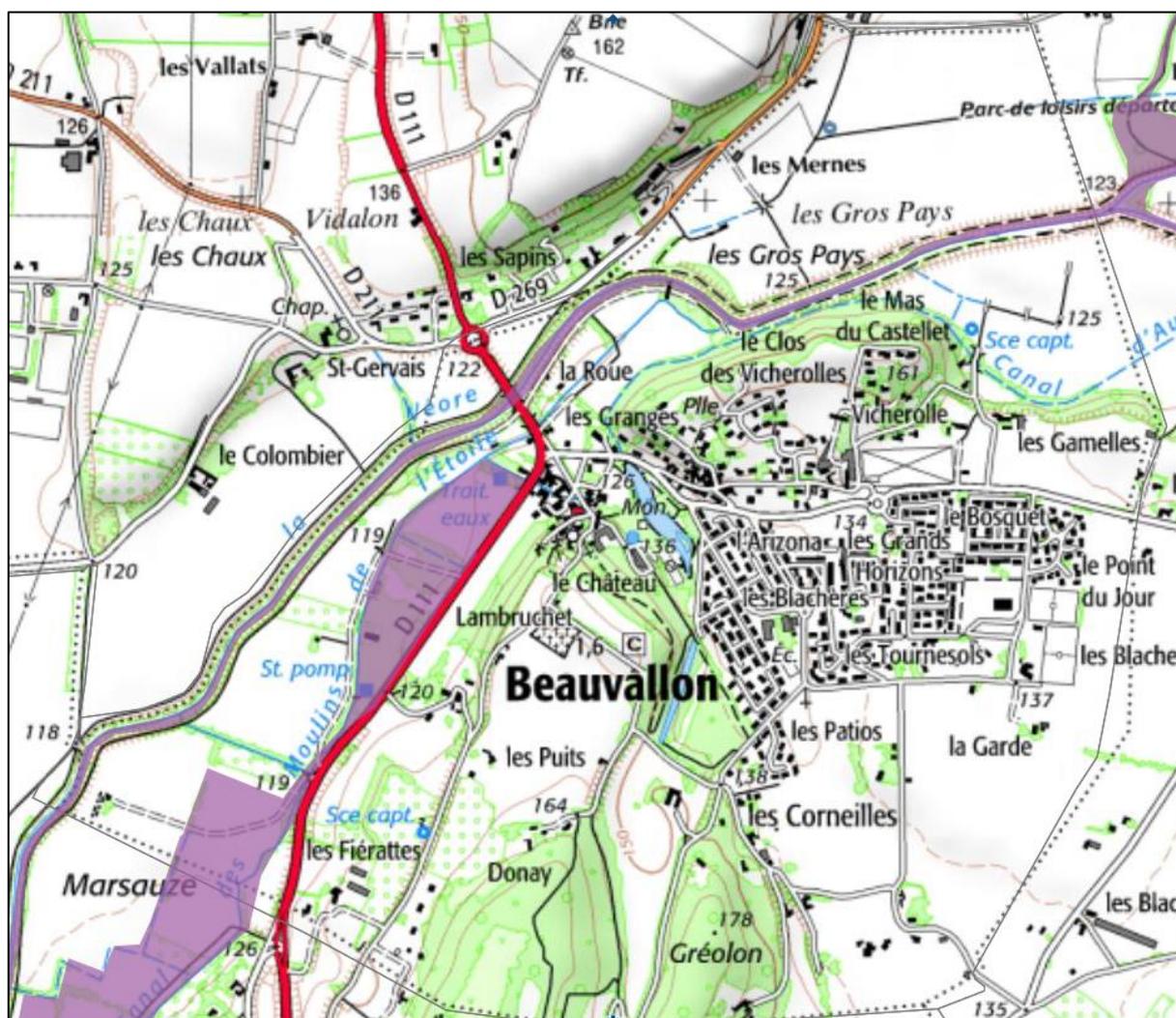


Figure 57- Cartographie des zones humides identifiées sur la commune (source : CARMEN)

Tableau 14 - Caractéristiques hydrologiques et biologiques des zones humides de Beauvallon (données CEN Rhône-Alpes/MISE)

Nom et surface	Type de milieux	Rôle fonctionnel et écologique	Intérêt patrimonial, remarques
La Véore 9,3 ha	Zone à ombre Végétation des rivières mésotrophes Sausaies de plaine, collinéennes et méditerranéo- montagnardes	Soutien naturel d'étiage ; Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales (connexions biologiques) Habitats d'intérêt européen	Habitats de la Directive Habitat Faune et Flore : 3260 : Rivière des étages montagnards à planitiaire avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> .
Vestiges de la plaine alluviale de la Véore 56,3 ha	Sausaies de plaine, collinéennes et méditerranéo- montagnardes ; Forêts méditerranéennes à peuplier, orme et frêne ; Cultures Fossés et petits canaux	Expansion naturelle des crues ; Fonction d'épuration ; Habitat pour les populations animales ou végétales ; Connexions biologiques.	-
Ruisseau de loye-Aval 24,0 ha	-	Canaux pouvant présenter un intérêt en tant que zone de refuge.	Fonctions et valeurs amoindries par altération importante du fonctionnement de surface des écoulements ; Habitats fortement dégradés ; Menace importantes (pollution). Zone très dégradée avec rupture des équilibres naturels.

Les zones humides et leur espace de bon fonctionnement sont à minima à préserver lorsqu'elles sont fonctionnelles et en bon état et à restaurer si elles sont altérées, dégradées. Elles sont à protéger si elles sont menacées et qu'elles remplissent des fonctions importantes.

En effet, les zones humides ne jouent pas seulement un rôle important pour lutter contre les inondations des zones à enjeux. Elles ont un rôle fondamental pour la biodiversité (elles constituent des coeurs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue). Elles contribuent à préserver la ressource en eau et ont une capacité à capter le CO2. Elles luttent donc contre les effets du réchauffement climatique et offrent un cadre agréable pour la population.

Afin de préserver et mettre en valeur les zones humides, un plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) a été récemment adopté par Valence Romans Agglo; en mars 2023.

II.2. L'occupation générale des sols

Sources : Données THEIA de la Drôme ; www.faune-drome.org ; Investigations de terrain 8/12/2017 ; RPG 2021 ; Atlas de la biodiversité Valence Romans Agglo/PNR du Vercors – Beauvallon déc. 2021 https://biodiv-valenceromansagglo.lpo-aura.org/rendu_abt/ ; Office International de l'Eau – Obstacles à l'écoulement 2020 <https://chiffrecl.eieau.fr/1565>

Les données 2021 issues de la base de données THEIA donnent les premiers éléments en matière d'occupation du sol pour la commune de Beauvallon – voir figure suivante.

Les 312 ha du territoire communal sont essentiellement occupés par les surfaces agricoles avec : près de 30% de surfaces en herbe et 30% de cultures, vignes et vergers. La part des surfaces urbanisées égale à 22 % est importante, d'autant plus que la commune est petite. Le reste (18%) est représenté par les espaces boisés. Les surfaces en eau (cours d'eau et plans d'eau) occupent une part négligeable du territoire.

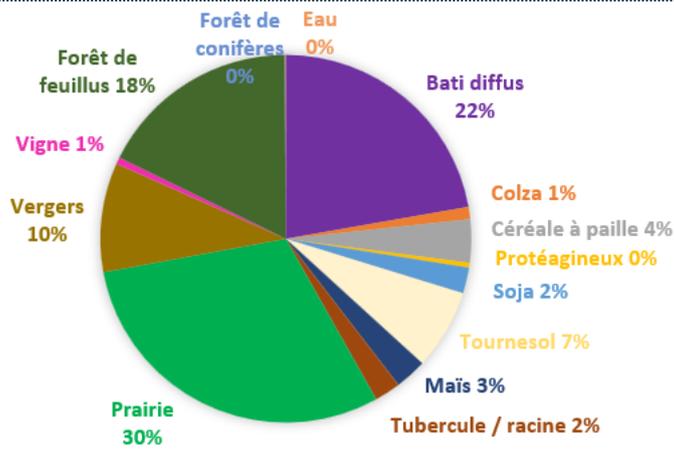


Figure 58 - Part surfacique de chaque type d'occupation du sol de la commune (Source : THEIA 2021)

La description suivante plus fine par grands types de milieux s'appuie sur la cartographie des habitats naturels réalisée en 2020, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité conduit par Valence Romans Agglo sur toutes les communes de son territoire (en partenariat avec le PNR du Vercors).

HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS 2020

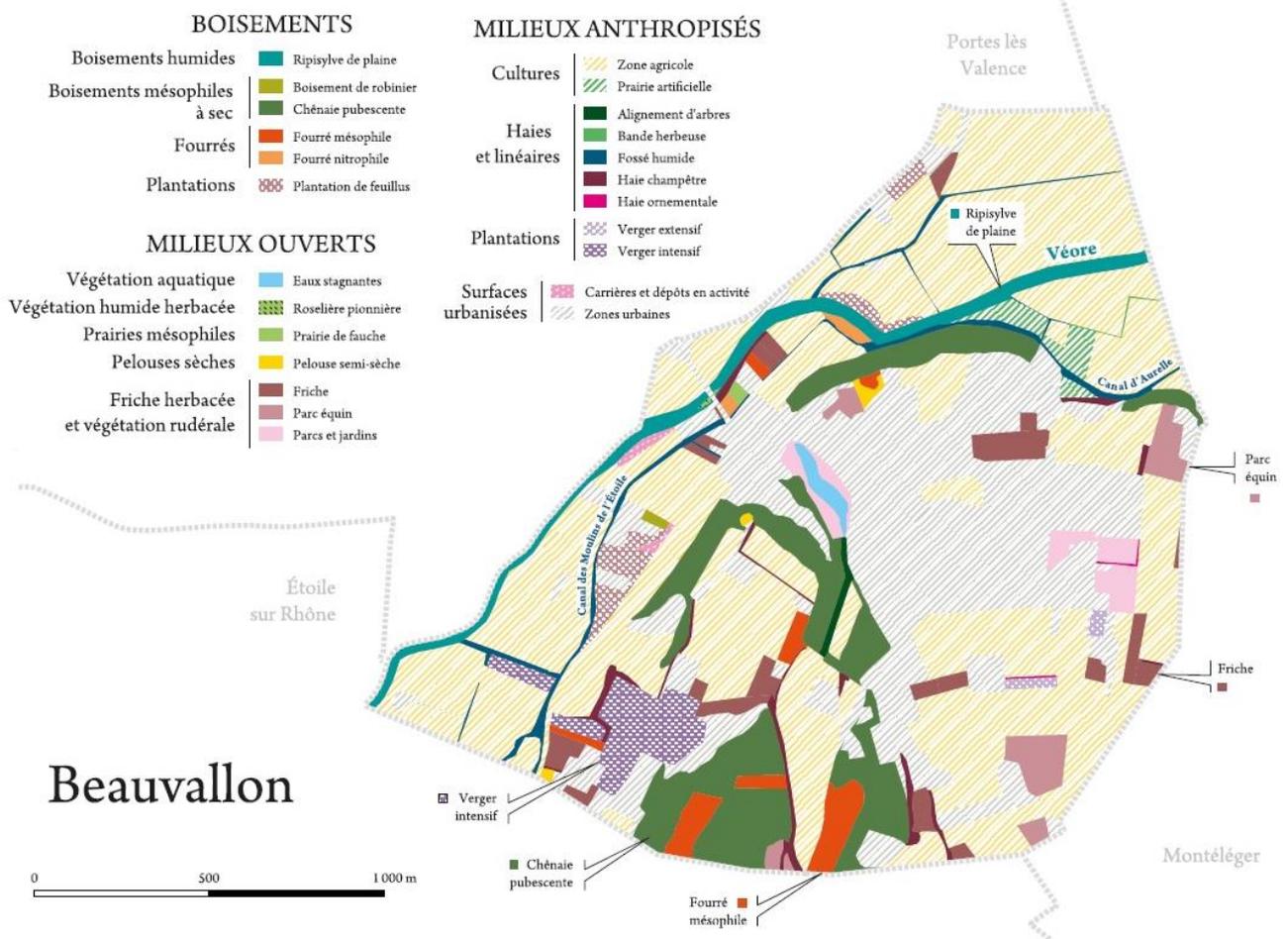


Figure 59 – Grands types d'habitats présents sur la commune (Atlas de la Biodiversité)

La commune de Beauvallon située en porte d'entrée sur Valence est soumise à une forte urbanisation. En termes de biodiversité, elle compte deux zones intéressantes : la Véore avec les canaux associés et la colline sableuse en partie boisée, qu'elle partage avec Etoile-sur-Rhône (aux lieux-dits Donay-Gréolon).

Au sud du centre-bourg, le parc du château avec son plan d'eau, ses alignements d'arbres et en contre-bas le lac se démarque des jardins et quartiers résidentiels qu'il jouxte.

II.2.1 Les espaces boisés

La commune de Beauvallon fait partie intégrante du paysage agricole intensif de la vallée alluviale du Rhône. Bien que présent, les milieux forestiers forment souvent des boqueteaux ou de petits massifs morcelés.

Les massifs plus imposants sur le territoire occupent des **hauts de versants et des zones de pentes**. Ils se composent de boisements secs dominés par le **chêne pubescent** et de zones de taillis ou fourrés arbustifs mésophiles.

Ponctuellement dans la vallée de la Véore (endiguée), on rencontre un peu de bois de **Robinier faux-acacia** à faible diversité floristique **et quelques plantations : peupleraie et vergers** (cerisiers et abricotiers).

Les ripisylves au bord du cours d'eau sont étroites, constituées de Peupliers blanc et noir et de frênes.

L'intérêt sylvicole des boisements implantés sur la commune apparaît relativement limité (bois de production pour les peupliers, bois de chauffage). Ils jouent néanmoins un rôle non négligeable, sans être exceptionnel, de corridor et de réservoir pour la biodiversité.

➤ Chênaie pubescente

Description :

Boisements installés sur des sols molassiques, d'une hauteur assez modérée (10-20 m) avec la présence d'une strate herbacée et arbustive plus ou moins dense en sous-bois, selon le degré d'entretien exercé par les particuliers.



Photographie 32 – Chênaie pubescente vers « le Château ») (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)



Photographie 33 – Bois mixte bordant la RD11 à proximité de « Lambruchet » (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

Répartition :

Ce type de boisement se situe sur les secteurs de pente et haut de pente sur les molasses (« Gréolon », « Donay », « Les Corneilles »).

Espèces caractéristiques :

Le chêne pubescent domine la strate arborée avec ponctuellement le Robinier faux-acacia. La strate arbustive se compose de l'Aubépine monogyne, du Troène...

Vers Lambruchet et le Château, d'autres essences s'insèrent dans le boisement : frêne, peuplier et résineux.

La ronce vient assez souvent densifier le sous-bois.

Faune potentielle : Oiseaux (Fauvette à tête noire, Grimpereau des jardins, Geai des chênes, Mésange charbonnière et bleue, Rougegorge, Pic épeiche, etc.). Le Lézard vert occidental peut-être présent en lisière de ces milieux. Des mammifères, comme l'Ecureuil roux, apprécie aussi ce type de milieu.

Enjeux & sensibilités :

La **biodiversité** y est relativement intéressante.

➤ **Boisements monospécifiques : peupleraies, robineraies et vergers**

Description :

Robineraies : il peut aussi bien s'agir d'un taillis dense, que de boisements étendus, ou de linéaire de haies.



Photographie 34 – Bois de robinier « Donay » (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

Peupleraies : ces plantations monospécifiques sont installées dans la plaine alluviale agricole (bois utilisé pour le déroulage ou la pâte à papier).



Photographie 35 – Plantation de peuplier noir vers « Lambruchet » (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

Vergers : les arbres fruitiers sont en général assez jeunes, taillées, avec peu de cavités pouvant être favorables à la nidification de certaines espèces d'oiseau.

Répartition :

Les **boisements de robinier** s'implantent sur les friches agricoles et d'anciennes coupes à flanc de coteaux (« Donay », « Gréolon », « les Corneilles »).

Les **peupleraies** s'observent de façon éparse sur la commune dans la plaine agricole (« Marsauze », vers la station de pompage »)

Les principaux **vergers** sont situés vers les Fierattes / Donay.

Espèces caractéristiques :

Le **Robinier** domine les peuplements et s'accompagne de temps à autre de chêne. La ronce compose l'essentiel du sous-bois.

Les **peupleraies monospécifiques** sont composées de cultivars de peuplier. Le sous-bois est généralement dégagé (entretenu) sans strate buissonnante ou arbustive.

Les **vergers** sont composés principalement de cerisiers et d'abricotiers. Leur entretien limite le développement de la strate herbacée et de la flore. L'emploi probable de produits phytosanitaires peut impacter aussi la ressource en insectes.

Faune potentielle : Mésanges Pouillot véloce, Rougegorge, Fauvette à tête noire, Pics.

Enjeux & sensibilités :

La **biodiversité** des peuplements monospécifiques s'avère en général pauvre.

Leur vieillissement peut améliorer cela. Ils participent néanmoins aux éléments structurants du paysage facilitant le déplacement de la faune.

A noter que le Robinier fait partie des essences exotiques classées envahissantes.

➤ Ripisylves

Description :

Les ripisylves se développent le long des cours d'eau. Elles se caractérisent par la présence d'essences à tendance humide. Leur état de conservation est parfois discutable en raison de la présence d'espèces envahissantes comme le Robinier ou de situation perchée les éloignant de l'eau.



Photographie 36 – Ripisylve (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

Répartition :

Sur le territoire communal, les ripisylves s'installent en bordure du cours d'eau permanent de la Véore.

Espèces caractéristiques :

Ces peuplements linéaires et multi stratifiés sont composés principalement d'essences mésohygrophiles avec les Peupliers noir et blanc, le frêne et parfois l'Aulne glutineux. La strate sous-arbustive comprend le Sureau noir, le lierre, la ronce.

Faune potentielle : Oiseaux (Fauvettes, Grimpereau des jardins, Geai des chênes, Merle et grives, Mésanges Pouillot véloce, Rougegorge, Pic épeiche, Rossignol, Lorient d'Europe).

Enjeux & sensibilités :

Cette formation végétale possède un **intérêt fort en termes de continuités** écologiques aquatiques et terrestres et d'habitat pour la flore et la faune.

Ces milieux sont également sensibles aux pollutions.

➤ Haies, bosquets et fourrés

Description :

Les haies et bosquets se présentent sous une forme aussi bien arborée qu'arbustive, multistrates. Les haies raccordent les bosquets isolés et les milieux boisés plus étendus sur la commune.

Les broussailles ou fourrés s'installent sur les parcelles abandonnées en friches, sans entretien ou exploitation.



Photographie 37 – Bosquets et haies épars dans l'environnement agricole vers « Gréolon » (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

Répartition :

Sur le territoire communal, ces milieux sont assez bien représentés. De nombreux bosquets sont notamment en zones urbaines et dans les lotissements apportant un coin de verdure (« Vicherolle », « les Granges », « Les Grands Horizons », « les Tournesols »). Quelques hais s'observent dans la moitié ouest de la commune (« Marsauze », « les Fierattes »).

Espèces caractéristiques :

Ces peuplements linéaires et ponctuels dans l'espace sont multi stratifiés. Ils sont composés d'essences de feuillus mixtes avec du Chêne, du Frêne, du Châtaigner. La strate sous-arbustives comportent notamment des espèces de sous-bois et héliophiles comme le Cornouiller, le Fusain, l'aubépine.

Les milieux embroussaillés sont le plus souvent dominés par les ronciers. Quelques essences héliophiles s'observent comme le Cornouiller, le Prunellier et l'Eglantier.

Faune potentielle : Oiseaux (Rossignol, Fauvette des jardins, Fauvette grisette, Merle et grives, Mésanges Pouillot véloce, Rougegorge, Rossignol). Les lisières sont exploitables par de nombreuses espèces



de reptiles (Couleuvre verte-et-jaune, Vipère aspic, Lézard vert, etc.).

Enjeux & sensibilités :

Ces formations végétales, bien qu'étant le plus souvent secondaire (recolonisation) possèdent un **intérêt fort** en termes de continuités écologiques terrestres et d'habitat pour la flore et la faune.

II.2.2 Les milieux agricoles

Les espaces agricoles sont présents sur l'ensemble du territoire communal et se caractérise par des parcelles de taille modérée à grande, avec une dominance caractérisée des parcelles cultivées, accompagnées de rares prairies.

Localement, la commune compte aussi des pelouses semi-sèches sur sol plus mince (au nord du Clos de Vicherolles, à l'ouest du Château et au sud de les Fierattes).

Quelques friches herbacées sont également présentes, surtout en bordure des zones urbanisées. Des parcs et jardins avec plantes ornementales peuvent accueillir selon leur gestion des prairies.

➤ Prairies

Description :

Les prairies présentes peuvent être temporaires, fauchées ou pâturées (chevaux notamment). Elles s'étendent sur de petites surfaces et sont bordées pour la plupart par des haies, des bois ou bosquets. Quelques arbres isolés s'observent et l'ensemble forme un bocage discontinu.



Photographie 38 – Prairie mésophile sur « Gréolon »
(Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

Répartition :

Ces prairies restent peu abondantes sur la commune où l'élevage est quasi-absent. Les prairies naturelles sont souvent reconverties en prairie artificielle et temporaire plus productive (ray-grass, luzerne, trèfles...)

Espèces caractéristiques :

Ces prairies présentent un caractère mésophile. Les parcelles agricoles ouvertes constituent des terrains de chasse pour les rapaces (Faucon crécerelle, Buse variable, Milan noir) et/ou de nidification pour divers oiseaux insectivores (fauvettes, turdidés, etc.).

Enjeux & sensibilités :

Les prairies constituent des milieux d'intérêt en particulier pour les insectes si leur conduite permet une diversité et des floraisons. Les haies, fourrés et bosquets présents en bordure de ces prairies forment un ensemble intéressant pour la faune, en termes d'habitats et d'éléments favorables à leur déplacement. Certaines prairies en déprise font l'objet d'un enrichissement et d'embroussaillage.

Les prairies temporaires sont bien moins favorables en raison de la très faible diversité floristique. Ces milieux se rapprochant plus des cultures agricoles.

- **Les cultures**

Les grandes cultures forment des espaces uniformes moins favorables à l'expression de la biodiversité. Certaines n'ayant plus fait l'objet d'une exploitation sont en friche ou en jachère. La taille des parcelles sur la commune est étendue et leur gestion permettent difficilement la présence d'espèces messicoles.

Leur intérêt écologique est assez limité mais ces milieux attirent néanmoins des petits mammifères, d'où un lieu de chasse privilégié pour les rapaces (Faucon crécerelle, Buse variable). Certaines espèces d'oiseaux granivores et insectivores (Alouette des champs, Caille des blés, etc.), utilisent ces milieux comme aire d'alimentation, voire de reproduction.



Photographies 39 – Culture à gauche sur « Vicherolle » et labours sur « La Garde » (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

- **Les Vergers**

La majeure partie des vergers sur Beauvallon correspondent à des cerisiers ou des abricotiers. Dans les deux cas, il s'agit de vergers assez denses, avec la présence d'une strate herbacée relativement limitée. Les arbres fruitiers observés étaient assez jeunes et de taille modérée, d'où une absence de cavités pouvant être favorable à la nidification de certaines espèces d'oiseau.

Du fait de la présence probable de traitements phytosanitaires mais aussi en raison de l'uniformité de la végétation, ces milieux sont assez peu favorables à l'expression d'une diversité tant faunistique que floristique. Ces vergers ne sont pour autant pas un obstacle à la dispersion des espèces.



Photographie 40 – Verger (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

II.2.3 Les milieux aquatiques et humides

• Les cours d'eau

La Véore constitue le seul écoulement classé cours d'eau (au titre de la police de l'Eau) et permanent sur la commune. Les canaux peuvent s'assécher une partie de l'année comme le canal d'Aurelle. Ces milieux constituent des axes de déplacements pour la faune aquatique. La plupart des seuils sur la rivière et les canaux ont été rendus franchissables pour la faune piscicole. En 2020, il restait deux points obstacles (total ou partiel) : au niveau du canal des Moulins et de la Véore.

En bordure de la Véore, on note la présence d'une végétation humide constituée d'hélophytes (Phragmite, Baldingère faux-roseaux). Outre leur rôle d'épuration des eaux en piégeant les éléments polluants, ce type de roselière constitue des aires de reproduction et d'abris pour quelques espèces paludicoles (Bouscarle de Cetti, libellules). Une roselière pionnière est implantée de part et d'autre du pont.

• Les plans d'eau et leur végétation associée

Un plan d'eau aménagé est implanté entre les lieux-dits « le Château » et « Les Granges ». Il s'agit d'un plan d'eau de parc urbain destiné aux promeneurs. Quelques espèces mésohygrophiles s'observent en bordure avec l'Eupatoire chanvrine, le Jonc (sp.), et la Laïche pendante. Ce plan d'eau, malgré sa faible naturalité, constitue un habitat de reproduction intéressant pour quelques espèces d'amphibiens (Grenouille rieuse ou verte), mais également un habitat pour des espèces de libellules.

Les autres points d'eau (mares, fossés) peuvent également abriter grenouilles et tritons (Triton palmé) ou servir de milieu de reproduction au Crapaud épineux et au Crapaud accoucheur qui fréquente aussi les berges de la Véore.



Photographie 41 – Plan d'eau du bourg à gauche, et cours d'eau de la Véore bordées par une ripisylve maintenant la digue et une végétation de roselière (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

II.2.4 Autres habitats

• Les milieux urbains et périurbains : bourgs, habitations, ponts, jardins, ornementaux et potagers

Les milieux périurbains et urbains comme le bourg ou les quartiers pavillonnaires ne font pas partie des milieux les plus favorables pour abriter une faune et une flore diversifiée (forte anthropisation). Pourtant, **ces milieux abritent une faune et une flore ordinaire adaptée à cet environnement**. C'est le cas pour des espèces **d'avifaune rupestre ou anthropophiles** comme le Rouge-queue noir, la Bergeronnette grise, ainsi que les hirondelles notamment l'Hirondelle de fenêtre (nichant dans le centre-bourg) et le Martinet noir qui s'établissent sous les toits.

Les habitations abritant **des jardins** ornementaux ou potagers sont aussi favorables à l'alimentation des oiseaux des bosquets et des haies (Fauvettes, Troglodyte, Moineau domestique, Serin cini), du Hérisson et aux insectes (orthoptères, lépidoptères) attirées par les parterres floraux et plantes potagères. Dans le tissu urbain, les parcelles agricoles accolées aux habitations constituent des aires d'alimentation annexes exploitables par la faune urbaine et périurbaine. Le Léopard des murailles est un reptile assez commun en

France, qui se retrouve aussi bien au niveau de zones urbanisées que dans les milieux naturels sur les zones de lisière.

La commune présente plusieurs bâtiments dans les anciens hameaux (« le Château ») **en pierres apparentes** présentant des anfractuosités offrant des potentialités intéressantes en tant que gîte pour des espèces reptiles de chauves-souris anthropophiles et communes. Ces petites anfractuosités entre les pierres, sous les toits ou même les rebords de fenêtre /**avancés de toit** constituent des gîtes pour certaines espèces, comme par exemple l'Hirondelle des fenêtres présente sur Beauvallon. Les **murets de pierres** constituent également des aires de thermorégulation et de transit pour les quelques reptiles (Lézard des murailles, couleuvres)



Photographie 42 – Ferme en pierre apparente et mur de propriété sur « le Château » (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

- **Les arbres remarquables**

Le territoire communal abrite quelques arbres que l'on peut qualifier de « remarquable » sur le plan écologique de par leur **hauteur, leur diamètre et leur degré de sénescence**. L'essentiel sont isolés, et sont d'essences diverses : Chênes, platanes, saules.

⇒ **Au total, ce sont cinq arbres remarquables isolés qui ont été répertoriés sur la commune.**

Ces arbres, étant donnés leur diamètre et leur hauteur, sont susceptibles de comporter des fissures, des décollements d'écorces et des cavités utilisables par certaines espèces d'oiseaux nicheurs et cavicoles. Ils constituent également des gîtes d'estivage ou de passage pour certaines espèces de chauves-souris arboricoles.

Ces arbres possèdent un intérêt écologique important et sont à préserver autant que possible de toute coupe, hormis pour des raisons sanitaires ou de sécurité publique.



Photographie 43 – A gauche : Platan à l'entrée d'une propriété abandonnée sur « Marsauze », à droite : Chêne à l'entrée d'un chemin sur « Marsauze » (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)



Photographie 44 – A gauche : Chêne à l'entrée d'un chemin sur « Gréolon », à droite : Platane en bordure du plan d'eau vers « le Château » (Eco-Stratégie, le 08/12/2017)

Synthèse :

- **Dominance des milieux agricoles (cultures, vergers)**
- **Milieux naturels relativement diversifiés présentant un intérêt écologique sans être exceptionnel : boisements de chêne, haies et bosquets pouvant abriter des espèces d'intérêt**
- **Zones humides (certaines remarquables ressortant de la Directive Habitats) plus ou moins en bon état de conservation : ripisylve étroite, plan d'eau aménagé, roselière ou végétation humide ponctuelle**
- **Quelques vergers, jeunes peu intéressants d'un point de vue écologique**
- **Quelques arbres remarquables sur le territoire**

Enjeux :

- **Préserver les boisements (voire en améliorer la diversité pour ceux plantés), les bosquets, haies pour maintenir un maillage, et arbres remarquables présentant un intérêt écologique ;**
- **Favoriser et maintenir l'entretien extensif des prairies afin d'éviter leur embroussaillage ;**
- **Préserver les zones humides.**

II.3. La trame verte et bleue

Sources : guide méthodologique de prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme, www.trameverteetbleue.fr, Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes http://carto.georhonealpes.fr/1/n_srce_c_r82.map ; DOO du ScoT Grand Rovaltain ; Investigations de terrain du 08/12/2017.

II.3.1 Définition de la trame verte et bleue

Face à la dégradation des milieux et à la diminution de la biodiversité (disparition, mortalité d'espèces), le Grenelle de l'Environnement issu de la loi n°2009-967 du 3 août 2009, dit « Grenelle 1 », a instauré le principe de « Trame Verte et Bleue » portant sur les continuités écologiques, notion reprise dans la Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020).

La loi « Grenelle 2 » n°2010-788 du 12 juillet 2010 précise que :

« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif **d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques**, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ».

La préservation des continuités écologiques vise à permettre les migrations et les échanges génétiques nécessaires au maintien à long terme des populations et des espèces animales et végétales.

Les continuités écologiques constituant la TVB comprennent des réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors écologiques :

- **Les zones nodales ou réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces (effectifs importants) à partir desquels les individus se dispersent.
- **Les corridors** : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les obstacles ou points noirs de conflits perturbant la fonctionnalité des continuités écologiques peuvent être de plusieurs natures :

- les zones construites artificialisées (villes, zones industrielles et commerciales) ;
- les voies de communication (autoroutes, routes, voies ferrées) et autres infrastructures linéaires à fort trafic ;
- les barrages, hydroélectriques et autres seuils en travers des cours d'eau, digues, canaux artificialisés et lits des cours d'eau imperméabilisés (bétonnés) ;
- les grandes zones d'agriculture intensive ;
- les ruptures topographiques ;
 - les barrières chimiques, thermiques, lumineuses et sonores ;
 - les clôtures.

Au-delà de la préservation de la biodiversité, la TVB participe à la préservation :

- des ressources naturelles (protection des sols, qualité de l'eau, lutte contre les inondations) ;
- de la qualité paysagère (maintien de l'identité du territoire, valorisation des sites naturels) ;
- de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité du territoire (déplacements doux, espaces de calme, tourisme vert).



Figure 60 – Schéma des différentes composantes d'un réseau écologique (Source : Ecosphère, 2011)

II.3.2 Données supra-communales de la trame verte et bleue

Sources : Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Auvergne, investigations de terrain du 08 décembre 2017

- **La trame du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**

A partir des orientations nationales, la TVB se décline au niveau régional par un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui identifie les continuités écologiques régionales.

L'article L.371-3 du Code de l'environnement prévoit que :

« Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme prennent en compte les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme. »

Le SRCE de Rhône-Alpes a été approuvé par arrêté préfectoral n°2015/SGAR/104 en date du 7 juillet 2015, modifié en date du 6 octobre 2015.

Selon le SRCE, la commune de Beauvallon se caractérise par des espaces de perméabilité moyenne (partie centrale et sud du territoire) et de perméabilité forte au niveau de la ripisylve bordant la Véore. La commune ne comporte aucun réservoir de biodiversité. Notons que la commune voisine de Montéleger abrite un réservoir de biodiversité, accolée à la limite de Beauvallon. En revanche, cette dernière est traversée par un corridor d'importance régionale à remettre en bon état, reliant le massif du Vercors et le Rhône en contournant la partie sud-est de l'agglomération de Valence.

La Véore, les canaux et les zones humides associées sont intégrés dans la trame bleue et font partie des espaces perméables aquatiques. La Véore comporte néanmoins un obstacle (seuil partiellement détruit) sur son lit susceptibles de limiter la circulation de la faune piscicole.

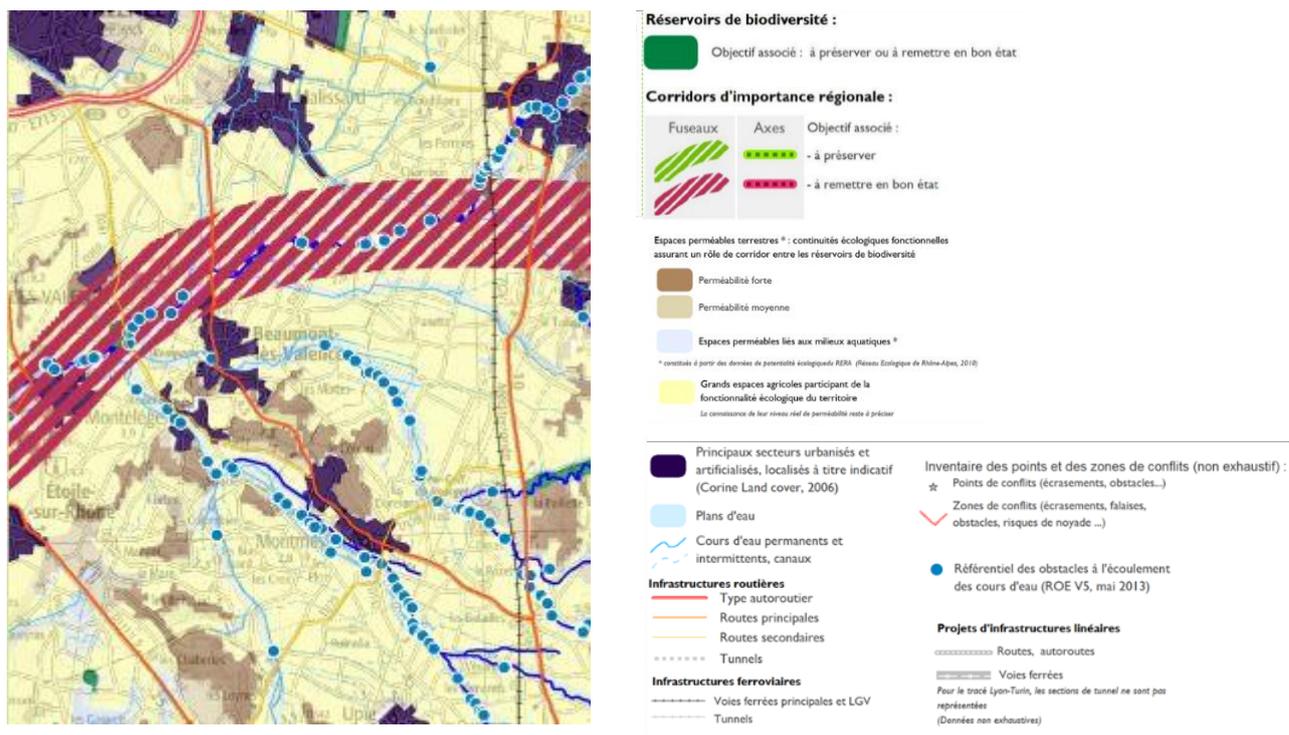


Figure 61 - Extrait de l'Atlas du SRCE Rhône-Alpes (source : DREAL Auvergne Rhône-Alpes) et localisation de la commune de Beauvallon

• **La TVB du SCoT**

La trame verte et bleue du SCoT Grand Rovaltain (issue dans le Document d’Objectifs du 25 octobre 2016) identifie sur Beauvallon des réservoirs de biodiversité en bordure de la Véore (ripisylve) et au sud de la commune (boisements). Est identifié également un corridor vert d’intérêt supra communal qui passe sur la partie nord-ouest de la commune.

D’autre part, le SCoT identifie un front urbain au nord du lotissement « le Clos de Vicherolles » et à l’ouest du hameau « Les Corneilles ». Ces fronts représentent la limite urbaine à ne pas dépasser.

Ils ont pour objectif de préserver le corridor bleu de la Véore et les boisements vers « Lambruchet » et du « Gréolon ».

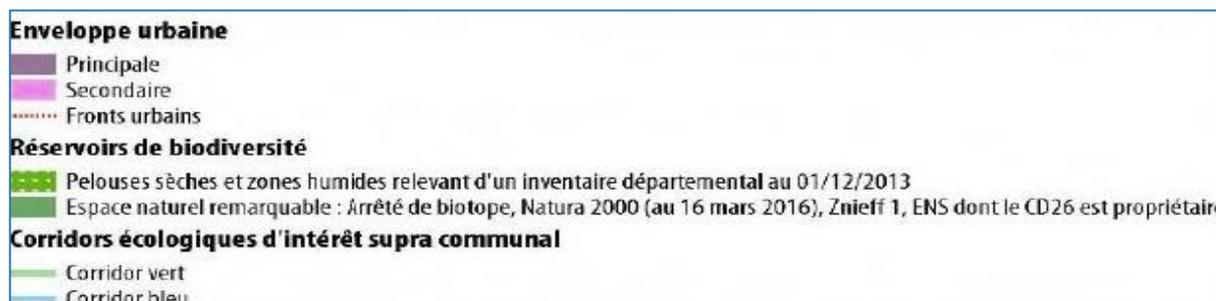
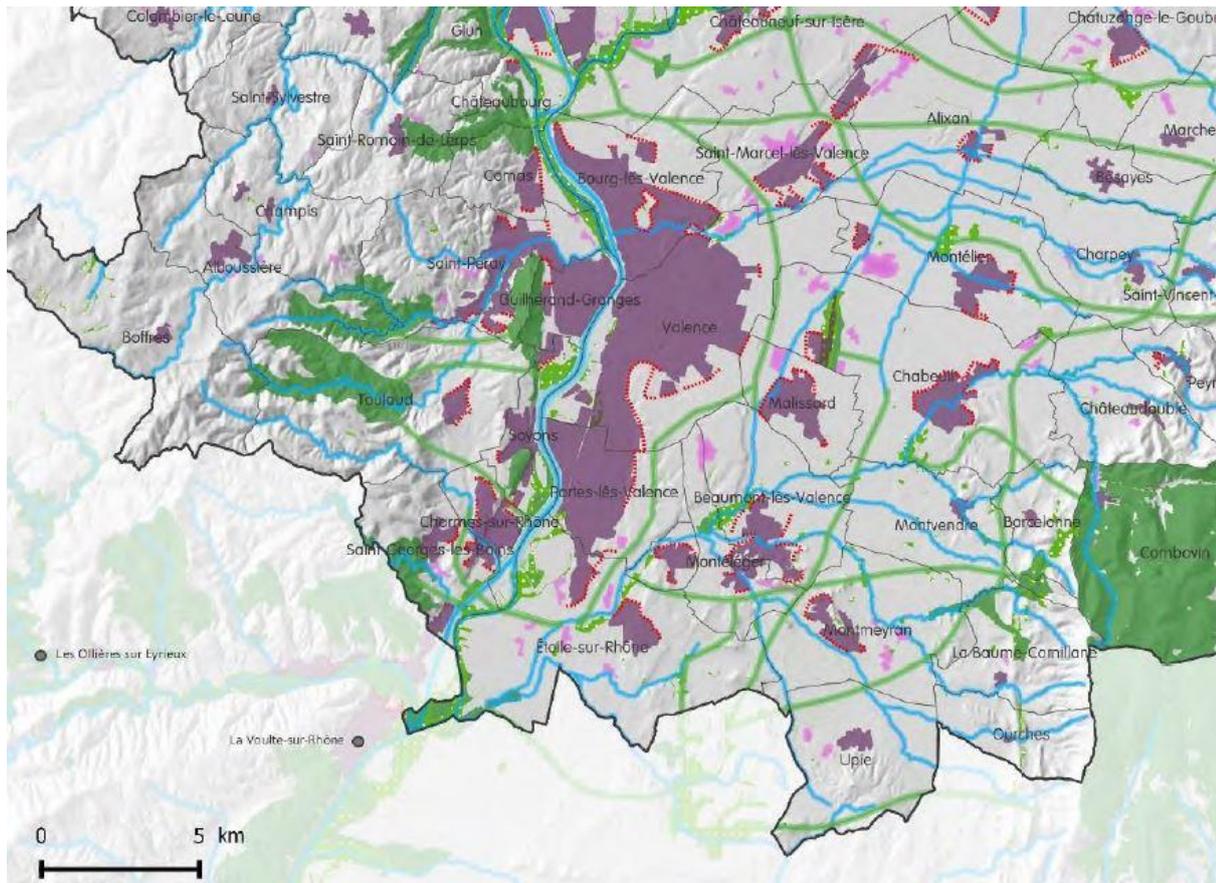


Figure 62 – Extrait de la trame verte et bleue du SCoT du Grand Rovaltain (Source : DOO-SCOT)

II.3.3 Trame verte et bleue de Beauvallon

Sources : SRCE de Rhône Alpes ; SCoT Grand Rovaltain (DOO) ; Inventaires des zones humides, CREN ; OSCOM Auvergne-Rhône-Alpes ; <http://www.faune-drome.org> ; données du CEN ; investigations de terrain du 08 décembre 2017, Atlas de la biodiversité Valence Romans Agglo/PNR du Vercors –Beauvallon déc. 2021 https://biodiv-valenceromansagglo.lpo-aura.org/rendu_abt/

Les prospections de **terrain** ont permis d'affiner les différentes données à disposition et d'identifier des corridors et des réservoirs de biodiversité locaux formant des continuités secondaires sur une échelle plus fine, non répertoriées sur le SRCE de Rhône-Alpes ou le SCoT Grand Rovaltain.

Nous distinguerons pour la **trame verte** :

- Les **réservoirs de biodiversité**, définis à partir de certains milieux naturels d'intérêt se résumant à des massifs boisés. Ces réservoirs sont définis en fonction des milieux naturels recensés lors de la phase terrain et en fonction des espèces connues sur certains secteurs de la commune (espèces connues et signalées dans la bibliographie, et espèces potentiellement présentes d'après leur écologie).
Remarque : tous les réservoirs qui ont été définis correspondent à des réservoirs dits locaux puisqu'aucun réservoir n'a été défini à l'échelle du SRCE. Le SCoT identifie néanmoins un réservoir correspondant à un boisement dégradé installée sur une zone humide vers « Lambruchet ».
- Ces réservoirs sont ou peuvent être reliés par des **corridors** (haies, ripisylves, bosquets ...) car relativement larges, perméables et continus dans l'espace, exploités comme aire de déplacement par les espèces de faune et de flore, favorisant le brassage génétique. Les zones de lisières sont des milieux préférentiels pour le déplacement de la faune. Certains tronçons de corridors traversent des secteurs plus ouverts (prairies, friches) dépourvues de haies en raison de leur localisation stratégique entre deux réservoirs. Les corridors terrestres identifiés sur la commune ont été délimités par une largeur de 40 mètres, correspondant à une largeur fonctionnelle en cohérence avec l'échelle de la commune, la longueur des corridors et la structure des milieux traversés.
- Des **connexions intercommunales** ont été identifiées sur la carte de la trame verte et bleue : il s'agit de milieux naturels présents sur les communes limitrophes qui sont en continuité de réservoirs /corridors de la commune de Beauvallon.

Nous distinguerons pour la **trame bleue** :

- Les cours d'eau qui peuvent constituer à la fois un **réservoir** écologique par les espèces qui y effectuent leur cycle biologique mais aussi, par leur aspect linéaire, un **corridor** utilisé pour le déplacement de certaines espèces.
- Les zones humides identifiés comme **réservoir** en raison de la diversité biologique rencontrée sur ces milieux naturels humides : ripisylves, fossés humides, roselière (en bordure de la Véore).
- Les corridors terrestres favorables aux déplacements des espèces inféodées à certains milieux aquatiques / humides, notamment les amphibiens. Ces corridors ont une largeur de 30 mètres, relient deux zones humides entre elles et passent au niveau de milieux forestiers ou prairiaux.

Les **obstacles aux continuités écologiques** sur la commune correspondent principalement aux zones urbanisées, aux axes de circulation (notamment la RD111 ainsi que dans une moindre mesure, aux routes communales).

=> La trame verte et bleue de la commune de Beauvallon apparaît comme étant assez peu préservée, mais fonctionnelle en raison de la présence de :

- Boisements assez étendus de chênaies : ils sont néanmoins dégradés avec le développement vigoureux du Robinier qui s'implante au sein de ces massifs et dans les milieux ouverts délaissés ;
- L'importance des haies et bosquets en contexte agricole intensif et extensif avec quelques prairies et des parcelles étendues de cultures ;
- Quelques zones humides ;
- La présence d'espèces patrimoniales protégées témoignant d'un relatif bon état de conservation des habitats naturels.

La place centrale du bourg permet le maintien de continuités écologiques sur la façade nord et ouest autour du village et des lotissements. Le SCoT prévoit de contenir l'extension de l'urbanisation des lotissements (front d'urbanisation) des « Vicherolles », « Les Blachères », « Les Corneilles » pour éviter une coupure des continuités. Les routes constituent des points de conflit notamment la RD111 qui constitue le principal

obstacle à la dispersion des espèces sur la partie ouest du territoire communal. Les autres routes communales présentant un trafic de véhicules bien plus réduit.

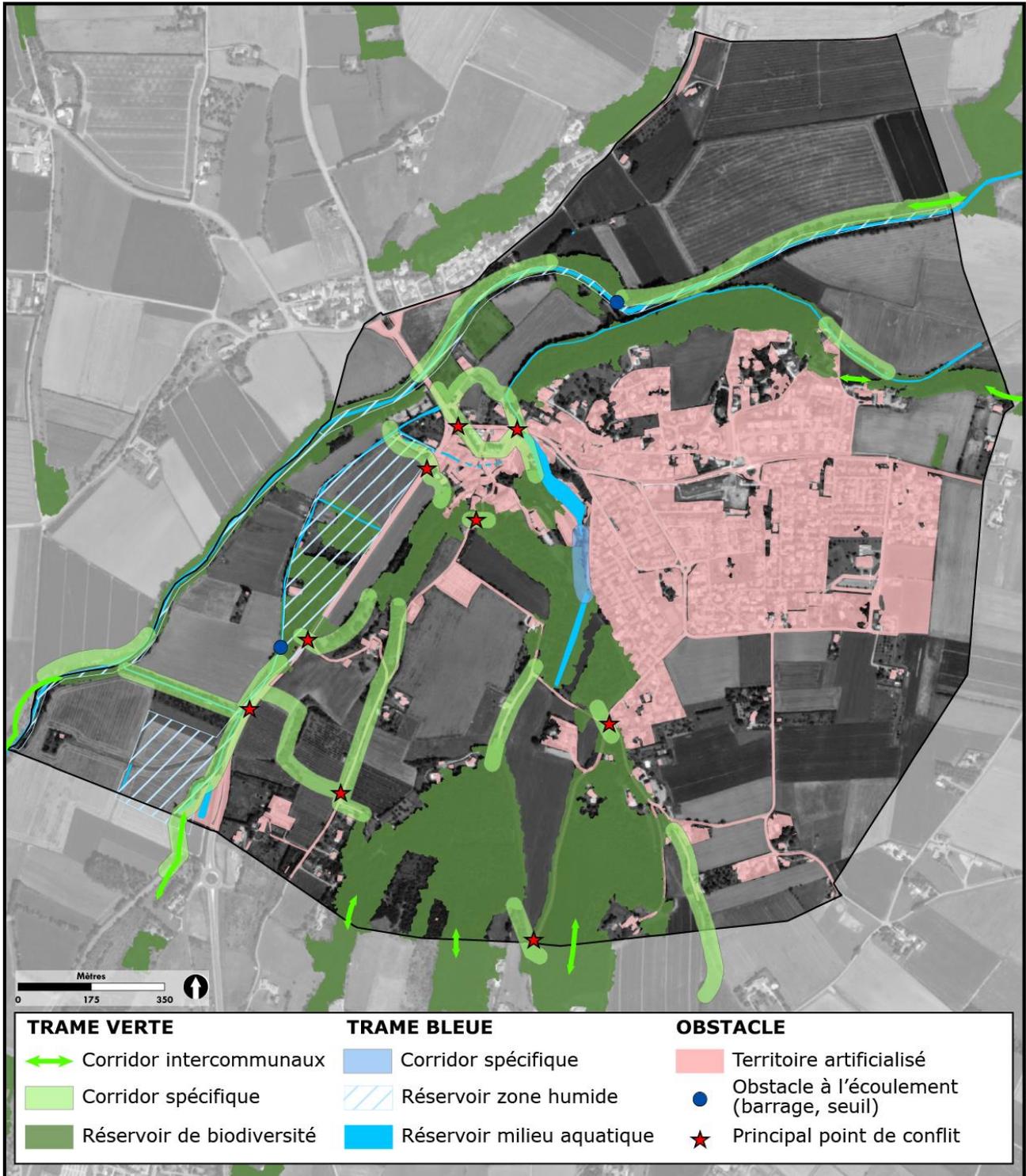


Figure 63 – Trame verte et bleue communale

Synthèse :

- **Trame verte et bleue peu conservée mais fonctionnelle sur la commune de Beauvallon ;**
- **Réservoirs écologiques : boisements feuillus surtout et différentes zones humides ;**
- **Corridors définis avec une largeur de 30 mètres ;**
- **Obstacle majeur de la RD 111 ;**
- **Deux seuils sur cours d'eau ou canal (Véore et canal des Moulins).**

Enjeux :

- **Préserver les réservoirs de biodiversité et limiter l'expansion du robinier ;**
- **Préserver les corridors écologiques ;**
- **Veiller à maintenir, voire développer les prairies permanentes jouant un rôle stratégique en tant que réservoir ou corridor ;**
- **Garder une urbanisation centralisée et stopper tout développement en direction des continuités ;**
- **Maintenir les continuités boisées reliant les principaux massifs forestiers ;**
- **Préserver et restaurer les continuités hydrauliques.**

III. L'ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

III.1. Les entités paysagères

Sources : Observatoire des paysages de Rhône Alpes, DREAL Rhône Alpes, SRCE Rhône Alpes

III.1.1 Les grandes unités paysagères régionales

Le territoire communal de Beauvallon appartient à une grande entité paysagère : la plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors.

La plaine de Valence s'inscrit dans une vaste plaine agricole fortement irriguée avec un habitat dispersé et très dense. Les reliefs du Vercors et les monts du Vivarais marquent et identifient la plaine. Cette unité paysagère est qualifiée par des paysages marqués par de grands équipements, de vastes surfaces agricoles et des pôles urbains denses mais ponctuels.

III.1.2 Les unités paysagères

On distingue sur la commune trois unités paysagères contrastées :

- **La vallée de la Véore et ses canaux**

La vallée de la Véore, au nord et au sud-ouest de Beauvallon, établit une rupture géographique forte avec le reste de la commune. Associée au Canal des Moulins de l'Etoile et au Canal d'Aurette, la vallée présente un large maillage d'irrigation. Sa surface, d'une grande amplitude est occupée par de grandes cultures céréalières. La vallée ouvre un large champ visuel dégagé.

Vers l'ouest, la vue est cadrée par la ripisylve de la Véore sur l'axe nord-sud avec ses grands peupliers alignés. Vers l'est, la vallée s'adosse aux différents éléments géographiques prépondérants de la commune : la côte boisée de Vicherolles au nord et le versant ouest de l'éperon boisé de Saint-Fély au sud. La D111 souligne cette rupture géographique à l'aplomb de l'éperon de Saint-Fély. De rares échappées sur la vallée restent perceptibles depuis cet axe routier fortement fréquenté. Cependant, la vallée est largement mise en retrait par un accompagnement boisé de la D111.



Photographie 45 - Vallée de la Véore - D111 - vue ver le nord (photo Eco-Stratégie 08/12/2017)

- **L'éperon boisé de Saint-Fély**

L'éperon de Saint-Fély s'organise en trois sous-entités distinctes :

- En partie haute **les collines boisées de Donay et de Gréolon**, séparées par un talweg annoncé par le cours d'eau souterrain de Saint-Fély, portent les marques des anciennes carrières ; depuis le versant est, des échappées laissent apercevoir les massifs du Vercors.
- **Sur le plateau des Puits**, recouvert d'une couche de loess fertile, les cultures encadrées par les boisements s'installent sur le replat face au cimetière et sur la terrasse de l'« Echappée Belle » tandis que les vergers profitent des pentes du versant ouest. Depuis le même versant, sur une ligne de crête,

après le hameau de Lambruchet, en surplomb de la vallée de la Véore, se dégage une vue panoramique sur les monts d'Ardèche.

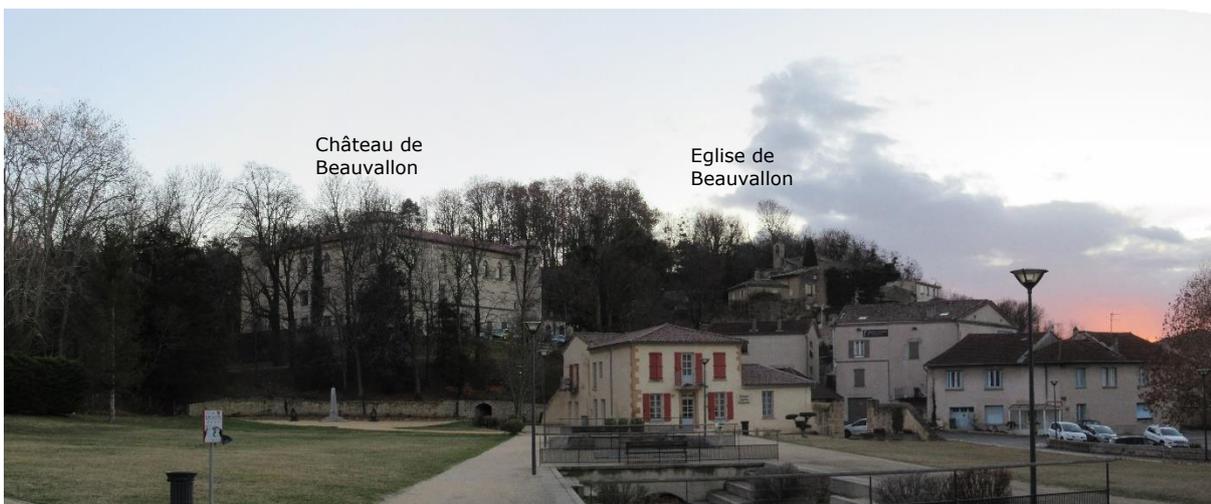


Photographie 46 - Collines de Donay et de Gréolon – les Tournesols - vue Ouest (photo Eco-Stratégie 08/12/2017)



Photographie 47 - Monts d'Ardèche depuis le versant ouest de l'éperon de Saint-Fély (photo Eco-Stratégie 08/12/2017)

- Sur la pointe nord de l'éperon, **les contreforts abrupts du centre-bourg avec le Château de Beauvallon et le hameau de Lambruchet**, à l'abri des caprices de la Véore, ont un paysage fortement marqué par la géologie : la molasse jaune gréseuse de Lambruchet et le poudingue caillouteux du calvaire y sont caractéristiques.



Photographie 48 - Eperon de Saint-Fély – Centre-bourg (photo Eco-Stratégie 08/12/2017)

• Le plateau urbanisé

Depuis le centre-bourg, une extension urbaine et pavillonnaire s'est largement implantée sur la terrasse de Saint-Marcel-lès-Valence, en retrait de la vallée de la Véore, derrière la côtière de Vicherolle jusqu'au Gamelles. Les cultures des « Corneilles », espace ouvert au sud-est de la commune, laissent encore place à de larges échappées visuelles sur les monts du Vercors. Le Parc du centre-bourg, au pied du château crée un espace de respiration importante dans cette zone densément urbanisée.



Photographie 49 - Parc urbain de Beauvallon – Le Lac du château (photo Eco-Stratégie 08/12/2017)



Photographie 50 – « Les Corneilles » (photo Eco-Stratégie 08/12/2017)

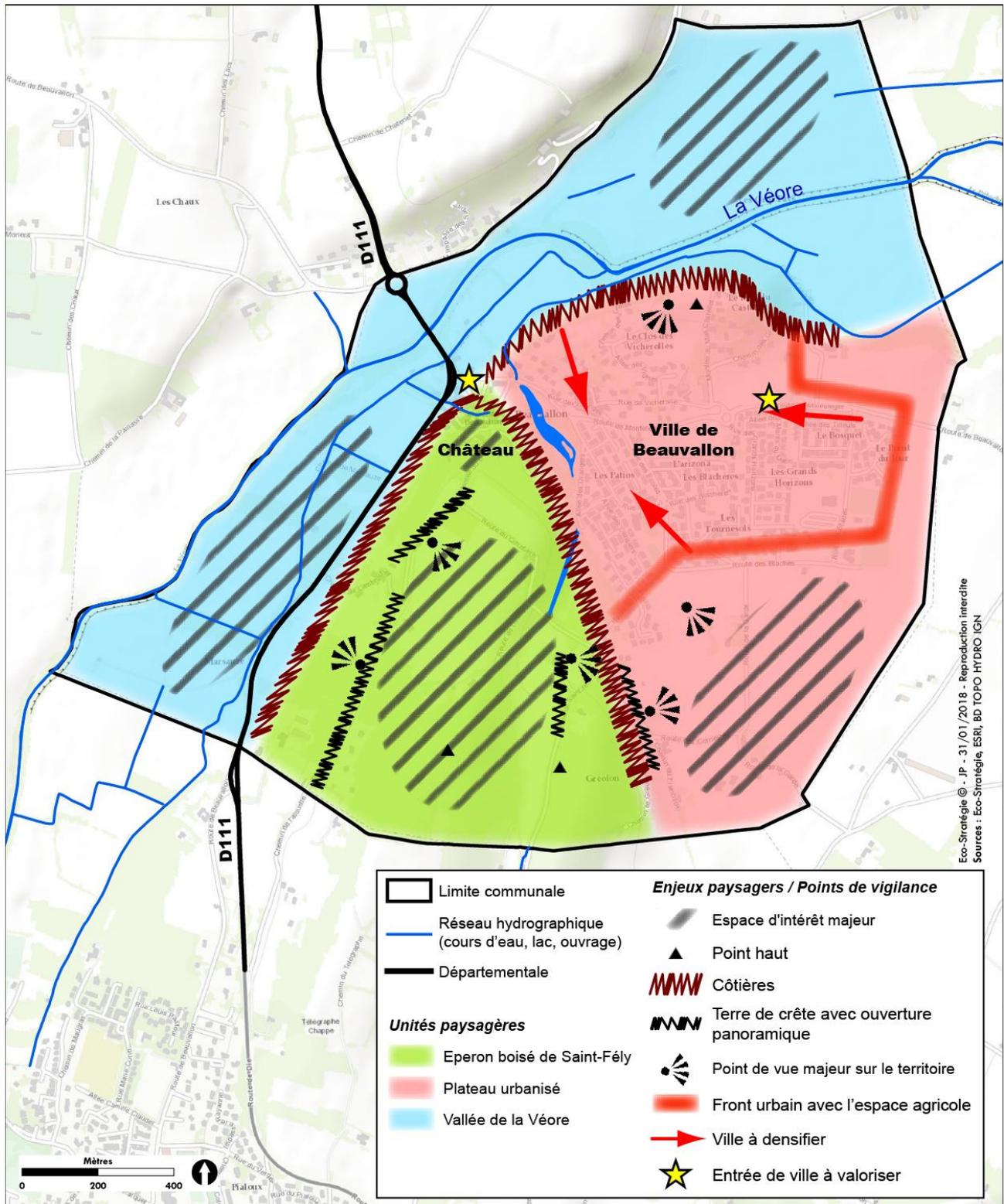
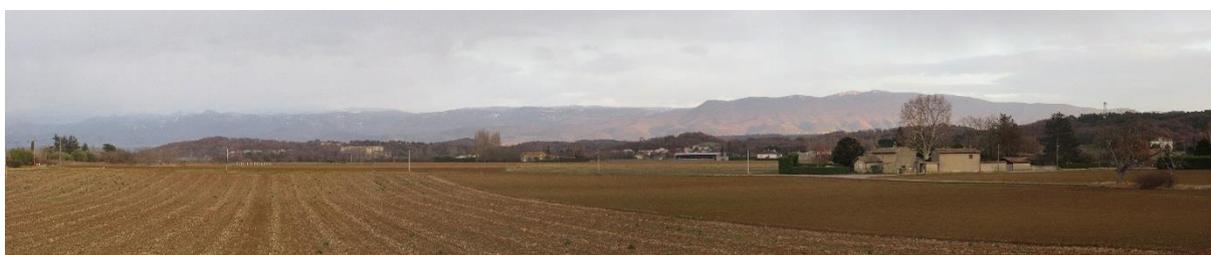


Figure 64 - Carte des unités paysagères et enjeux paysagers sur la commune

III.1.3 Les vues

Encadrées par le massif du Vercors à l'est et les monts du Vivarais à l'ouest, les perspectives visuelles sont nombreuses depuis la ligne de crête est et ouest des contreforts de l'éperon de Saint-Fély (Route des Puits, la Route de Donay et la Montée du Saint-Fély).



Photographies 51 - Monts du Vivarais / Massif du Vercors (Eco-Stratégie 08/12/2017)

III.1.4 Les points de vue de vigilance vis-à-vis du paysage

- **L'extension de la zone urbanisée du plateau de Saint-Marcel-lès-Valence**

La zone urbanisée, de par sa typologie, est complètement déconnectée de son contexte paysager (espace agricole environnant, vallée de la Véore, monts d'Ardèche et massifs du Vercors). Tournés vers l'est, les lotissements présentent un principe de développement à maîtriser : un noyau urbain à densifier autour du centre-bourg. Ce noyau urbain concentré permet de conserver des espaces largement ouverts tournés vers l'est avec des perspectives sur le massif du Vercors : intérêt paysager fort à valoriser.

- **La route départementale 111 et l'entrée de Ville**

La route départementale D111 qui longe la vallée de la Véore est adossée au versant ouest de l'éperon de Saint-Fély. Elle s'intègre au contexte géographique de la commune mais n'offre aucune vue panoramique sur la vallée ou sur les monts d'Ardèche à l'ouest. Elle opère une rupture physique et visuelle nette entre la vallée et le reste de la commune. La seule connexion entre la ville est la vallée s'opère à l'entrée ouest de Beauvallon marquée par l'alignement de platanes et le cours d'eau de la Véore et ses canaux : deux forts marqueurs paysagers à valoriser en entrée de ville.

- **Les entités paysagères et la gestion de l'eau**

A l'échelle de la commune, les liaisons physiques et visuelles entre les différentes entités paysagères sont quasi inexistantes et plus précisément depuis le plateau urbanisé vers la vallée de la Véore et vers l'éperon de Saint-Fély. Seul l'eau et les aménagements dus à sa gestion (ouvrages hydraulique, fossés, plan d'eau, canaux...) font lien et permettraient de valoriser un axe de liaison entre les trois entités paysagères de la commune pour la raccorder à son territoire.

L'eau comme marqueur de territoire serait à valoriser dans le développement de la commune afin de s'ancrer dans son contexte paysager.

III.2. Le patrimoine remarquable

III.2.1 Patrimoine archéologique

Sur le territoire de la commune, la carte archéologique nationale répertorie plusieurs sites archéologiques :

- Sur le plateau de Donay et au lieu-dit les Granges-Vicherolles, des prospections au sol anciennes ont livré les indices de la présence d'une industrie lithique du chalcolithique (néolithique final/âge du Bronze ancien).
- Dans le village, des remplois d'époques antiques et médiévales sont encore visibles dans les constructions ainsi que les vestiges de l'enceinte médiévale.

III.2.2 Site inscrit / Site classé

Source : DREAL Auvergne - Rhône-Alpes

Il n'y a pas de site inscrit ou classé sur la commune de Beauvallon.

III.2.3 Monuments historiques

Source : Base Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication

Il n'y a pas de monument historique sur la commune. En revanche, le territoire communal est grevé d'une servitude liée aux abords de la Chapelle Saint-Gervais située sur la commune voisine de Portes-lès-Valence.

Il s'agit de la servitude AC1 « Chapelle Saint-Gervais et site antique de Beauvallon » inscrite par arrêté le 16/07/1990.

La commune de Portes-les-Valence a mis en place un périmètre de protection modifié (PPM) sans pouvoir intervenir sur la partie du rayon de 500m débordant sur la commune de Beauvallon. La servitude n'affecte que ponctuellement les berges de la Véore sans impacter le bourg.

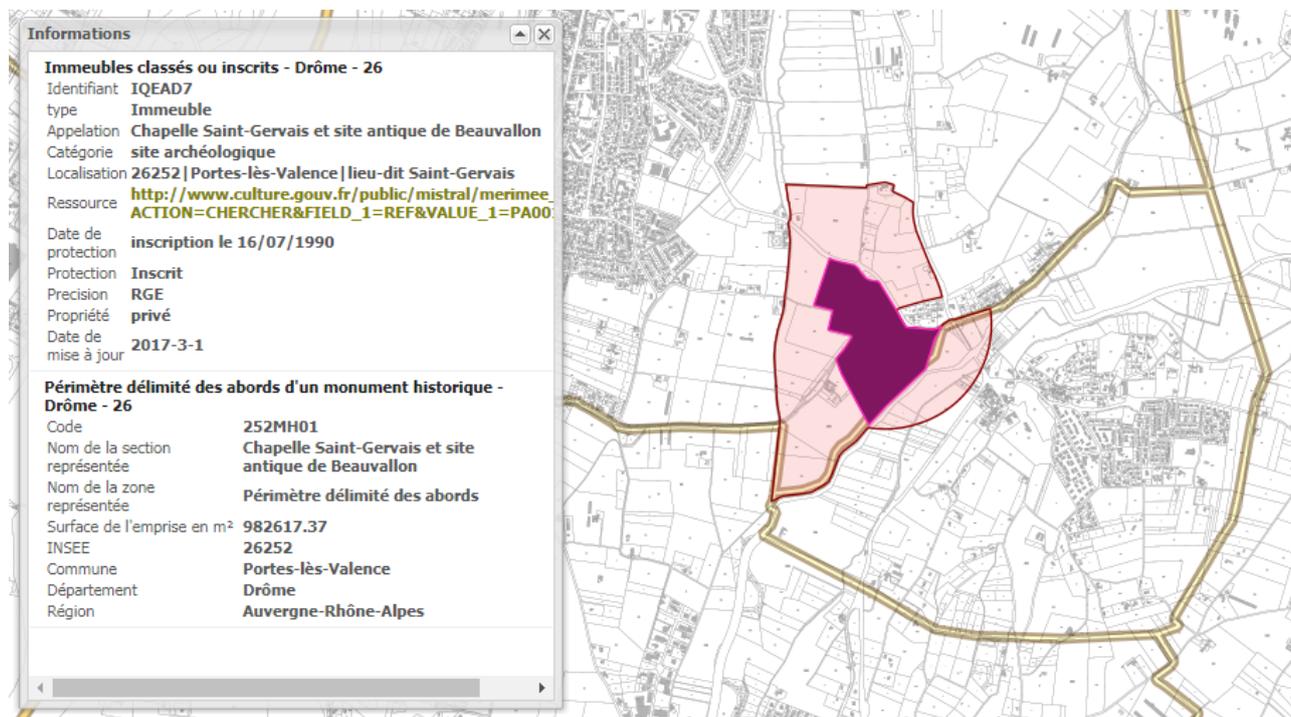


Figure 65 – Périmètres de protection associés à la Chapelle Saint-Gervais (Atlas du patrimoine)

III.2.4 Patrimoine non règlementé

Source : éléments d'information du parcours du patrimoine, mairie de Beauvallon, travaux de Mme SAGNES

Le Château

La seigneurie de La Vache, comprenant un château fort des Poitiers en mauvais état, est achetée en 1654 par Charles Jacques de Bressac, qui fera construire un nouveau château. En forme de U avec annexes et orangerie, ses toitures étaient recouvertes de tuiles plates et d'ardoises.

En 1809, le château passe aux de Mac Carthy. Leur fils Justin fera élever le château d'un étage avec terrasse, ajoutant des fenêtres cintrées et des créneaux.



En 1918, le domaine est vendu aux enchères à Adolphe Ferdinand Essartial qui crée une écurie de course de 10 à 15 chevaux pour son fils, dans la ferme du château. Une scierie est installée dans le hameau des Granges. La ferme comprend également une cave à vin, un pigeonnier et une étable d'une dizaine de vaches.

En 1930, le château est vendu à Camille Léon Samuel Bessy qui y installe une « maison de repos et de désintoxication ».

En 1935, le château est vendu aux enchères au Centre Hospitalier de Valence qui en fera un « hospice pour vieillards » de 60 places.

En 1955 des travaux d'aménagement sont entrepris: remplacement notamment des créneaux par une toiture en tuiles.

En 1963, un nouveau bâtiment de 3 étages avec sous-sol est inauguré pour assurer les besoins d'hébergement grandissants. Sa chaufferie alimente aussi le château. Les derniers pensionnaires quitteront le château en 1977.

En 1983, la municipalité acquiert l'ensemble des bâtiments de la ferme Essartial et la maison Touvais.

Les bâtiments de la ferme seront détruits, ne laissant que le portail de l'ancienne entrée du château. Le château restera inoccupé jusqu'en 1990, où il sera racheté par M Dorier et transformé en 3 appartements locatifs et une salle communale.

L'église St Jean Baptiste (source: « Parcours patrimoine », mairie de Beauvallon):

Au dessus de la porte, une inscription indique 1615. Quatre tombes dans le chœur (Laurent de Bressac, sa fille Emilie, son gendre Robert Mac Carthy et Michel Robichon. L'église a été agrandie et sa nef surélevée de 1,65m en 1821. En 1859, on construit derrière le chœur un vestiaire à l'usage des pénitents. L'abside, surmontée par une voûte en cule de four a été peinte par Call Babadtad en 1880. Les vitraux sont de la même époque.(...)



Photographies 52 - Château de Beauvallon et église Saint-Jean Baptiste (Eco-Stratégie 08/12/2017)

Maison du Lac (ex « maison Touvais »)

Seule partie bâtie conservée de la ferme du château. Elle a été restaurée récemment et accueille aujourd'hui une salle communale (salle du conseil) et 3 logements locatifs privés.



*Photographies 53 -
Maison du lac (Eco-
Stratégie 08/12/2017 et
archives de la mairie)*



Le lavoir public

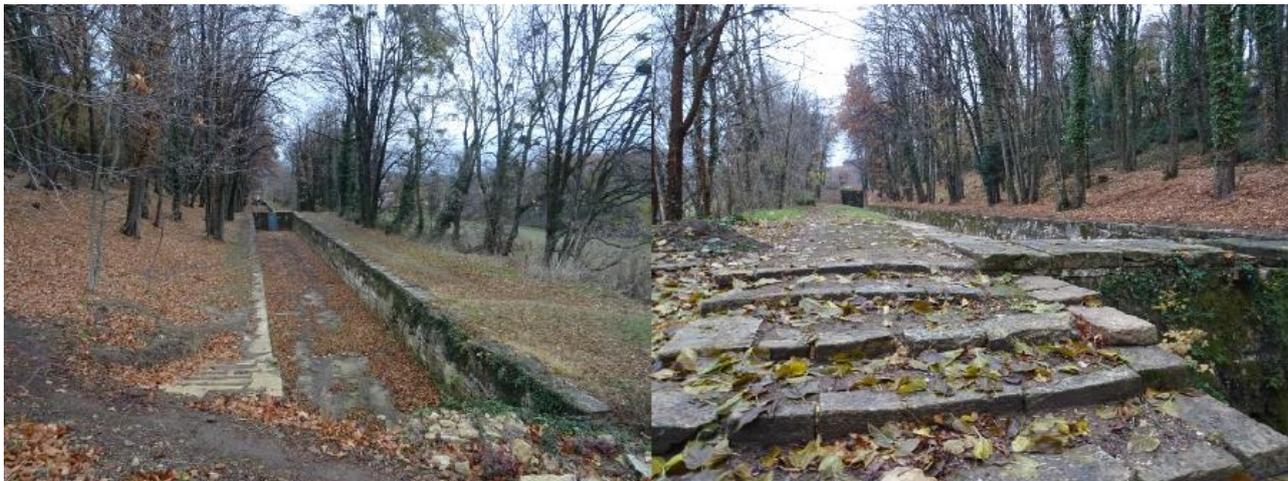
Composé de 2 bassins (un pour le lavage du linge, un pour l'eau propre) il y avait au départ une fontaine alimentée par une source venant du château. En 1878, le lavoir en mauvais état et trop petit est reconstruit sur le même emplacement.



Photographies 54 - Lavoir (Eco-Stratégie 08/12/2017 et archives de la mairie)

Les bassins en amont du lac

Alimentés par le St Fély, une rivière souterraine captée par des galeries, les bassins avaient un usage agricole mais aussi d'agrément (2 lions sculptés sur le dernier bassin). Chaque bassin, équipé d'un déversoir et d'une bonde de fond, se déverse dans le suivant, le dernier s'écoulant dans le lac par une canalisation.



Photographies 55 - Bassins en cascade (Eco-Stratégie 08/12/2017)

Ruines et murs du château ancien

Il s'agit notamment d'anciens éléments de fortification : carrés de guet, murs d'enceinte, chemin de ronde, ainsi que d'une tour de stockage.

La volonté communale est de mettre en valeur ces éléments à travers le sentier du patrimoine.



Photographies 56 - Carré de guet et tour de stockage (Eco-Stratégie 08/12/2017)

Maisons anciennes du village et des Granges

Dans leur ensemble, le bourg ancien de Beauvallon et le cœur des Granges présentent une dimension patrimoniale.

Les maisons sont construites en ordre continu, le long de rues sinueuses, elles épousent la topographie en décomposant leurs volumes par des jeux de toitures. Elevées d'un à 2 niveaux au-dessus du rez-de-chaussée, leurs façades présentent parfois leurs maçonneries de pierres mises à nu ou sont enduites.

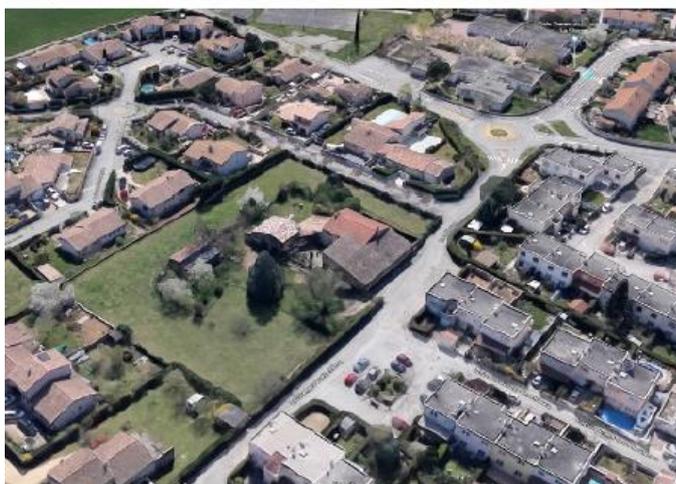




Photographies 57 - Bâti ancien dans le centre-bourg et dans le quartier des Granges (Eco-Stratégie 08/12/2017)

Fermes et maisons anciennes de la plaine agricole

Plus massives, étendues en plan, certaines ont conservé leurs contextes agricoles quand d'autres ont été gagnées par le développement urbain (création de voiries et lotissements sur leurs grands tenements).



Photographies 58 - Corps de ferme (Eco-Stratégie 08/12/2017 et google maps)

Matériaux de construction traditionnelle

Les appareillages des murs des maisons anciennes, quand ils sont visibles, sont assez simples et constitués de petits blocs, destinés à l'origine à être enduits. Les gros blocs en pierre de taille sont réservés aux encadrements et aux chaînages.

Les toitures sont en tuiles canal ou mécaniques. Deux ou trois rangs de génoises viennent agrémenter la façade et créer un surplomb.

Photographies 59 - Construction traditionnelle (Eco-Stratégie 08/12/2017)



Le petit patrimoine

A tout cela s'ajoute des éléments plus modestes, souvent qualifiés de « petit patrimoine rural ». Il s'agit de croix, calvaires, plaques de cocher, voire les ouvrages liés à l'eau dans le centre-bourg (canal des moulins de la Vache).



Photographies 60 - Eléments de petit patrimoine (Eco-Stratégie 08/12/2017)



IV. LES RISQUES ET NUISANCES RECENSÉS SUR LA COMMUNE

IV.1. Risques majeurs naturels

Sources : www.georisques.gouv.fr, Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Drôme, préfecture de la Drôme

- **Risques naturels**

Selon le DDRM26 et le PAC de la commune, Beauvallon est concernée par trois types de risque naturel : le risque inondation, le risque sismique et le risque lié au transport de matière dangereuses par voies terrestres et par canalisation. La commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'une prescription d'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques inondation (arrêté n° 2012107 – 0024 du 16 avril 2012).

La commune a déjà fait l'objet de 8 arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dont six inondations et coulées de boues, une tempête et un mouvement de terrain. Ces derniers sont repris dans le tableau suivant.

Tableau 66 - Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune (source : [ddrm26](#))

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	09/09/1993	10/09/1993	11/10/1993	12/10/1993
Inondations et coulées de boue	02/10/1993	15/10/1993	29/11/1993	15/12/1993
Inondations et coulées de boue	21/10/2001	21/10/2001	23/01/2002	09/02/2002
Inondations et coulées de boue	14/11/2002	16/11/2002	23/01/2003	07/02/2003
Inondations et coulées de boue	28/08/2003	29/08/2003	03/12/2003	20/12/2003
Inondations et coulées de boue	04/09/2008	04/09/2008	07/10/2008	10/10/2008
Tempête	18/11/2002	18/11/2002	23/01/2003	07/02/2003
Mouvement de terrain	06/11/1982	18/11/1982	18/11/1982	19/11/1982

- **Risque inondation**

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs variables. Elle est le plus souvent due à une augmentation de débit du cours d'eau, provoquée par des pluies importantes et/ou la fonte des couches neigeuses.

La commune de **Beauvallon est exposée à un risque d'inondation lié aux débordements et à la rupture de digues de la Véore, de ses principaux affluents du Saint-Fély et la descente du Francillon** et de certains ruisseaux, ravins et fossés. Les bassins versants du Saint-Fély et du Francillon confluent au cœur du village. Les crues sont de type torrentiel avec montée des eaux rapide et durée de submersion assez courte. Il est à noter que le PLU approuvé de la commune recense par ailleurs des zones inondables par ruissellement de coteaux. **Le risque de ruissellement concerne l'ensemble du territoire communal. Ces éléments devront être repris dans le règlement graphique du PLU.**

La commune de Beauvallon est **identifiée comme territoire à risque majeur d'inondation (TRI)** dans le plan de gestion des risques d'inondation Bassin Rhône Méditerranée de la DREAL Rhône-Alpes (PGRI 2016-2021). Sur ce TRI, les débordements de la Véore ont été considérés comme phénomènes

prépondérants. La commune fait également partie d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI Plaine de Valence) datant de décembre 2016.

La commune de Beauvallon fait l'objet d'une démarche de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) pour les débordements de la Véore et de ses affluents. Le PPRI a été prescrit le 16 Avril 2012. **Ces éléments devront être repris dans le règlement graphique du PLU.** La carte des aléas est présentée ci-dessous.

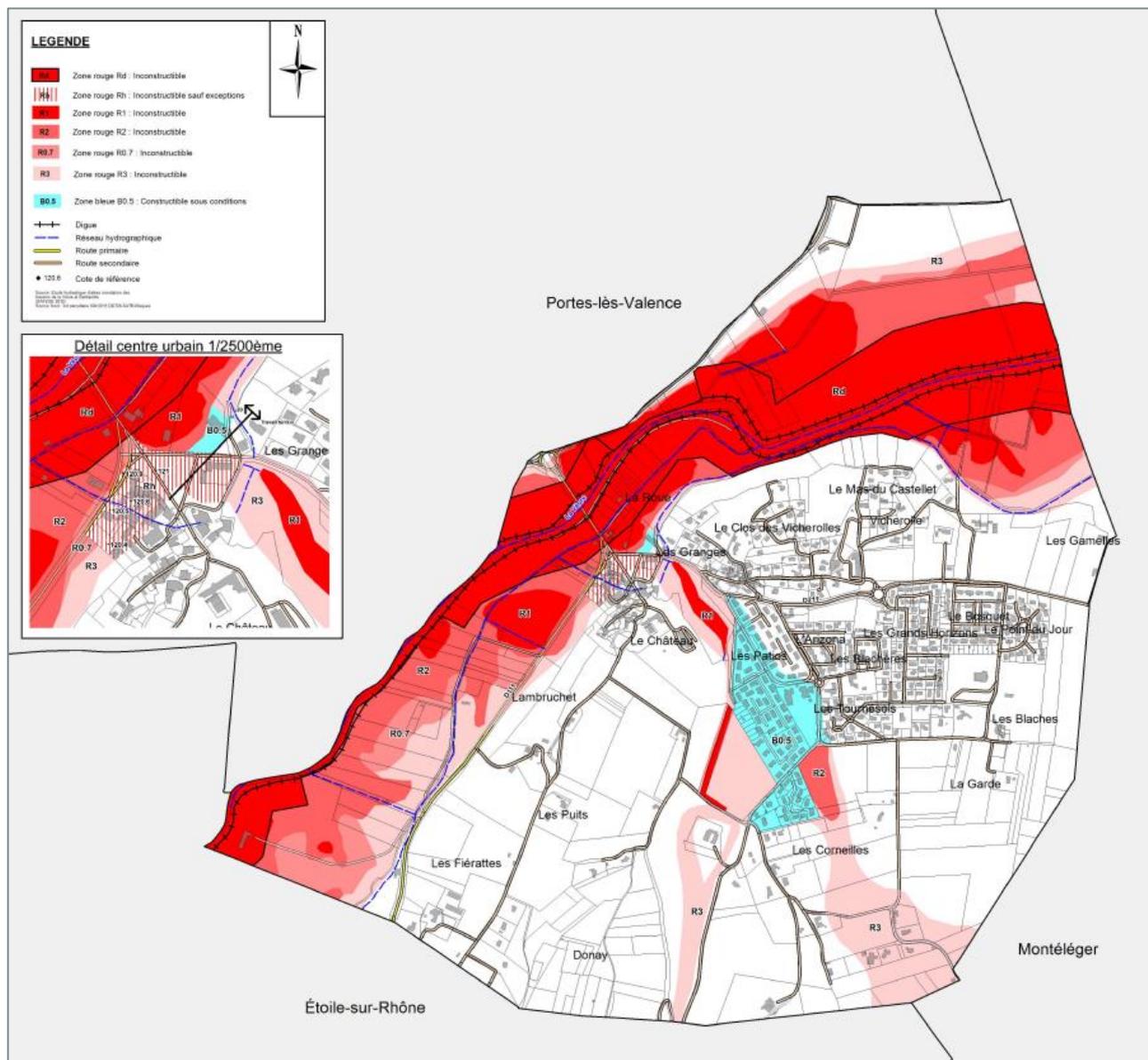


Figure 67 - Cartographie du risque inondation (source : DDT Drôme)

- **Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) :** Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), lancés en 2002, ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

La commune de Beauvallon est concernée par le PAPI Véore-Barberolle. Sa mise en œuvre s'est étalée de 2016 à 2021. Il a permis d'aider à la gestion de crise en cas de crue, de susciter la réalisation de nouveaux Plans Communaux de Sauvegarde sur les communes dépourvues et de favoriser l'entraide intercommunale.

Ce PAPI comprenait comme deux actions sur Beauvallon : étudier l'alternative aux digues et réaliser l'étude en cours sur l'écoulement de Saint-Fély. Ces digues privées ne seront pas a priori classées (ce qui aurait engendré des contraintes de construction et de surveillance stricte).

Étude de ruissellement du Saint Fély : La commune de Beauvallon, le quartier Francillon à Montéléger et le stade d'Etoile-sur-Rhône sont touchés de manière récurrente par des inondations à la suite d'importants ruissellements.

Six événements pluvieux impactant ont été dénombrés depuis 1993 (1993, 2001, 2002, 2003, 2008, 2014), soit en moyenne un événement tous les 5 ans. Les conséquences sont en outre importantes : une cinquantaine de maisons du lotissement les Patios 2, l'école élémentaire et des inondations à l'aval pouvant aller jusqu'à Etoile sur Rhône.

Afin de disposer d'une meilleure connaissance de ce risque et afin de mettre en place un programme d'actions, une étude sur le ruissellement du Saint Fély et du quartier Francillon a été réalisée par Valence Romans Agglomération au cours de l'année 2023.

Cette étude a notamment permis de définir et calibrer les besoins d'emplacements réservés (ER) du PLU afin d'assurer une gestion des eaux pluviales.

- **Risque sismique**

Un séisme est une vibration du sol causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des crevasses dans le sol et parfois en surface. Les séismes sont liés à l'activité des plaques tectoniques. L'activité sismique est ainsi concentrée le long des failles, en général à proximité des frontières des plaques.

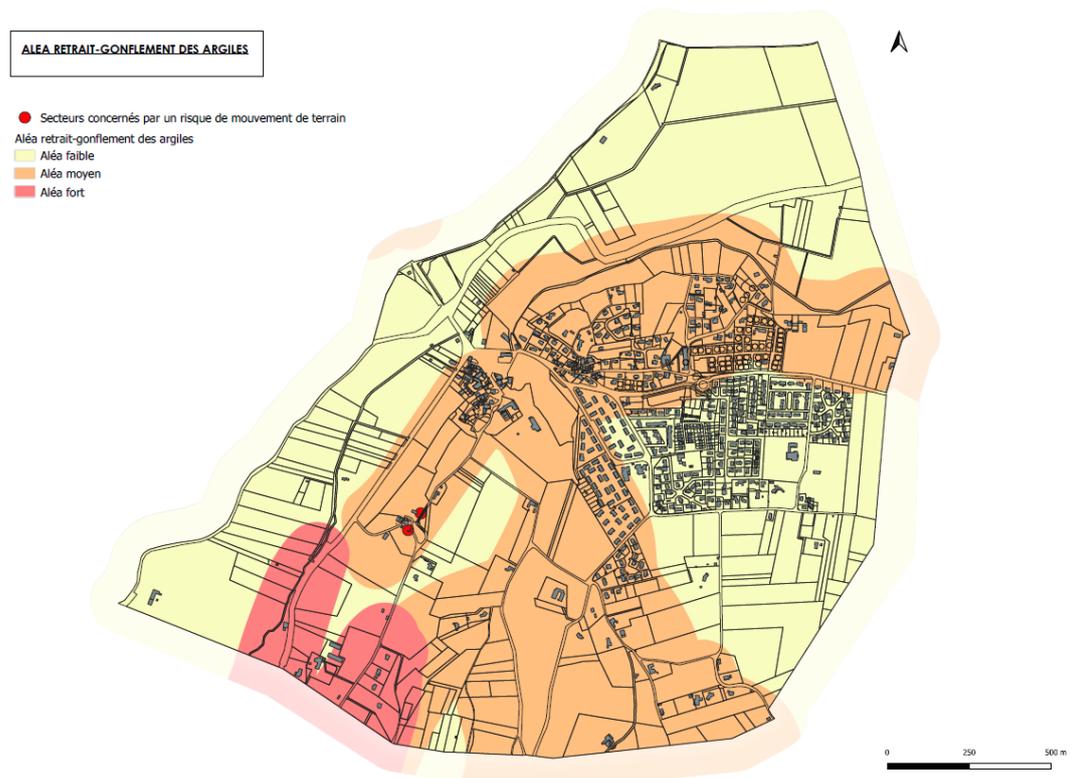
Le zonage sismique de la France de 2011 découpe la France en 5 zones, en classant les communes en aléa sismique. Dans ce zonage, **l'aléa sismique de la commune de Beauvallon est considéré comme modéré, zone de sismicité de type 3.**

Les constructions doivent répondre aux normes parasismiques définies dans la norme NF EN 1998.

- **Le risque retrait-gonflement des argiles**

Beauvallon est concernée par un risque retrait-gonflement des argiles allant de l'aléa faible à l'aléa fort.

Figure 68 -
Cartographie du risque
argile et gonflement
des argiles (PAC Etat)



En application de l'article 68 de la loi ELAN du 23 novembre 2018, le décret du conseil d'Etat n°2019-495 du 22 mai 2019 a créé une section du Code de la construction et de l'habitation spécifiquement consacrée à la prévention des risques de mouvements de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

L'objectif de cette mesure législative est de réduire le nombre de sinistres liés à ce phénomène en imposant la réalisation d'études de sol préalablement à la construction dans les zones exposées au retrait-gonflement d'argile.

Le décret n° 2019-495 du 22 mai 2019 impose la réalisation de deux études de sol dans les zones d'exposition moyenne ou forte au retrait-gonflement des argiles : à la vente d'un terrain constructible : le vendeur a l'obligation de faire réaliser un diagnostic du sol vis-à-vis du risque lié à ce phénomène ; au moment de la construction de la maison : l'acheteur doit faire réaliser une étude géotechnique à destination du constructeur. Si cette étude géotechnique révèle un risque de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols, le constructeur doit en suivre les recommandations et respecter les techniques particulières de construction définies par voie réglementaire.

Le décret n° 2019-1223 du 25 novembre 2019 relatif aux techniques particulières de construction dans les zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols a créé une sous-section du Code de la construction et de l'habitation pour définir les objectifs des techniques constructives à appliquer pour les constructions en zones d'exposition moyenne ou forte au retrait-gonflement des argiles. Ces techniques particulières sont définies par arrêté ministériel.

- **Le risque de glissement de terrain**

Il y a un risque de glissement de terrain au niveau de Lambruchet avec un suintement en pied de falaise (Molasse sablo-gréseuse plus ou moins altérée et limons et cailloux d'une ancienne terrasse fluviatile (placage de 1 à 2 mètres).

- **Le risque feux de forêt**

Actuellement, les risques de feux de forêt sur les zones boisées de la commune de Beauvallon sont identifiés de faibles à très faibles selon la cartographie dressée par la DDT de la Drôme (2010).

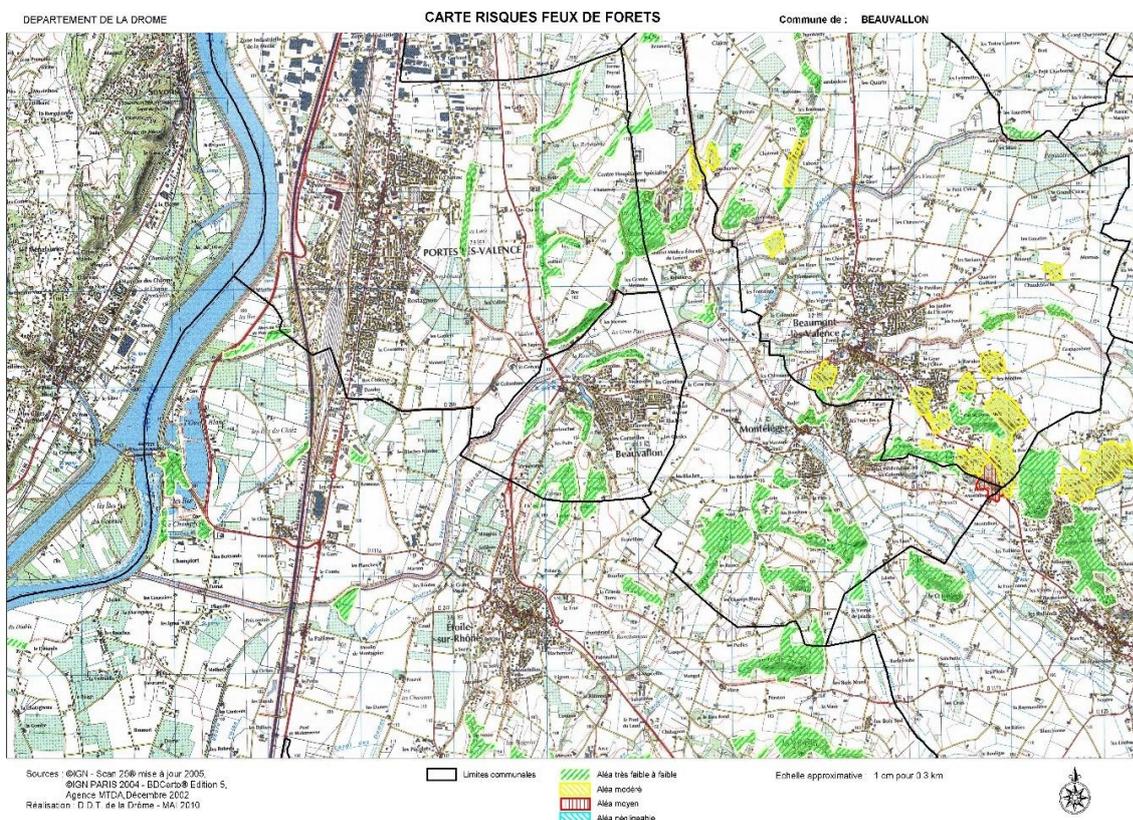


Figure 69 - Cartographie du risque lié aux feux de forêt (PAC Etat)

IV.2. Risques majeurs technologiques

La commune de Beauvallon est traversée par une canalisation de transport de matières dangereuses :

- la canalisation de transport de gaz DN308 PM68 exploitée par TRAPIL;

Le rapport émanant des services de la DREAL précise les éléments à prendre en compte dans le projet de PLU.

D'après la base de données du BRGM BASOL, aucun site ou sol pollué n'est recensé sur le territoire.

Tableau 15 - Inventaire départemental des cavités souterraines hors mines de la Drôme (source : géorisques)

N°cavité	Type	Nom	Position	Commune	X(m)	Y(m)
RHAAA0003605	Carrière	Carrière du lieu-dit Saint-Fély	Centroïde de commune	Beauvallon	802946	1986964
RHAAA0003607	Naturelle	Grotte de la ferme Touvais	Centroïde de commune	Beauvallon	802947	1986964

En revanche, la base de données BASIAS, inventaire historique des sites industriels et activités de service, dresse une liste de 6 sites. Il s'agit pour la plupart d'anciennes carrières de moellons à bâtir essentiellement situés en contrefort des plateaux molassiques.

Tableau 16 - Description des sites anciens pollués (source : Liste Basias 11/09/2017)

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
RHA2600155	?	Carrière	Route départementale 211	Beauvallon	B08 11Z	Ne sait pas	Inventorié
RHA2600433	Hôpital Général de Valence anc. ?	Hospice de Beauvallon anc. Hospice des Vieillards	Lieu-dit « Le Château-Beauvallon »	Beauvallon	Q86.1 V89.03Z Q86.1	Ne sait pas	Inventorié
RHA2600434	Sté Métallurgistes Réunis	Serrurerie et charpentes métalliques	Lieu-dit « Lambruchet »	Beauvallon	C25.1 C25.71Z	Ne sait pas	Inventorié
RHA2600435	Mme Tournayre Marie-Hélène, anc. Mme Merloo et M. Murjas anc. M. Esteouille Jean anc. M Grivot Jacques, anc. Mme Rambaud Marie	Desserte de carburant dans un café	Route départementale 111	Beauvallon	G47.30Z G47.30Z G47.30Z G47.30Z G47.30Z	Ne sait pas	Inventorié
RHA2600436	M. Pomarel Joseph Valentin	Carrière de moellons à bâtir	Lieu-dit « Donay »	Beauvallon	B08 11Z	Ne sait pas	Inventorié
RHA263261	M. Pomarel Frédéric	Carrière de moellons à bâtir	Lieu-dit-« Vicherolles »	Beauvallon	B08 11Z	Ne sait pas	Inventorié

- La carrière identifiée au lieu-dit « Donay » (RHA2600436) se trouve d'après les élus en limite avec la commune d'Etoile.

- La carrière identifiée au lieu-dit « Vicherolles » (RHA263261) se trouve d'après les élus près de la ferme Borde.



Figure 70 - Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS - Géorisques.gouv.fr)

IV.3. La qualité de l'air, le bruit et les autres pollutions

IV.3.1 Plan Climat Air-Energie territorial de Valence Romans Agglo

Source : Valence Romans Agglo – PCAET et SRCAE Auvergne Rhône-Alpes (24/04/2014)

Les vents fréquents qui balayent le territoire sont parfois défavorables à la qualité de l'air en apportant des **masses d'air chargées d'ozone**, notamment en été, et mais aussi parfois favorables à améliorer la qualité de l'air par la dispersion des polluants.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est une région fortement émettrice de polluants atmosphériques. En 2009, la région ne respecte pas un certain nombre de valeurs limites, valeurs pourtant définies par l'Europe. Le secteur Rhône-Alpes est l'un des secteurs le plus touchés par les problèmes d'ozone. Cette pollution dite « photochimique » est un phénomène caractéristique des situations estivales anticycloniques.

Les points de vigilance concernent les émissions de polluants suivants :

- **Particules fines PM10** dont les dépassements journaliers se produisent notamment en hiver dus au chauffage. Le phénomène tend à s'améliorer. La valeur limite en moyenne annuelle est régulièrement dépassée sur les sites de proximité routière.
- **Particules fines PM2.5** dont les concentrations respectent actuellement la valeur limite annuelle (réglementation de 2008).
- **Ozone O3** dont la problématique est la plus importante de la région. Les valeurs cibles sont dépassées ; 29% du territoire est exposé à des valeurs supérieures au seuil de la protection de la végétation et 22% de la population exposée à la valeur considérée protection de la santé. La tendance est à l'aggravation des niveaux. Les zones rurales sont particulièrement concernées.
- **Dioxyde d'azote (NO2)** dont la tendance est à la stagnation surtout sur les sites à proximité automobile. Les sites de fond urbain sont cependant épargnés depuis ces cinq dernières années.
- **Dioxyde de soufre SO2** dont tous les seuils réglementaires sont respectés en Rhône-Alpes depuis 2008. Cette amélioration très nette s'effectue en parallèle de la baisse générale des émissions.

Le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Valence Romans Agglo** adopté le 04 avril 2019 vise à planifier la transition énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire. Trois objectifs fondamentaux sont recensés :

- Réduire fortement les consommations d'énergie en priorité dans le secteur des transports et le secteur résidentiel ;
- Développer fortement les productions locales d'énergie et leur gestion intelligente ;
- Améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire aux futurs changements climatiques.

Pour cela, le plan décline 82 actions avec notamment :

- Plan de **sobriété du patrimoine** de l'agglomération
- Construction des **fermes éoliennes** de Montrigaud (24 MW) et Montmiral (16 MW) par la Compagnie Éolienne du Pays de Romans ;
- Construction de **centrales photovoltaïques** sur les anciennes décharges (7 MW), sur les parkings en ombrières (10 MW) et sur les grandes toitures par le biais de la SEML Romans Valence Énergies Renouvelables
- Construction de l'unité de **méthanisation** territoriale BIOTEPPES par le biais de la SEML Romans Valence Énergies Renouvelables
- Développement de la **filière hydrogène**, installation d'une 1^{re} station de carburant dès décembre 2016, et déploiement d'une flotte de véhicules
- Mise en œuvre d'un **plan chaleur solaire** en faveur du développement du solaire thermique avec les acteurs institutionnels et les entreprises (signature d'une charte par 25 acteurs en mai 2015 dont ENERPLAN, les installateurs...)
- Création et déploiement d'une **plateforme territoriale de rénovation énergétique**, réalisation d'une thermographie aérienne et d'un cadastre solaire du territoire, mobilisation et formation des acteurs de la rénovation énergétique
- **Plantation de haies** sur le territoire (30 kms plantés depuis 2011, 30 kms prévus dans les prochaines années)

- Optimisation et rationalisation de **l'éclairage public** (extinction nocturne sur 15 communes, remplacement de 300 luminaires par an par du matériel performant).

IV.3.2 Qualité de l'air local

Sources : PCAET de Valence Romans Agglo (adopté le 04/04/2019), ATMO Air Auvergne-Rhône-Alpes, station Valence Sud

Le territoire de Beauvallon **atteint ou dépasse les valeurs réglementaires d'ozone sur l'année 2022** (valeur cible santé 25 jours) comme le confirme les données de l'association de surveillance de la Qualité de l'Air ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

Les vents fréquents qui balayent le territoire sont parfois défavorables à la qualité de l'air en apportant des masses d'air chargées d'ozone, en été notamment, et parfois favorables par dispersion des polluants.

Année 2022					
Le tableau ci-dessous précise les valeurs minimales, maximales et moyennes relatives aux zones habitées de la commune afin d'être en lien avec les valeurs réglementaires des principaux polluants, définies pour la protection de la santé.					
Ces statistiques sont calculées à partir de la modélisation fine échelle. Les cartes associées sont consultables ici					
Polluant	Paramètre	Valeur min	Valeur moyenne	Valeur max	Valeur réglementaire à respecter
Dioxyde d'azote (NO ₂)	Moyenne annuelle	9	10	17	valeur limite annuelle : 40 µg/m ³
Ozone (O ₃)	Nb J>120 µg/m ³ /8h (sur 3 ans)	25	26	28	valeur cible santé - 3 ans : 25 j
Particules fines (PM ₁₀)	Moyenne annuelle	16	17	18	valeur limite annuelle : 40 µg/m ³
	Nb J>50 µg/m ³	1	2	2	valeur limite journalière : 35 j
Particules fines (PM _{2,5})	Moyenne annuelle	10	10	11	valeur limite annuelle : 25 µg/m ³

Figure 71 – Moyennes annuelles des mesures des principaux polluants ciblés par des valeurs réglementaires étatiques (source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, 2022)

Sur la commune de Beauvallon, on peut supposer que les sources de pollutions sont essentiellement liées aux zones d'activités proches (notamment celles de Portes-lès-Valence et d'Etoile-sur-Rhône) et au trafic automobile (RD111 et RD211).

IV.3.3 Lutte contre l'Ambroisie

Source : Agence Régionale de Santé (ARS) d'Auvergne – Rhône-Alpes, Réseau national de surveillance aérobiologique

L'Ambroisie à feuilles d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. La région Auvergne-Rhône-Alpes subit l'invasion de cette plante qui se développe sur des terrains non entretenus (chantiers, linéaires des infrastructures routières, et ferroviaires, berges et rivières, terrains agricoles ou résidentiels). C'est en août et en septembre que le risque d'allergie est le plus élevé.

Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (**PRQA**) d'Auvergne-Rhône-Alpes porte sur la surveillance de la qualité de l'air et des effets sur la santé et l'environnement.

L'orientation 5 concerne l'exposition de la population à la pollution atmosphérique et aux **pollens allergisants**. Il est ainsi indiqué que :

"**Une information** de la population générale et des collectivités devra ainsi être conduite sur **les plantations concourant à l'émission de pollens allergisants et sur l'intérêt de la diversification des plantations**".

"**La réduction de l'exposition** de la population rhônalpine **aux pollens d'ambroisie** devra s'appuyer notamment sur l'utilisation rationnelle des méthodes de lutte, en **priviliégiant la prévention** par

l'occupation des terres par des végétaux à recouvrement, et sur des actions **de sensibilisation, d'information et d'éducation** auprès des différents publics".

Sur le plan sanitaire, un arrêté préfectoral prescrivant la destruction obligatoire de trois espèces d'ambrosie, a été pris **le 5 juillet 2019** (arrêté n°26-2019-07-05-003) pour le département de la Drôme :

- L'Ambrosie à feuilles d'Armoise : c'est l'espèce la plus répandue, en particulier en vallée du Rhône. Elle est présente sur la commune de Beauvallon.
- L'Ambrosie à épis lisse : elle est connue en de rares stations dans le Département
- L'Ambrosie trifide : pas encore implantée dans la Drôme – à surveiller.

Actuellement, une station de relevé de l'indice pollinique est installée à Valence. Le Réseau national de surveillance aérobiologique fait un bilan en 2021 avec plus **de 40 jours où le risque d'allergie à l'ambrosie est >3 dans la région valentinoise** (51 jours comptabilisés à Valence). Il convient d'être particulièrement vigilant et d'agir rapidement en cas de constat de présence de cette plante, l'éradication devenant de plus en plus difficile une fois celle-ci installée.

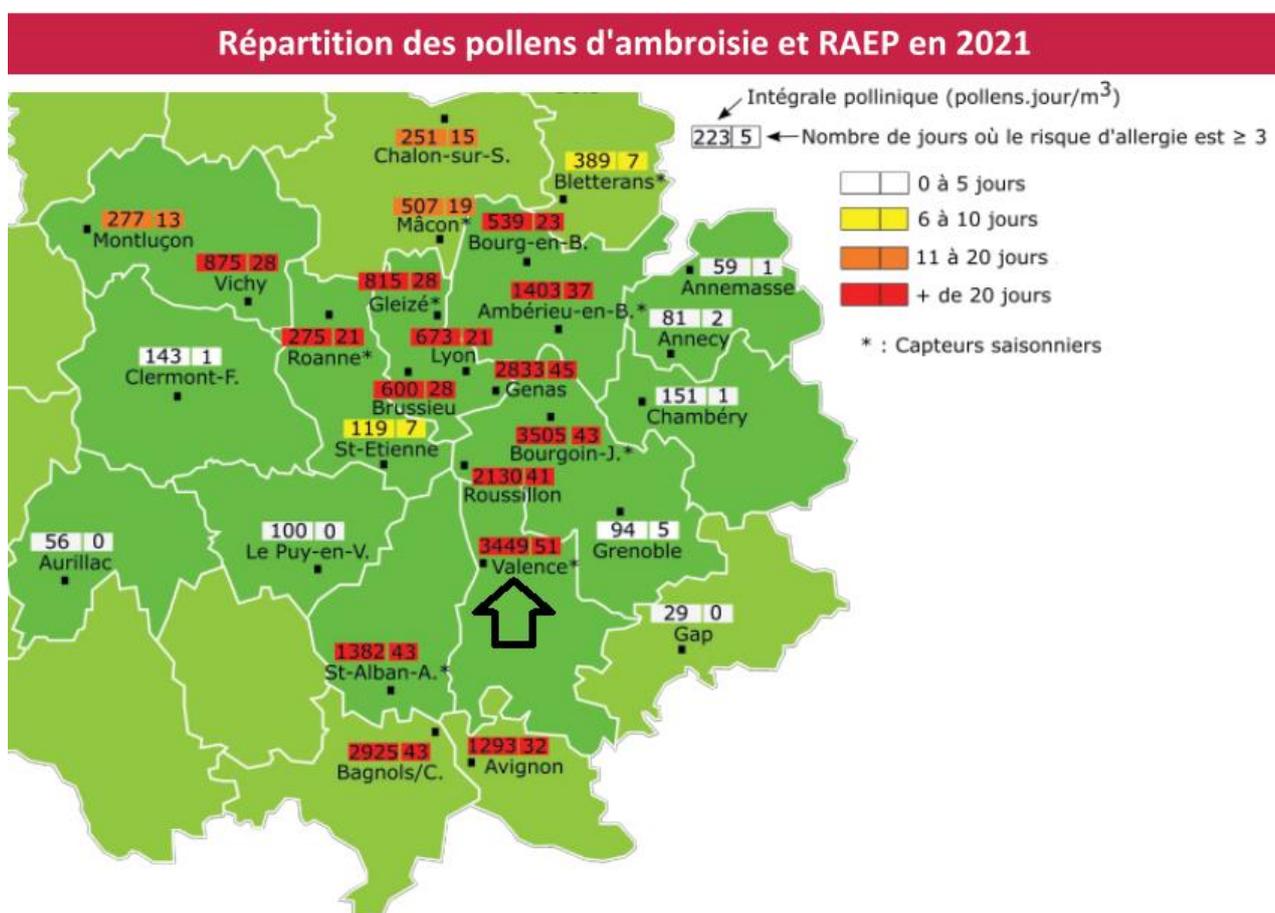


Figure 72 - Répartition des pollens d'ambrosie en 2021 (source : RNSA)

La commune de Beauvallon en collaboration avec Valence Romans Agglo mène un travail de repérage terrain et de communication/sensibilisation auprès du grand public pour l'Ambrosie à feuilles d'Armoise.